

FRANCE & MONDE

REVUE DE DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Fondateur : **PROBUS (J. CORRÉARD)**

Directeur : **A. MERCIER**

Rédacteur en Chef : **Em.-A. FOURMOND**



L'ACTIVITÉ FRANÇAISE

L'Industrie Houillère Française

EN 1923

CHAPITRE I

PRODUCTION, MOUVEMENT, CONSOMMATION.

Généralités. — Depuis que le monde pour vivre et se développer doit transformer industriellement les matières minérales, animales et végétales, il a recours au charbon, grâce auquel l'homme peut produire l'énergie indispensable à cette transformation ; par conséquent, les pays dont le sous-sol renferme de la houille sont naturellement ceux qui détiennent la part la plus large de richesses : ce sont les véritables puissances du globe.

A leur tête, nous trouvons les Etats-Unis de l'Amérique du Nord qui produisent, bon an, mal an, plus d'un demi-milliard de tonnes de houille ; puis viennent la Grande-Bretagne avec un bon quart de milliard de tonnes et l'Allemagne, — celle d'avant-guerre tout au moins — qui produisait un tonnage égal aux trois quarts de celui de la Grande-Bretagne, mais qui extrayait, en



outre, de son sol, quelque 80 millions de tonnes d'un combustible pauvre, le lignite.

Loin, derrière ces trois pays, viennent la France, avec une production actuelle de 38 millions de tonnes et la Belgique avec 20 à 22 millions de tonnes. Quant à la Russie, à la Hollande, à l'Espagne et à l'Italie, leur production ne s'élève guère qu'à quelques millions de tonnes. Ces nations de l'Europe continentale sont donc de gros importateurs de combustibles minéraux.

Et c'est parce que l'Allemagne avait jugé que nous étions encore « trop riches » en charbon que, sur l'ordre des dirigeants de l'Empire, les troupes qui occupaient les départements du Nord et du Pas-de-Calais, ont systématiquement ruiné nos installations minières, de façon à nous placer, au cas où la fortune aurait souri aux armes de Guillaume, à nous placer, dis-je, sous la dépendance absolue de la nation allemande.

Production de la France. — Avant la guerre, en 1913, la France produisait un peu moins de 41 millions de tonnes de houille. La destruction des mines du Nord et du Pas-de-Calais avait réduit presque de moitié, à l'armistice, notre production annuelle. Depuis, grâce aux efforts du personnel, ingénieur et ouvrier, les mines dévastées ont été remises en état et, dans deux ans au plus, elles auront rattrapé leur production d'avant-guerre, c'est-à-dire 27 millions et demi de tonnes.

En 1923, la France a produit 38.486.000 tonnes de houille et lignite soit, en moyenne, 3.207.000 tonnes par mois. En 1922, elle n'avait produit que 31.916.000 tonnes, soit, en moyenne, 2.660.000 tonnes. Ne perdons pas de vue que, dans les chiffres de production que nous venons de citer, est comprise la production de la Lorraine, soit 4.219.000 tonnes pour 1923 (1) et 4.232.400 tonnes en 1922.

Pour montrer les progrès réalisés dans la restauration des mines du Nord et du Pas-de-Calais, nous donnons

(1) Production moindre en 1923 qu'en 1922, par suite de la grève de février-mars.

ci-après les chiffres de la production de ces mines en 1923 et 1922.

	1923 tonnes	1922 tonnes
Pas-de-Calais, mines non sinistrées	9.224.000	7.555.000
Pas de-Calais, mines sinistrées	6.060.000	3.395.000
Nord, mines sinistrées	5.612.000	4.430.000
	20.896.000	15.380.000

[Nous n'avons pas à apprendre à nos lecteurs que la France est devenue, en ces dernières années, — depuis que l'on a découvert la richesse de nos gisements de minerais de fer, et surtout depuis l'armistice, c'est-à-dire depuis la récupération de la Lorraine — une grande puissance sidérurgiste, qui sera, avec l'Angleterre, la plus importante de l'Europe, lorsqu'elle pourra mettre en action tous ses moyens de production. Or, pour produire de la fonte et de l'acier, un combustible est, jusqu'ici, indispensable : c'est le coke. Les mines françaises ont depuis longtemps adjoint à leurs installations souterraines des usines de carbonisation de la houille ; des usines métallurgiques et des sociétés indépendantes en ont fait de même.

Avant la guerre, les mines françaises produisaient quelque 2.635.000 tonnes de coke par an, dont 2.445.000 pour le Nord et le Pas-de-Calais. En détruisant les mines, les Allemands ont naturellement détruit les cokeries, de sorte que notre production a fortement diminué depuis la guerre ; et il a fallu faire un effort sérieux pour remettre en état ou reconstruire les fours à coke endommagés, et édifier de nouvelles cokeries. En 1923, les mines françaises ont produit 1.986.000 tonnes de coke dont 1.331.500 tonnes pour le Nord et le Pas-de-Calais. En 1922, les mines françaises avaient produit 1.026.500 tonnes de coke dont 539.900 tonnes pour le Nord et le Pas-de-Calais. Mais, comme nous le disons ci-dessus, il n'y a pas que les mines qui produisent chez nous du

coke ; il y a des sociétés cokières comme il y a des sociétés gazières et, de plus, certaines usines métallurgiques ont trouvé bon de construire, auprès de leurs hauts fourneaux et de leurs aciéries, des fours à coke, comme l'ont fait les Allemands ; on peut évaluer approximativement à un million de tonnes la production indépendante de celle des houillères pendant l'année 1923, en notant que cette production n'a fait que croître de mois en mois et qu'elle atteignait en décembre environ cent trente mille tonnes.

L'industrie et le chauffage domestique font emploi d'une troisième sorte de combustible dérivé de la houille crue : ce sont les agglomérés (briquettes et boulets). En 1923, les houillères françaises ont produit ensemble 3.056.000 tonnes contre 2.828.800 tonnes en 1922 ; mais il n'y a pas que les houillères qui fabriquent des agglomérés ; autour des grandes cités et sur le littoral, les charbons menus, autrement dits les poussières, résidus ordinaires de la manutention des charbons en morceaux, sont agglomérés dans une presse spéciale avec le concours d'une sorte de goudron, appelé brai, de façon à donner la briquette industrielle et le boulet du chauffage domestique ; malheureusement, il n'existe aucune statistique de production de ces usines spéciales.

Importation. — On évalue la consommation actuelle de la France, ainsi que nous le verrons plus loin, à 65-70 millions de tonnes par an ; il y a donc, au regard de la production, un déficit de l'ordre de 30 millions de tonnes qu'il faut demander à l'importation.

Nous avons donc acheté à l'étranger en 1923, 26.268.000 tonnes de houille crue contre 22.334.000 tonnes en 1922 ; l'augmentation de la production, jointe à l'augmentation de l'importation, montre que, pendant toute l'année 1923, notre consommation a considérablement grandi : cette constatation est d'un intérêt capital parce qu'elle est la marque d'un accroissement de l'activité industrielle. Etant donné que nous avons demandé à l'Angleterre 17.954.600 tonnes de charbon, aux Etats-

Unis 670.823 tonnes et aux Pays-Bas 723.405 tonnes (trois pays à change apprécié), notre importation nous a coûté très cher et a fatalement pesé sur la valeur de notre devise. La Sarre nous a fourni 3.182.000 tonnes et la Belgique 2.179.000 tonnes. L'Allemagne n'a pas tenu ses engagements ; mais par le déstockage et l'exploitation directe, nous avons pu en tirer 1.478.500 tonnes de houille au titre des réparations.

Nous avons encore importé 3.628.400 tonnes (contre 5.140.200 tonnes en 1922) de coke, dont 2.073.500 tonnes de l'Allemagne (contre 4.303.300 tonnes en 1922), 497.800 tonnes de Belgique, 384.100 tonnes de Grande-Bretagne, 375.300 tonnes des Pays-Bas, 169.400 tonnes des Etats-Unis et 96.400 tonnes de la Sarre.

L'étranger nous a fourni, en outre, 776.300 tonnes d'agglomérés (contre 1.422.400 tonnes en 1922) dont 377.077 tonnes de Belgique, 205.600 tonnes d'Allemagne (contre 498.400 tonnes en 1922) et 162.000 tonnes de Grande-Bretagne. Au total, l'Allemagne nous a fourni en 1923 3.757.600 tonnes de combustibles minéraux ou, en remplaçant le coke par son équivalent en houille crue, 4.278.500 tonnes, soit approximativement le tiers de ce qu'aux termes du Traité de Versailles et des décisions de la Commission des réparations, l'Allemagne aurait dû nous livrer cette année. C'est ce manquement à des engagements solennels qui nous a obligés à importer à prix d'or tant de houille et de coke de Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Ainsi se trouve démontré, une fois de plus, que la faiblesse de notre devise est due à la carence allemande.

Exportation. — Malgré l'indigence de sa production, malgré les sommes énormes qu'elle a été amenée à consacrer à ses importations, la France a néanmoins tenu, l'an dernier encore, à participer au ravitaillement de ceux parmi ses voisins dont la pauvreté en houille est connue : nous voulons parler de la Suisse, qui a reçu 438.500 tonnes de notre charbon, et de l'Italie, 107.000 tonnes ; la Sarre — pendant la grève qui a désolé ses

charbonnages au début de l'an dernier — a reçu 241.000 tonnes ; l'Allemagne a importé, pour sa part, 67.700 tonnes et la Belgique, dont certaines industries situées le long de la frontière française sont plus facilement ravitaillées par les mines du Nord que par les mines belges elles-mêmes, n'a pas reçu moins de 1.167.000 tonnes, tant et si bien qu'au total, la France a exporté 2.274.000 tonnes contre 2.147.000 tonnes de houille en 1922. Nous avons fait sortir, en outre, 496.300 tonnes de coke dont 269.000 tonnes à l'Italie et 163.100 tonnes à la Suisse, — et 238.200 tonnes d'agglomérés, dont 131.600 tonnes à la Suisse.

Dans la lutte qu'il a entreprise pour soutenir le franc, le Gouvernement vient de prendre une mesure qui, appliquée avec tact et discernement, donnera de bons résultats ; par un arrêté, en date du 25 janvier dernier, il a rétabli les licences à l'exportation et la réexportation des combustibles minéraux. Il est évident que nous avons tout intérêt à consommer le plus possible nos propres charbons, mais, dans ce cas, il faut procéder avec prudence pour ne pas s'attirer les représailles des voisins, entr'autres de la Belgique qui nous vend annuellement, ne l'oublions pas, 2.179.000 tonnes de houille, près de 500.000 tonnes de coke et 167.000 tonnes d'agglomérés.

Consommation. — Lorsque nous ajoutons, à la production des mines du pays, les chiffres de l'importation et que nous en déduisons ceux de l'exportation, nous obtenons le tonnage mis à la disposition des consommateurs mois par mois, non compris, bien entendu, les chiffres des stocks existants sur le carreau des mines, chez les industriels et les particuliers. C'est ainsi que nous avons pu constater, cette année, au moment de nos difficultés d'approvisionnement dans la Ruhr, au début de notre occupation, que nos disponibilités s'étaient maintenues de janvier à mai (exception faite pour février qui n'a donné que 3.962.000 tonnes) entre 4.700.000 et 5.100.000 tonnes. A partir du mois de juin, les chiffres mensuels se sont constamment maintenus au-dessus

de 5 millions $\frac{1}{2}$ de tonnes, ce qui correspond, comme nous l'avons déjà dit au début de cette étude, à une consommation annuelle de 65 à 70 millions de tonnes (Alsace et Lorraine comprises, naturellement).

CHAPITRE II

PERSONNEL, SALAIRES ET PRIX DE VENTE.

En décembre dernier, les mines françaises employaient 283.097 individus dont 199.260 dans les travaux souterrains (fond) et 83.837 dans ceux de la surface (jour). En 1922, les chiffres correspondants étaient de 239.082 au total, dont 164.894 pour le fond et 74.188 pour le jour.

Sur ces chiffres, le Nord et le Pas-de-Calais représentaient, à la fin de décembre, 169.973 individus contre 125.964 en 1922. D'une année à l'autre, l'effectif des ouvriers dans les mines de charbon de notre grand bassin septentrional a donc cru de 35.000 unités. Il a été assez difficile aux mines sinistrées de reconstituer leur personnel, d'abord à cause des pertes subies pendant la guerre, ensuite parce que l'impossibilité de former des apprentis pendant l'occupation a forcément conduit à un déficit dans le nombre des ouvriers faits, à la fin des hostilités ; nous noterons encore que la plupart des mineurs, qui avaient été appelés sous les drapeaux au début de la guerre, furent, dans la suite, employés dans les mines situées en France libre, de façon à accroître la production ; toutefois, ces déracinés « obligatoires » ne résistèrent pas au désir de regagner leur village dès que l'armistice fut signé ou plutôt dès que le pays fut de nouveau habitable, par conséquent, de ce côté, le déchet n'a pas été considérable ; par contre, les chantiers de la Reconstitution ayant offert des salaires très élevés aux ouvriers de toutes les professions pour un travail très peu pénible, nombre de mineurs désertèrent les puits auxquels ils reviennent maintenant que le gros effort de reconstruction est terminé et que les crédits manquent pour continuer les travaux. Pour remédier

au manque de main-d'œuvre autochtone, force a été aux mines de faire appel aux ouvriers étrangers et plus particulièrement aux Polonais. Au début, l'accoutumance de ces ouvriers aux travaux souterrains des mines du Nord et du Pas-de-Calais — dont les veines sont nombreuses, mais généralement d'étroite ouverture — a été assez laborieuse : on s'en montre généralement satisfait aujourd'hui. Dans un avenir prochain, on espère d'ailleurs que, le nombre des naissances étant, dans certains arrondissements miniers, en excédent notable, les mines trouveront là un nouvel élément pour le recrutement de leur main-d'œuvre spécialisée.

Rendement de l'ouvrier mineur. — En 1913, dans l'ensemble des bassins miniers du pays, les ouvriers du fond abattaient, en moyenne, 978 kgr. par jour et les ouvriers du fond et du jour réunis, 695 kgr. Depuis lors, le temps de guerre excepté, le rendement a, sinon constamment, du moins fortement diminué, conséquence de la loi de 8 heures qui, dans les mines, est devenue la loi de 6 h. 1/4 de travail effectif. Nous ne songeons pas à nier que, dans ces derniers temps, le rendement s'est quelque peu amélioré ; alors qu'il était tombé à 745 kgr. pour les ouvriers du fond et à 496 kgr. pour les ouvriers du fond et du jour réunis pendant le troisième trimestre 1922, nous sommes arrivés à 807 kgr. pour l'ouvrier du fond et à 561 kgr. pour les ouvriers de toutes catégories réunis pendant le troisième trimestre 1923, dernière statistique établie ; il n'en reste pas moins que l'ouvrier mineur de 1923 ne produit plus aujourd'hui que les 4/5 de ce qu'il produisait avant la guerre, et voilà, sans aucun doute possible, une des causes principales de la cherté du charbon.

Pour développer la production, les leaders des syndicats ouvriers prétendent que les mines n'utilisent pas, autant qu'il serait désirable, les moyens mécaniques ; le progrès réalisé, dans cet ordre, est cependant digne d'être noté. Ainsi, dans le Pas-de-Calais, alors qu'on n'employait que 743 marteaux piqueurs en 1913, on

en utilisait en 1922, 2.272 qui abattaient 1.843.000 tonnes de charbon, soit 16 % de la production ; et pour le travail au rocher, 1.878 marteaux perforateurs en 1913 et 2.343 en 1922 ; dans le Nord, de 1921 à 1922, le tonnage abattu mécaniquement a triplé ; en 1922, on a abattu, par ce moyen, 10 % de la production totale (2 ½ % avant la guerre) ; si l'on n'emploie pas de haveuses dans nos exploitations, c'est que nos veines ne s'y prêtent pas. Bien entendu, la production d'air comprimé accompagne le développement de l'emploi des moyens mécaniques : dans le Pas-de-Calais, cette production absorbait 47.900 H. P. en 1913 et 56.500 à la fin de 1922 ; dans le Nord, 12.950 H. P. en 1913 et 24.350 en 1922.

Salaires. — L'augmentation du coût de la vie, conséquence directe de la dépréciation du franc, a conduit les ouvriers mineurs à demander l'an dernier, à deux reprises, une augmentation de salaires. Les pourparlers, à la vérité, commencèrent dès les derniers mois de 1922, mais ils n'aboutirent, après des discussions longues et difficiles, qu'au début de 1923 ; les compagnies houillères du Nord et du Pas-de-Calais accordèrent une augmentation journalière de 3 fr. 25 pour les ouvriers adultes, les autres catégories d'ouvriers bénéficiant d'un relèvement proportionnel. Cette augmentation prit date du 1^{er} février ; dès lors, sans que l'indice du coût de la vie soit revenu à ce qu'il était pendant le premier trimestre de 1921, les salaires des mineurs étaient remontés aux taux appliqués à cette époque. Au début de novembre dernier, les salaires bénéficièrent d'une nouvelle augmentation de 1 à 3 francs par jour dans le Nord et le Pas-de-Calais et dans les autres bassins ; il n'y a guère qu'en Lorraine où ce taux fut légèrement dépassé.

Dans les milieux syndicalistes, on prétend que les salaires actuels ne donnent pas entièrement satisfaction au personnel ; toutefois, ce n'est que lors du prochain congrès de la Fédération nationale des travailleurs du sous-sol (syndicat réformiste) que la question sera agitée. Les syndicats extrémistes qui, en février dernier, essayèrent

de fomentier une grève de nos mineurs donnent, comme indubitable, que l'ouvrier mineur n'a pas un salaire en rapport avec le coût de la vie ; ils se lamentent surtout sur le salaire insuffisant des apprentis et des femmes ; il faudrait, disent-ils, que le chef de famille gagnât suffisamment pour que sa fille n'ait pas à travailler au triage et pour que ses fils ne descendent pas à la mine avant seize ans. Or, il faut noter qu'à tous les congrès nationaux et internationaux, il a été proposé que le travail souterrain fût interdit aux enfants de quatorze à seize ans et que, chaque fois, la motion a été repoussée par les délégués eux-mêmes ; cependant, dans nombre d'autres professions manuelles, les gains sont égaux ou inférieurs à ceux du mineur et les ouvriers ne bénéficient pas tous des avantages intellectuels et matériels dont nous aurons l'occasion de parler dans la suite ; pourtant, il n'est pas rare de trouver dans les établissements d'instruction de l'Etat les enfants de ces ouvriers ayant largement dépassé l'âge de l'apprentissage et continuant leurs études aux frais de leurs parents...

Prix de vente. — Après la première augmentation de salaire, c'est-à-dire à partir du 16 février, les charbons furent augmentés de 6 à 20 francs suivant les catégories de combustibles industriels ; quant aux produits classés, c'est-à-dire aux charbons employés pour les usages domestiques, la hausse n'eut lieu qu'au 1^{er} avril ; elle variait de 9 à 26 francs à la tonne ; sur les briquettes, la hausse au 16 février avait été de 20 francs, sur les boulets de 40 francs, à cause de la cherté du brai, et, sur le coke, de 12 francs par tonne.

Dès que l'augmentation des salaires du mois de novembre fut chose décidée, les mines françaises qui, par ailleurs, subissaient une augmentation notable sur tous leurs frais d'exploitation, estimèrent qu'elles étaient en droit de majorer, dans une certaine mesure, leurs prix de vente, afin de récupérer, partiellement tout au moins, l'augmentation de leur prix de revient ; certaines compagnies mirent en circulation un nouveau tarif ;

c'est alors que le Gouvernement, qui venait de prendre résolument l'offensive contre la vie chère, intervint auprès des mines pour leur demander de remettre au 1^{er} janvier l'application des prix majorés ; le désir du Gouvernement fut exaucé et ce n'est qu'au 1^{er} janvier qu'apparurent les nouveaux cours. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, la hausse était de l'ordre de 4 à 10 francs. A la fin de janvier, nouvelle intervention des Pouvoirs publics et acceptation par les compagnies houillères françaises d'une baisse de 3 francs sur leurs prix de vente. Il est bon de savoir que tels qu'ils sont appliqués à l'heure actuelle, les prix des charbons français sont notablement inférieurs aux prix allemands et belges, et d'une trentaine de francs par tonne aux prix anglais.

Il serait évidemment souhaitable que le prix du combustible fût encore diminué ; pour cela, on l'a bien souvent dit, il n'y a qu'un moyen : obtenir des ouvriers qu'ils augmentent quelque peu la durée de leur travail effectif au fond de la mine, lequel n'est, répétons-le, que de 6 h. 15 environ. L'augmentation du rendement amènerait infailliblement une diminution du prix de revient et, par voie de conséquence, une réduction du prix de vente. C'est ce que souhaitent, avant tout, les mines françaises qui n'ont pas, croyons-nous, de griefs marquants à formuler contre leur personnel, celui-ci a, d'ailleurs, donné toute sa mesure dans la reconstitution des mines sinistrées du Nord et du Pas-de-Calais.

CHAPITRE III

LES ŒUVRES SOCIALES DES COMPAGNIES HOUILLÈRES.

Nous avons vu plus haut que l'an dernier, par deux fois, les salaires des ouvriers de la mine avaient été augmentés, sans que cet effort indéniable ait réussi à satisfaire les leaders syndicalistes. Mais les compagnies houillères, et particulièrement celles du Nord et du Pas-de-Calais, ne se sont jamais contentées de servir à leurs ouvriers une rémunération équitable de leur labeur

quotidien ; elles se sont, de tout temps, attachées à accroître leur bien-être familial et à perfectionner leur culture physique et morale ; depuis l'armistice, au milieu de l'effort gigantesque qu'elles avaient à faire pour remettre en état leurs exploitations, elles ont poursuivi sans arrêt la reconstitution des œuvres sociales qui font honneur à leur initiative et à leurs sentiments philanthropiques.

Partout où cela a été possible, les maisons ouvrières, indispensables au pays noir, ont été édifiées au milieu de riants jardins. Songeons d'abord que sur 44.500 maisons existant en 1913, 30.000 avaient été démolies par la guerre et que le 31 décembre 1922, les compagnies houillères en avait construites ou reconstruites 53.600 ; à toutes ces maisons sont attenants des jardins d'une contenance de trois à cinq ares ; toutes facilités sont accordées aux locataires pour installer, chez eux, des colombiers, des clapiers, des poulaillers et des volières ; des concours de jardinage et d'horticulture ont lieu chaque année pour stimuler le zèle des mineurs et de leur famille à entretenir congrûment leur jardin et à utiliser les loisirs d'après le temps de travail et des jours de repos.

Partout, dans toutes les concessions, des distractions collectives sont organisées qui ont pour but le développement physique de la population (sociétés de gymnastique, sportives, sociétés de tir, etc.) et l'interpénétration des classes ; c'est là aussi que des notions de discipline sont inculquées aux jeunes gens. Nombreuses sont les sociétés de musique, ainsi que les cours de solfège, de musique instrumentale et vocale gratuits qui préparent des adhérents aux fanfares, harmonies et chorales dont la réputation artistique est solidement établie.

Enfin, les houillères du Nord et du Pas-de-Calais ont organisé, dans leurs cités, des cours du soir, où l'on donne un enseignement professionnel (dessin, mécanique, électricité, aux uns, et ménager, aux autres) ; aux filles des mineurs, on donne des cours de cuisine et d'organisation

domestique. Les dispensaires anti-tuberculeux, les consultations de nourrissons, les garderies d'enfants sont au moins aussi nombreux qu'il y a de puits d'extraction dans le bassin ; des bibliothèques publiques, des cercles, des ouvriers, des ateliers de couture tiennent leurs portes grandes ouvertes à ceux qui veulent s'instruire ou se récréer en s'instruisant.

Grâce à ces œuvres, hautement appréciées par ceux qui les ont vues fonctionner, la population minière est pleine de vigueur et de santé, alerte et tempérante ; en général, les mineurs sont de bons travailleurs, de bons camarades, disciplinés et, plus qu'on ne le croit généralement, patriotes, attachés à leur petite patrie, au sol natal, plaçant très haut leur amour-propre et comprenant et pratiquant mieux que beaucoup d'autres la solidarité et le dévouement.

Ce qu'en pensent les ouvriers. — L'opinion que nous allons résumer n'émane pas des ouvriers eux-mêmes, mais des chefs de leurs syndicats. Nous nous sommes entretenus avec quelques-uns des principaux leaders des mineurs appartenant soit à la C. G. T. de la rue Lafayette, soit à la C. G. T. U. de la rue Pelleport. Aux réformistes, nous avons demandé s'ils ne croyaient pas que les maisons ouvrières étaient de nature à alléger considérablement le budget de l'ouvrier : ils n'ont pu nier que ces maisons étaient louées à bon compte ; ils ont assuré que les compagnies n'y perdaient pas, car « elles font tout faire en série et sur une grande échelle ». La maison est, pour la compagnie, une nécessité si elle veut recruter du personnel ; cela est incontestable. Dire que si un mineur ne plaît pas aux agents de la Compagnie, il est chassé immédiatement, cela semble un peu excessif, mais prétendre s'opposer à ce que la mine reprenne possession de sa maison lorsque l'ouvrier quitte la Compagnie ou préfère exercer un autre métier, cela paraît une prétention exorbitante ; en effet, si l'on admet que la Compagnie, pour recruter son personnel, construit des maisons qu'elle loue pour quelques dizaines de francs par mois, elle

manquerait son but si elle faisait simplement œuvre de propriétaire, ce qui arriverait au cas où elle logerait, dans ses maisons, des ouvriers étrangers à la mine. « Si les enfants ne veulent pas travailler à la mine, la Compagnie chasse toute la famille » dit-on encore ; il y a, dans cette assertion, une exagération manifeste, on se demande comment les dirigeants des syndicats peuvent professer une telle opinion, à moins de les supposer partisans de l'extinction de la profession du mineur, profession qui, quoi qu'on en dise, n'est pas aussi pénible qu'on veut le faire accroire ; qui, par ailleurs, est très largement rémunérée, même en ne faisant entrer en ligne de compte aucun des avantages accessoires que les ouvriers mineurs retirent des œuvres sociales instituées par les compagnies.

Pour les syndicalistes, les sociétés musicales, sportives et autres que les compagnies houillères organisent et subventionnent, ne sont créées que pour maintenir les ouvriers en tutelle ; nous avons retenu tout particulièrement l'expression « façonner les enfants à devenir mineurs » ; encore une fois est-ce un crime que d'inviter les enfants à embrasser la même profession que leurs parents ? Et s'est-on demandé, dans les milieux cégétistes, ce qu'on ferait s'il n'y avait plus de mineurs ?

Au point de vue retraite, l'ouvrier mineur est, on le sait, le plus avantageé de tous les ouvriers ; le Parlement a voté une retraite de 2.000 francs à 55 ans d'âge, après 30 ans de service, la pension étant réversible par moitié sur la veuve ; toutefois, si après quelques lamentations obligatoires, la rue Lafayette paraît accepter la retraite telle qu'elle vient d'être votée par le Sénat, la C. G. T. U. se montre courroucée que le Parlement capitaliste n'ait accordé que 2.000 francs.

De la question des retraites, il était naturel qu'on en vînt à parler de la vie du mineur dans les travaux souterrains : il manque d'air, dit-on — ce qui ne paraît pas très exact lorsqu'on connaît la puissance des ventilateurs qui fonctionnent dans tous les puits — et de lumière ; des gaz nocifs se dégagent des travaux en cours ; il y a le

danger d'éboulement ; tout cela est vrai, mais prétendre que la mine d'aujourd'hui est la même que celle d'il y a un demi-siècle, c'est tout simplement insoutenable ; il suffit, pour s'en rendre compte, de descendre aujourd'hui dans une mine, et de comparer ce qu'on voit à ce qu'écrivait, il y a quelque quarante ans, un romancier fameux dont le naturalisme, en dépit de la sincérité de l'écrivain, n'est exempt ni d'exagération, ni de déformation de la vérité.

Maintenant que les syndicalistes croient encore aux bienfaits de la mine nationalisée : c'est leur affaire ; mais nous avons, nous, gardé le souvenir cuisant de la « Mine aux Mineurs » et presque chaque jour la chronique nous renseigne sur les déboires de la Verrerie ouvrière d'Albi ; aussi préférons-nous, de beaucoup, nous en tenir à ces deux expériences dont les résultats ont été exactement à l'opposé de ce qu'on attendait.

La Fédération cégétiste est d'accord avec la Fédération Unitaire pour enlever aux exploitants actuels le droit de continuer à extraire la charbon du sous-sol ; mais, alors que la première désire que les mines soient exploitées par l'Etat, la seconde, elle, veut remettre le sort de l'industrie houillère dans les mains des organisations ouvrières ; chaque fois qu'il en a eu l'occasion, l'Etat nous a démontré clairement son inaptitude industrielle et commerciale, et les exemples que nous avons rappelés ci-dessus ne nous prédisposent pas à accepter la soviétisation des mines : la France a grand besoin de charbon, elle n'a pas les moyens de se lancer dans des expériences aussi ruineuses que décevantes.

CHAPITRE IV

CONCLUSIONS.

Donc à l'heure présente, la consommation de la France dans ses frontières de 1918 est d'environ 5 $\frac{1}{2}$ à 6 millions de tonnes de houille par mois, soit soixante-cinq à soixante-dix millions de tonnes par an environ. Avant la

guerre, la France consommait une soixantaine de millions de tonnes ; par conséquent, sa capacité d'absorption n'a pas beaucoup varié, car les chiffres de cette année comprennent ceux afférents à l'Alsace et à la Lorraine. La crise économique, qui sévit de par le monde depuis 1920, n'est point encore terminée, de sorte que la capacité de production de l'industrie n'est pas encore ce qu'elle devrait être. Un jour viendra fatalement où, par la force des choses, un mouvement de reprise générale se produira ; alors, nous verrons notre consommation de combustibles monter rapidement et, peut-être, serons-nous fort empêchés de la satisfaire si nous n'avons pas su, d'ici là, mettre en œuvre les ressources en énergie hydro-électrique dont la nature a doté assez libéralement notre France, et si nous n'avons pas appris à utiliser plus économiquement le charbon que nous sommes dans l'obligation d'acheter à l'étranger.

Hélas, nous ne devons pas nous faire d'illusion ; même en admettant que l'année qui commence nous apporte une production plus élevée que celle de 1913 — il s'en faut de 2 ½ à 3 millions de tonnes — nous serons obligés d'acheter encore, en 1924, aux Anglais, aux Belges, aux Hollandais, voire aux Américains, quelque trente millions de tonnes de houille, qui nous seront facturées à des prix de famine, si cette expression ne jure pas avec le produit que l'on a coutume de désigner sous le nom de « pain de l'industrie ». Peut-être pourrons-nous conserver, pour notre propre consommation, quelques centaines de mille tonnes qui, de tout temps, ont franchi la frontière pour rendre service à ceux de nos voisins dont l'indigence houillère est connue de tous ; mais cette économie sera d'un bien faible poids dans la balance de nos approvisionnements. D'autre part, nous aurons la production de la Sarre. Mais il dépendra de la fermeté de notre Gouvernement, de la Commission des réparations, et plus encore de l'attitude de nos alliés, que l'Allemagne, et, en particulier les industriels de la Ruhr, accentuent l'effort qu'ils font en ce moment pour s'acquitter, en

partie, des engagements solennels pris par eux à Versailles, sous le rapport des livraisons indemnitaires de combustibles.

Le Reich, aux termes du Traité, aurait dû nous livrer l'an dernier douze à treize millions de tonnes ; il s'est contenté d'assister, impuissant et rageur, au déstockage de quatre à cinq millions de tonnes de houille, coke et agglomérés. Si, au cours de l'année qui commence, il nous livrait quelque huit à dix millions de tonnes de combustibles minéraux, il nous fournirait l'occasion, tant attendue, de réduire notablement l'exportation de ceux de nos capitaux qui servent à payer les houilles anglaises indispensables à notre consommation industrielle et domestique.

En ce qui concerne les prix de vente, nous devons nous attendre à ce qu'ils soient très élevés en 1924. Sans doute, sous la pression des pouvoirs publics, les mines françaises ont accepté de réduire de quelques francs les cours de leurs produits ; il n'en reste pas moins que le charbon est plus cher aujourd'hui qu'il y a un an, parce que, au cours de l'année 1923, les salaires ont été augmentés par deux fois, et nous avons vu, dans ce qui précède, que les dirigeants des syndicats de mineurs ne sont pas éloignés d'entamer une campagne en faveur d'une nouvelle augmentation — encore que les index numbers du ministère du Travail montrent que le coût de la vie n'a pas monté aussi rapidement que les salaires des ouvriers de la mine. Certes, nous ne songeons pas à nier que la tension des changes appréciés, les nouveaux impôts et les majorations des tarifs de transport, voyageurs et marchandises, ne constituent autant de facteurs importants de la cherté de la vie ; mais l'erreur de ceux qui poussent les mineurs à demander constamment des augmentations nouvelles, c'est que, chaque fois que les salaires de ces ouvriers montent, le coût de l'existence augmente, de telle sorte que le bénéfice est nul pour ceux qui, justement, devraient en profiter.

☛ Jadis — nous voulons parler de l'avant-guerre — les

charbons français étaient les plus chers d'Europe ; aujourd'hui, malgré les hausses récentes, ils sont les moins coûteux et, au fur et à mesure que croît la valeur de la livre, du dollar et du florin, l'écart existant entre les prix français et les prix anglais, américains et hollandais augmente en faveur de nos propres produits. Connaissant notre situation, nos fournisseurs habituels ne font rien pour alléger le poids de leurs cours, aggravés par le change ; cependant, ils commettent une dangereuse erreur s'ils s'imaginent qu'on peut, gratuitement, hausser sans arrêt les prix d'une matière première, aussi précieuse que le charbon ; au delà de certains prix, la demande tombe et nos amis anglais l'ont bien senti cet hiver à l'affaiblissement des ordres qui leur ont été passés en anthracite. Il n'en reste pas moins que, dans les années prochaines, nous aurons encore un lourd tribut à payer à nos voisins, du fait de notre pauvreté en combustibles ; il est regrettable que cette indigence mette un obstacle constant au développement d'une des branches les plus considérables de l'activité industrielle de notre pays, la métallurgie, ainsi que nous comptons le démontrer dans une prochaine étude.

RENÉ FALBRIS.

L'ORGANISATION DE LA DÉMOCRATIE

En France

QUESTIONS D'ART

Un Problème d'Art Urbain

On demande un nouvel Haussmann

Le Directeur de l'*Intransigeant*, M. Léon Bailby, rappelait ces jours passés, à propos des inondations, que le projet de Paris port de mer, de l'ingénieur Bouquet de la Grye, avait été approuvé en 1910 par les ministres compétents, favorablement accueilli par la Chambre où 227 députés avaient accepté de le patronner, puis déferé à une commission qui l'enterra si bien que jamais depuis on n'en a entendu reparler. Combien d'autres projets non moins utiles à l'intérêt national, depuis le Canal des Deux Mers jusqu'à l'agrandissement de nos ports de commerce et au renouvellement de leur outillage, ont de même avorté ou se sont vus indéfiniment reculés ! La France n'est-elle donc plus le pays de l'initiative et faut-il désespérer d'y voir renaître le goût des résolutions clairvoyantes et des réalisations décisives ?

On serait tenté de le penser quand on voit les gouvernements se transmettre, sans les avoir jamais résolus, des problèmes d'une importance vitale tels que celui de la réfection des routes et du code de la circulation, et la ville de Paris se contenter de remédier par des palliatifs innocents à l'encombrement de nos voies publiques, alors qu'il faudrait à tout prix élargir les anciennes et en créer de nouvelles.

*
* *

Ce n'est pas qu'à l'Hôtel de Ville, à mesure que la crise de la circulation s'est faite plus aiguë, nos conseillers ne se soient dépensés en une multitude de rapports et de discours destinés à éclaircir la question. Elle n'en a pas fait, d'ailleurs, un pas de plus. Agents de police montés, disques avertisseurs, essais de circulation en sens unique sur un certain nombre de voies, peuvent enrayer, dans une certaine mesure, et régulariser le torrent. Il n'en débite pas moins un volume d'eau qui s'accroît et devient plus inquiétant de jour en jour.

Les contributions directes ont délivré, en 1922, 10.500 permis de circulation pour taxis, 34.500 pour voitures automobiles privées, 40.000 pour voitures lourdes : camions, autobus ou tracteurs. Les chiffres ne sont pas encore établis pour 1923, mais, d'après les renseignements que j'ai recueillis à la préfecture de police, il y a lieu d'évaluer l'augmentation, pour l'année qui vient de s'écouler, à 15.000 voitures au moins, ce qui porterait de 85.000 à 100.000 le nombre des véhicules automobiles en circulation pendant les mois derniers. Pour 1924, on prévoit une augmentation encore plus importante. Si l'on se règle, en effet, sur le chiffre phénoménal des commandes reçues par des firmes de tout ordre, spécialement pour des voitures légères, on est en droit de supposer que nous ne verrons pas circuler cette année moins de 120.000 voitures à moteur. A ce total déjà respectable, joignez, en les renforçant quelque peu, les chiffres de 1922 pour les bicyclettes, 100.950, — pour les cycles-cars et side-cars, 24.200 — ; joignez-y également un minimum de 30.000 à 35.000 voitures à traction animale, et vous rendrez compte aisément que, d'ici à quelques mois, la circulation deviendra quasi impossible. Dans un an, me disait un chauffeur de taxi, ce sera encore bien joli si je peux faire du 4 à l'heure sur les boulevards et dans les rues du centre.

Or, cette éventualité d'un embouteillement si com-

plet que toutes les voitures devront circuler à l'allure d'un homme au pas, ni le Conseil municipal, qui devrait considérer comme un devoir de s'en préoccuper, ni l'opinion publique et la presse, que d'aussi peu consolantes perspectives pourraient à bon droit alarmer, ne l'ont prise encore au sérieux. Il y a mieux. Certains de nos conseillers ne se sont pas fait faute de déclarer, dans des interviews données aux journaux, qu'il fallait écarter tout d'abord, parmi les moyens suggérés, l'élargissement de certaines voies publiques. Et pourquoi ? Parce que les expropriations reviendraient trop cher aux finances obérées de la ville. Et ce sentiment, m'a-t-il été affirmé, serait celui, non d'une minorité, mais de la majorité des membres du Conseil.

Pour combattre cette manière de voir, je n'userai pas d'un argument trop facile et je ne rappellerai pas que, si les finances de la ville étaient moins odieusement gaspillées, — voir la piscine de 12 millions et les frais de voyage à l'étranger ou en province dénommés, par un charmant euphémisme, « frais d'études » — les finances municipales économiseraient chaque année quelques dizaines de millions. Je n'ajouterai pas que, si l'élargissement d'un certain nombre de voies était résolu, ni le gouvernement, ni le Parlement, à coup sûr, n'hésiteraient à offrir à la ville, à défaut de leur concours, tout au moins leur garantie, en vue d'un emprunt destiné à faire face à ces dépenses extraordinaires. Je me contenterai de dire qu'il ne suffit pas d'écarter une solution que des esprits réfléchis déclarent non seulement praticable, mais la seule bonne, il faudrait tout au moins l'avoir étudiée. Or, elle n'a jamais été mise à l'étude.

Il semble bien, au surplus, que tout programme d'ensemble ayant pour but de modifier la physionomie actuelle de Paris, en l'accordant avec les nécessités de l'heure présente, fasse horreur, en principe, aux élus que la bonne ville de Paris s'est donnés. Le gouvernement n'osant leur imposer, comme le fit Napoléon III, un de ces ingénieurs-architectes, genre Haussmann, dont la

mission consisterait à pratiquer dans la capitale congestionnée des saignées suffisantes pour assurer l'écoulement des voitures, et qui aurait pleins pouvoirs pour aller droit à son but sans s'inquiéter des préférences et des vœux de chaque quartier ; le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine, composés d'hommes parfaitement honorables, mais dont la plupart ne voient dans leurs fonctions qu'un tremplin pour s'élancer vers la Chambre ou le Sénat, craignent de mécontenter l'électeur, et, d'un commun accord, s'interdisent tout programme d'intérêt général, si démontrées qu'en soient la nécessité et l'urgence. Le politique, en toute occasion, prend le pas sur l'économique, et voilà pourquoi le département de la Seine et Paris présentent le lamentable spectacle, ici d'un engorgement pléthorique, là d'un développement irrégulier, capricieux, rétif à toute discipline, à toute règle, et qui réserve aux municipalités, pour l'avenir, des déceptions cruelles. Que de difficultés, que de complications, que de dépenses, le jour où il leur faudra faire passer les égouts, l'eau, le gaz et l'électricité à travers les lotissements funambulesques dont leur indifférence à l'égard de tout programme réfléchi aura permis à quelques adroits profiteurs de couvrir tout leur territoire.

Il a fallu les troubles années d'après-guerre et leurs préoccupations absorbantes pour que le gouvernement ne se soit pas rendu compte du péril que fait courir à Paris et à sa banlieue ce laissez-aller incroyable associé à une absence totale de vues d'ensemble et de principes directeurs mûrement étudiés.

Le mal s'est ainsi aggravé d'heure en heure.

Non que les avertissements aient manqué, ni les plans de réorganisation. Au lendemain de l'Exposition de 1900, l'architecte Hénard, qui avait été à l'Exposition de 1889 un des collaborateurs les plus appréciés de Georges Berger, publia, en une demi-douzaine de brochures, un programme détaillé de remaniement de la voirie parisienne. A une époque où l'automobile était encore

dans l'enfance, il avait prévu le formidable développement que devait prendre, en très peu d'années, la circulation des voitures dans Paris, et proposé d'y remédier, à la fois par la création de voies nouvelles et par l'élargissement d'un petit nombre de rues qu'il considérait avec juste raison comme des artères essentielles. Il avait fait observer, par exemple, que, dans la direction du Nord-Sud, celle où la circulation est le plus intense pour les voitures lourdes, trois de nos gares les plus importantes et les routes nationales qui mènent dans les plus riches et plus peuplées de nos provinces se trouvant au Nord de Paris, une seule voie directe, le boulevard de Sébastopol, continué par le boulevard de Strasbourg, existait sur la rive droite et se révélait, depuis longtemps, insuffisante. Il préconisait en conséquence l'élargissement de la rue de Richelieu, de la rue Drouot et du faubourg Montmartre jusqu'à la rue de Châteaudun, mais sur le côté gauche seulement, pour éviter l'abus des expropriations et pour épargner la Bibliothèque nationale, etc..., etc...

Son cri d'appel s'éteignit dans le silence. Nos édiles taxèrent d'incohérence son projet. Quant aux journaux, qui croyaient voir dans son programme une affaire, alors que le malheureux n'avait d'autre ambition que de rendre service à la collectivité, ils interdirent, avec un ensemble admirable, à leurs collaborateurs d'en parler. Nos confrères d'aujourd'hui seraient plus avisés.

* * *

Prenons maintenant un fait particulier qui mettra mieux encore en lumière la merveilleuse imprévoyance de l'édilité parisienne.

Il s'exécute en ce moment de grands travaux qui vont modifier du tout au tout la physionomie de nos boulevards à leur intersection avec les rues Drouot et de Richelieu. Le percement du boulevard Haussmann s'achève. Sur le tracé qu'il va emprunter, déjà la démolition est

complète entre les rues Taitbout et Laffitte. A la fin de cette même année ou dans les premiers mois de la suivante, les premiers numéros pairs du boulevard des Italiens seront attaqués par le pic du démolisseur, car la nouvelle voie vient expirer en biseau sur l'angle brisé décrit à leur point de contact par les boulevards des Italiens et Montmartre. Il y aura là, de toute nécessité, un large espace libre, ce qui est bien, mais aussi un nouvel afflux de circulation, chose particulièrement inquiétante. S'est-on préoccupé de ce qui va se passer dans ce carrefour, non seulement aux heures les plus dangereuses, de midi à une heure et de six à sept heures du soir, mais à n'importe quel moment de la journée, quand les voitures qui descendront de la gare Saint-Lazare ou de l'Etoile voudront se diriger, par la rue de Richelieu, vers le Louvre ou vers les grandes voies de la rive gauche ? S'est-on inquiété de ce qu'allait devenir le piéton obligé de se frayer un passage à travers cette circulation giratoire et de traverser, au milieu du vacarme produit par les trompes d'autobus et d'autos, l'espace embouteillé par des véhicules de toute sorte à l'entrée de ce goulot trop étroit, et long d'un kilomètre, que représente la rue de Richelieu ? Pour s'y risquer, il faudra un solide courage, et peu de nerfs. Que d'écrasements en perspective, sans parler des accidents de voitures qu'il ne sera au pouvoir de nulle force humaine d'empêcher.

Nous avons eu, voilà deux mois, lors d'une manifestation de fonctionnaires en faveur des 1.800, un avant-goût de ce genre de supplice en nous transportant, à sept heures du soir, de la rue Taitbout à la gare Saint-Lazare. Détourné du boulevard des Italiens par la rue Taitbout, le flot trépidant et dense des voitures avait été déversé sur le boulevard Haussmann, jusqu'à l'angle de la rue Lafayette et de la Chaussée d'Antin. Là, il lui fallait se diviser, empruntant l'une ou l'autre des deux voies également encombrées. Quel spectacle ! Et quelles émotions pour les gens de rien comme nous, à qui aucune autre solution ne s'offrait, pour gagner la Chaussée

d'Antin, que de se glisser entre huit ou dix files de voitures en marche !

Dans de pareilles circonstances, le public parisien n'est pas tendre pour ses conseillers. S'ils veulent résister à la vague de mécontentement déjà soulevée par l'augmentation du prix des places, dans le Métro et dans les autobus ou tramways, ceux d'entre nos édiles qui tiennent à leur siège feront bien, le jour où le dernier tronçon du boulevard Haussmann sera livré à la circulation, de ne pas fournir à la population de nouveaux griefs. Ils seraient aux prochaines élections, dans deux ans, balayés comme des fétus de paille s'ils ne s'avisait, dès maintenant, d'y prendre garde et de consacrer une partie de leurs veilles à l'étude désintéressée de la question.

De là cette conclusion.

Quand aurons-nous un Conseil municipal assez pénétré de ses devoirs pour réclamer, de lui-même, un nouvel Haussmann ?

En tout cas, ce nouvel Haussmann, il nous le faut.

THIÉBAULT-SISSON.

ŒUVRES DU JOUR

Deux Discours prononcés à la Fédération des Républicains Rénovateurs

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Par M. Louis MARIN

Vice-Président de la Chambre des députés.

Le sujet que m'a imposé M. Corréard est horriblement difficile à traiter ; je ne l'aurais pas choisi si il n'y avait dans l'opinion publique tout entière une passion réelle à s'occuper des réformes, je ne dis pas seulement des économies, mais des réformes.

Tout le monde a pris plaisir à philosopher sur l'administration. Tout le monde avait ses petits systèmes ; tout le monde trouvait que cela marchait mal : à n'importe quel temps que nous soyons, c'est dans notre caractère français. Mais il est certain qu'il y a un changement immense ; à l'heure actuelle, les gens se passionnent dans la masse populaire, pour l'intérêt du pays et pour les réformes à y apporter. Le nombre de lettres, extrêmement intelligentes, que nous recevons à la Commission, de toutes espèces de gens, de toutes espèces de régions avec le même objectif, soit celui des réformes, est prodigieux.

La force du pays réside dans son moral. Non seulement le pays a eu un beau et étonnant moral sur les champs de bataille, mais encore, à l'heure actuelle, devant le danger financier qu'il considère comme imminent, devant l'attitude de l'Allemagne dont se préoccupent plus les gens dans toutes les régions, que s'en préoccupent l'élite dans ce pays-ci, il a une attitude étonnante. Je garantis qu'ayant l'opinion publique pour nous aider, nous serions des plus forts. Mais dans ce domaine des réformes, il ne suffit pas de l'opinion publique. C'est un domaine tellement délicat. Il est si difficile de faire des réformes administratives.

Il n'y a pas eu au monde — quand on examine ce qu'ont été les autres administrations — une administration aussi logique, aussi saine, aussi équitable que celle dont nous étions dotés. Et puis elle s'est encrassée ; des besoins nouveaux, formidables, comme le XIX^e siècle en a fait naître ont surgi, auxquels il a fallu parer. Alors, comme on n'invente pas les grands hommes, les administrations ont ajouté des rouages partout.

Et nos administrations, il faut le dire à la gloire de ceux qui les maintiennent, ne vivent que parce qu'il y a encore de véritables as qui sauvent la situation. Mais on voit avec terreur diminuer ce nombre de fonctionnaires tout à fait d'élite, devant lesquels, à quelque degré de l'échelle qu'ils soient, il faudrait s'incliner très bas, parce que ce sont des hommes qui, dans leur sphère, sont très patriotes. Nous en avons eu comme cela dans tous les temps et nous en avons encore maintenant. Mais même ceux que nous avons, dans la quantité, ne sont plus capables de soutenir le poids d'une administration vieillie.

En France, dans le domaine des inventions nouvelles, de l'aviation, de l'électricité, nous sommes des gens merveilleux. Mais quand il s'agit de toucher à quelque chose qui repose sur de vieilles traditions, nous en sommes, il faut bien le dire, à peu près incapables.

Il faut cependant en finir avec une administration vieillie, non pas seulement pour faire des économies qui sont impérieusement nécessaires, mais pour faire la réforme administrative. Car ces réformes, si vous ne voulez pas les faire aujourd'hui, vous les ferez dans trois mois ; et si vous ne les faites pas dans trois mois, vous les ferez dans six mois, parce que vous avez actuellement une situation financière qui est héroïque, qui est magnifique.

Songez donc que vous vous trouvez en présence d'un pays de 38 millions d'habitants, dont un million et demi fauché par une guerre, qui a refait ses régions dévastées, qui a pu se passer jusqu'ici d'avoir recours à l'Allemagne qui lui est redevable ! Un tel pays est merveilleux et mériterait d'avoir un crédit admirable. Il est prodigieux que les financiers étrangers osent faire du change et jouer avec notre billet de banque.

Malheureusement il faudra nous restreindre sur beaucoup de points.

Malgré tout cela nous sommes et resterons le peuple de l'épargne.

Notre situation financière est telle que nous ne pouvons pas ne pas faire des économies, et nous ne les ferons que par des réformes profondes, et nous avons une autre raison de faire des économies, c'est au point de vue de notre situation internationale.

Il faut que nous refassions notre administration, non seulement pour faire des économies, mais pour avoir — ce qui fait les grands peuples — une bonne administration.

Comment pouvons-nous la réorganiser ?

Ce qu'il faut faire, c'est prendre notre vieille administration, la bien comprendre dans ses principes, la bien regarder et se

France et Monde

contenter de *rénover* — voilà pour les Républicains rénovateurs — de rénover notre administration telle qu'elle est.

Quand on dit au peuple français : il nous faut des impôts, il répond : voilà.

Des gens qui réclament, il n'y en a pas.

On leur dit : allez vous faire tuer.

Ils se précipitent pour aller se faire tuer.

Le peuple français ne demande, sur un ordre, que d'aller se faire tuer ; il ne demande qu'à être sage, discipliné, qu'à se remettre au travail, qu'à verser des impôts.

L'opinion publique veut des réformes ; elle s'y ancre parce que le bon sens populaire, au fond de n'importe quelle province, fait que le peuple français, au fond de n'importe quelle province, voit très clair dans sa destinée.

Il semble, en ce moment, que les réformes sont nécessaires. A la dernière consultation législative, il n'y avait pas un programme qui ne parlait de réformes administratives. Je n'ai pas besoin de vous dire que lorsque les députés font leur programme, c'est beaucoup moins pour exprimer leurs propres idées que celles de leurs électeurs.

Je termine donc en vous disant : venez à notre aide pour que les conducteurs des peuples, pour que les gouvernements se décident :

1° A savoir ce qu'ils font ;

2° A avoir le courage d'agir.

Il ne faut pas vouloir que l'Etat français soit la « vache à lait perpétuelle ».

Le crédit de l'Etat est la force de la France ; il doit être sacré, parce que s'il était touché, il entraînerait le plus grand cataclysme.

Aidez-nous donc à faire des réformes et insufflez à vos représentants le courage d'agir qui leur est nécessaire.

AYONS UNE PRÉSIDENTE

Par M. Henri ESTIER

Président de l'Union Indo-Chinoise et Africaine.

Si l'on veut bien étudier la question, on verra que les différences ne sont pas grandes entre la conduite des affaires d'une grande nation et celle des grandes affaires industrielles et commerciales.

Oh ! j'entends bien qu'il n'y a pas identité dans les méthodes. Dans la conduite des affaires d'ordre économique, le côté poli-

tique, c'est-à-dire, à mon sens, le côté psychologique, n'entre pas en ligne avec la même acuité et la même importance.

Ce qui m'importe, c'est l'organisation du pouvoir exécutif, et dans cette organisation, le point spécial de la Présidence. Encore ne veux-je pas traiter ici la question du Président. Sera-ce le Président de la République qui sera le chef du Pouvoir Exécutif, sera-ce au contraire une personnalité politique investie du premier magistrat de la République, c'est une question hors de mon sujet.

Mais ce que je sais bien, c'est qu'il faut que le chef du Pouvoir Exécutif, celui que j'appellerai simplement le Président, ait les moyens de remplir les hautes fonctions qui lui sont imparties.

Quel est le rôle du chef d'une grande Société anonyme ? Il doit *faire décider* par le conseil et *faire exécuter* par les services. Avant de faire décider, de proposer des décisions, il doit avoir le plus souvent, arrêté la sienne propre. Il lui faut donc des organes d'étude et de préparation, et, pour faire exécuter la décision prise, des organes d'exécution et de contrôle qui veilleront à ce que les décisions prises soient véritablement suivies d'effet. Un Président de Conseil de Société n'est pas un dictateur ; il n'a d'autorité que celle que lui confère sa valeur personnelle, sa connaissance de l'ensemble des affaires de la Société dont chacun de ses collègues peut ne connaître que quelques points. Ce n'est pas un dictateur, et, pourtant, c'est une autorité dont le poids est considérable, souvent décisif.

C'est cette situation qu'il faut donner au Président des Affaires publiques.

Or, que se passe-t-il dans le domaine politique et qu'avons-nous vu dans le passé en ce qui concerne les Présidents du Conseil des Ministres ? Rien qui ressemble, même de loin, à ce que je viens de décrire.

A l'heure même où nous sommes, alors que le Grand Français qu'est M. le Président du Conseil se tue à la tâche avec une conscience et un talent auxquels tous, même ses adversaires, rendent hommage, il n'est pas un de nous qui ne se dise que c'est trop demander d'un homme, et il n'est cependant pas un de nous qui, lorsqu'il a à traiter d'une question d'une certaine nature, ne soit amené à se dire : il faut saisir le Président du Conseil.

Le troisième rôle du chef, tel que je le définissais tout à l'heure, est de coordonner les efforts.

Où est, à l'heure actuelle, la liaison nécessaire ?

Quelquefois, très rarement, surtout quand c'est une question qui peut avoir une répercussion d'ordre politique, le ministre intéressé provoque une discussion au Conseil des Ministres, ou une Conférence entre les ministres intéressés, mais c'est là l'exception, et tout cela est fait sans méthode et sans que personne

ait eu qualité pour étudier la question dans son ensemble et ait même eu le droit moral de se placer en dehors de l'intérêt propre du Département qu'il représente.

Eh bien ! c'est cela qu'il faut changer.

Le Président doit être un Président de Conseil d'administration, lequel Conseil est formé par les Ministres. Mais pour que le Président puisse intervenir utilement dans les discussions, diriger les débats et prononcer le cas échéant le mot décisif qui fait orienter le Conseil dans tel ou tel sens, il faut qu'il puisse connaître toutes les questions où le Conseil doit décider et cela, comme doit les connaître un bon Président de Conseil d'administration. Il faut qu'il n'ait pas à diriger un département ministériel. Il faut qu'il puisse s'appliquer à se renseigner, à étudier, à réfléchir et à arrêter son opinion propre sur toutes les questions importantes qui devront être délibérées en Conseil.

Il faut donc au Président des organes de préparation et d'études. Les questions, ressortissant souvent à plusieurs Départements, arriveront préparées et le Conseil n'aura qu'à trancher, l'opinion éclairée du Président déterminant le plus souvent les décisions du Conseil. Il faut donc que le Président ait aussi à sa disposition des organes de liaison entre les divers ministères.

Pour répondre au programme ainsi tracé, il faut, de toute nécessité, que la *Présidence ait des bureaux organisés*.

Supposez une Présidence ainsi constituée. Sur une question quelconque, le Président pourra, en très peu de temps, être renseigné par celui de ses collaborateurs duquel ressort la question.

L'étude des affaires se fera beaucoup plus rapidement, plus aisément, plus profondément.

Ce que je viens d'exposer là, c'est ce qui se passe à peu près chaque jour dans le cabinet du Président du Conseil d'administration de grandes affaires.

Je n'ai pas la prétention d'avoir apporté ici un programme *ne varietur*, j'ai donné des idées : on peut les discuter.

Aux heures tragiques pour notre pays que nous traversons, j'ai voulu vous montrer que l'*Unité de commandement s'impose*. Elle nous a sauvés dans la guerre, elle nous sauvera dans la paix.

Ce que je viens de vous exposer ne vaut-il pas mieux qu'une dictature parfois réclamée !

Ayons une Présidence bien organisée, elle sera respectée parce qu'elle répondra au désir intime, au clair génie de notre peuple.

(Analyses d'Et. BOUCLY.)

APPEL AUX RÉNOVATEURS

adressé par Probus après les discours de MM. Marin et Estier

M. Estier ne pouvait exposer mieux qu'il ne l'a fait l'excellent programme qu'il vient de nous tracer.

Pour que la rénovation de ce pays ait lieu, il faut l'effort technique qui s'impose.

Nous avons eu le profit d'entendre la parole de deux hommes éminemment compétents : l'un dans les affaires publiques, l'autre dans les affaires privées.

L'un et l'autre nous ont donné les moyens pratiques de réaliser les réformes indispensables.

Je vous demande maintenant à montrer quelques minutes d'attention.

Je voudrais — c'est ambitieux de ma part — pouvoir vous *électriser* par la vertu, non de mon éloquence, mais du sujet que je traite, car il ne s'agit de rien moins que de sauver la France.

Et si la France est sauvée, ce sera vous qui l'aurez sauvée. Du noyau que vous formez sera parti l'effort de rénovation qui pourra apporter à notre pays le salut. Car il ne suffit pas d'avoir, comme le disait M. Marin, un peuple de braves gens, il faut encore avoir un peuple bien dirigé, bien conduit vers ses destinées.

Est-ce que vous n'avez pas applaudi tous à ce que nous a dit M. Marin : « Il faut réorganiser sur des bases nouvelles l'administration française » ?

Est-ce que nous n'avez pas applaudi tous à ce que vous a dit M. Estier : « Il faut que nous ayons une Présidence ? »

Et après avoir applaudi, allons-nous rester là, impuissants ?

Sachant que l'administration française doit être réorganisée, sachant qu'une Présidence doit être instaurée dans ce pays, n'allons-nous rien faire pour obtenir les solutions indispensables ?

Le salut dépend de votre volonté, du plus ou moins d'énergie avec laquelle vous répandrez les paroles que nous semons ici, car nous formons une organisation qui a précisément pour but d'assurer cette rénovation nationale, cette rénovation sans laquelle le peuple ne pourra pas vivre.

Nous espérons que beaucoup d'hommes appartenant jusqu'ici à d'autres mouvements viendront à nous, et nous les convions tous ensemble à fonder la Fédération des Républicains Rénovateurs. Ce sera une œuvre d'ensemble, et non pas l'œuvre d'un seul groupe.

Et vous savez que nous avons déjà 83 parlementaires qui ont accepté ce principe d'une discipline dans la République, sans laquelle la République ne peut pas vivre.

Eh bien ! cette Fédération des Républicains Rénovateurs, le mois prochain peut-être, dans cette salle, vous serez appelés à la fonder définitivement.

Je vous demande une chose : c'est de bien vous inspirer, pour la conduite de cette œuvre même, des principes que formulait tout à l'heure notre ami Estier.

Il faut que nous soyons organisés nous-mêmes. Il faut que nous ayons dans cette Fédération une Présidence qui ne soit pas une dictature, mais qui existe ; et c'est pourquoi je vous dis : « Réfléchissez bien ; réunissez-vous ; recherchez le plus d'hommes possible capables d'exercer une influence dans le pays ; qu'ils forment une délégation désignant elle-même un Conseil de très peu de membres, et qu'à la tête de ce Conseil, on mette l'homme le plus qualifié pour conduire le mouvement » !

Ce que j'ai dit en particulier à quelques-uns de nos amis, je le répète en public aujourd'hui, devant vous tous :

Je demande que tous ensemble, et après avoir bien réfléchi, vous choisissiez l'homme le plus capable de conduire notre mouvement, et je vous le déclare, pour ma part, que je serai le premier à faciliter sa tâche, si vous estimez qu'un autre peut, mieux que moi, réussir.

Les questions de personnes ne comptent pas ici : mais

une fois que l'homme sera choisi, il faudra le suivre, parce qu'il faut que dans cette Fédération des Républicains Rénovateurs, comme plus tard dans l'État, nous ayons un chef.

Il s'agit en effet, ici, de l'organe qui doit accomplir la grande œuvre nécessaire, celle d'établir une autorité dans la République.

Quant à la personne qui pourrait l'exercer, je me borne à dire, en employant comme on disait dans ma grammaire (le dit-on encore ?) le superlatif absolu au lieu du superlatif relatif, qui, en l'espèce, serait plus absolu et aussi plus exact, je me borne à dire que la formule émane d'un homme occupant de très hautes fonctions dans le pays, et que celui qui a donné la formule peut être qualifié pour l'appliquer.

Nous vous convions tous pour accomplir cette réforme de l'administration, dont nous a parlé M. Marin, comme pour réaliser l'organisation de la Présidence, dont nous a parlé M. Estier, comme pour faire toutes les réformes indispensables à établir l'autorité dans la République.

Je vous déclare que, pour ma part, je désire de toute mon âme voir la République instaurée définitivement en France.

Je n'oublie pas que c'est aux cris de « Vive la Nation » qu'a été gagnée la bataille de Valmy. Je n'oublie pas qu'il y a 130 ans les envahisseurs dont descendaient ceux que nos grands morts et nous-mêmes avons repoussés à la Marne, je n'oublie pas que ces envahisseurs ont été repoussés aux cris de « Vive la Nation ».

Et je crois que nous n'oublierons pas non plus ce qu'il y a dans ce mot « République » de force, d'idéal, si l'on comprend qu'il signifie le gouvernement de tout le Peuple de France, de tout ce bon Peuple de France, avec les fils de ceux qui sont morts pour sauver le sol de la Patrie, avec les mères admirables que sont encore tant de Françaises, avec tous ceux et toutes celles qui assurent la continuité de la race dans l'honneur, dans la probité, dans le travail !

Oui, la République, c'est tout cela, et c'est pour cela que nous voulons la maintenir. Mais nous voulons y instaurer l'autorité, car sans autorité, rien dans un pays ne peut vivre.

Il faut que chacun soit à sa place ; et il faut une direction pour que, dans un pays, comme dans une affaire privée, une œuvre puisse être accomplie.

Vous la voyez bien ; vous sentez toute la complexité extraordinaire de ces réformes que nous devons accomplir.

Et c'est pour cela qu'il faut qu'un homme dise : « Voici ce qu'il faut faire. Si vous m'approuvez, suivez-moi ».

Ce ne sera pas un dictateur ; ce sera un chef, ce sera un homme qui donnera les directives, qui exécutera ensuite, qui obtiendra pour tous ses actes essentiels l'approbation des Parlementaires, mandataires de la Nation, comme lui-même, mais une approbation qui ne sera pas donnée après 375 discours et 250 amendements.

Ce n'est pas avec une mosaïque que l'on fait la législation d'un pays, que l'on réalise les grandes réformes qui, à l'heure actuelle, s'imposent.

Il faut donc que nous instaurions dans la République l'autorité telle que nous venons de la définir.

L'essentiel est que l'œuvre soit accomplie.

Nous ne sommes pas mal partagés en ce moment pour lancer cette idée.

N'avons-nous pas justement, pour occuper les deux plus hauts postes du pays, deux hommes qui, l'un et l'autre — on peut le dire — ont déjà sauvé la France d'un grand péril ; le second par cette occupation de la Ruhr, qui a montré à l'Allemagne notre volonté de gagner définitivement la guerre ; le premier par la défense de la Pologne, maintenant le rempart de la civilisation entre le bolchevisme russe et l'impérialisme german.

Eh bien ! notre désir, c'est que ces deux hommes qui ont donné tant de preuves de patriotisme et de dévouement au pays, c'est que l'un, acceptant d'être le Chef et

l'autre de seconder le chef, qu'ils arrivent, aidés par la Fédération des Républicains Rénovateurs, à organiser l'autorité dans la République. S'il ne devait y avoir que l'un d'eux, nous le suivrions. S'il ne devait y avoir ni l'un ni l'autre, eh bien ! ayez confiance ! Pourvu que nous soyons là pour soutenir l'homme nécessaire, l'homme nécessaire surgira.

Des vers superbes de Béranger me reviennent à la mémoire :

Qui découvrit un nouveau monde ?
Un fou qu'on raillait en tous lieux.
Sur la croix, ce supplice immonde,
Un fou qui meurt nous lègue un Dieu.
Si demain, oubliant d'éclorre,
Le soleil nous manquait. Demain ! Eh bien, demain !
Quelque fou trouverait encore
Un flambeau pour le genre humain !

Nous savons, nous, que ce ne sont pas des fous ceux qui rêvent d'accomplir les grandes œuvres.

Nous savons, nous, qu'il est de grandes époques, où les grandes œuvres sont nécessaires. Ce sont des sages, ceux qui n'ont pas peur de rompre avec ces routines mesquines dont vous parliez à l'instant un orateur, ceux qui n'ont pas peur d'agir. Il y a en France de ces sages qu'on appelle fous, et, pourvu que nous soyons là pour les soutenir, pourvu que nous répandions autour de nous la bonne parole, pourvu que nous réunissions les fonds, les ressources, les bonnes volontés, n'ayons crainte ! Il surgira du sol de France l'homme nécessaire pour assurer le salut et la destinée de la France éternelle !

PROBUS.

LA VIE DES PEUPLES

Le Pays du Feu

(suite)

Il faut, pour ne pas abuser des noms d'auteurs orientaux dont il est difficile de citer des passages, arriver maintenant à Vâkif. Il serait né à Kazan en l'an 1176 de l'Hégire (1762-1763). Le souverain du Karabagh lui ayant donné un emploi dans son palais, il vint se fixer dans ce pays où il acheva son existence. Condamné à mort avec son fils, lors de l'invasion persane de 1212 (1796-1797), il obtient de Aza Mohammed Khan une double grâce au moment de l'exécution. Moins généreux, le souverain qui prit le pouvoir dans le Karabagh après le départ des Persans, Batman Keledj, fit mettre à mort le père et le fils. Son tombeau qui se trouve dans un faubourg de la ville de Choucha, est considéré comme miraculeux et fréquenté par les femmes stériles pour obtenir des enfants.

Auteur simple et élégant, Vâkif écrivit en dialecte azéri des poésies amoureuses et satyriques, mais il s'inspirait de préférence de choses religieuses. Les passages suivants donneront une idée de la variété de ses œuvres :

PORTRAIT DE LA FEMME LAIDE ET MÉCHANTE.

« Je décrirai la femme laide et mauvaise, la femme
« dont le mollet est mou et le pied grand. La femme qui
« ploie le genou quand elle marche, la femme dont les
« hanches maigres font saillie quand elle se lève, la
« femme qui a une démarche sautillante, qui rit dès le
« lever du jour, qui ne respecte pas son mari, qui s'as-
« sied comme les buffles s'étalent. La femme dont les
« yeux sont gris, qui a les cheveux en désordre, dont la
« tête sert de caravansérail aux insectes, qui a les lèvres

« fuyantes, dont les dents sont rares, dont les mains
« sont toujours enduites de pâte et les ongles noirs. La
« femme qui dès son lever fronce le sourcil, et, à la
« moindre observation du mari, a recours aux pierres
« du foyer. La femme que le mari est constamment
« obligé de chercher chez les voisines et qui transforme
« pour lui les douceurs de la vie en poisons ».

Vâkif dit qu'avec une telle femme, la maison ne sera jamais florissante, que le chien y mangera tout le lait, le beurre et le fromage. « Evitez autant que possible, nous dit-il en terminant, la femme aux jambes longues et au corps maigre. C'est une douleur sans remède ».

PORTRAIT DE LA FEMME BELLE ET BONNE.

« Sa peau est immaculée. Son visage est semblable
« à une pêche. Sur un fond blanc, sa joue rougit comme la
« tulipe.

« Heureuse la tribu qui te possède. Elle est un paradis
« terre dont tu es la rose. A une telle beauté sied bien
« une couronne de voiles transparents. Les boucles de
« tes cheveux sont noires, tes yeux de jais ont l'aspect
« de la fleur du narcisse. Ton cou élancé et gracieux a
« la blancheur de l'émail. La plus belle parmi les blondes
« des naïades n'est pas digne de laver tes pieds, d'une
« forme exquise.

« Le matin, tu souris comme la fleur à l'abeille au
« lever du soleil. Quand tu parles, tu baisses les yeux
« comme la fleur du jasmin. Tu rendras heureux celui
« qui te possèdera, car l'obéissance, la pudeur, la gaieté
« s'harmonisent à ta beauté. Je ne changerais pas le
« sourire d'une telle femme contre toutes les richesses
« de l'Égypte. C'est une gazelle qui réjouit le regard et
« apaise l'âme par la grâce de ses mouvements ».

La louange de la femme chrétienne par un musulman, tel est le sujet de la poésie suivante. Il s'agit sans doute d'une Géorgienne :

« La fille chrétienne sort de l'église avec coquetterie,

« fière, riante, sans crainte. On dirait une reine vêtue
« de brocart. Elle brille, pareille au soleil, et son écla-
« tante beauté aveugle les assistants. Qui la voit une
« seule fois renonce à la religion de ses ancêtres. Elle
« éblouit, comme les houris et les fées habitant le para-
« dis. Elle a délicatement soigné ses cheveux qui exha-
« lent le parfum de la violette. Son visage, son cou, ne
« sortent pas cachés sous des voiles. Regardez donc son
« menton, sa taille, sa sveltesse, ses sourcils ; ses yeux
« sont des pièges où périssent notre foi et notre religion.
« Son corps pareil par la délicatesse à la feuille de rose,
« émerge de l'échancrure du corsage comme une fleur
« de jasmin. Ses dents sont des perles, ses lèvres, des
« agates. Qui voit une seule fois une telle créature n'aura
« plus le désir d'aller à la mosquée, mais se dirigera tou-
« jours vers l'église.

« Je la contemplais une fois, ô mon Dieu, et mon cœur
« eut un mouvement de détour de la Mecque vers Jérusalem.

« Il ne me reste plus qu'à inonder Tiflis de mes lar-
« mes ou bien à me rendre au sanctuaire chrétien, pour
« accepter la Croix » (1).

La poésie suivante montre un Vâkif amer, désabusé.
Elle est intitulée : Sur la déloyauté du monde contemporain :

« Dans le domaine de l'Univers, je n'ai jamais rencon-
[tré une chose qui fût droite.
« Tout ce que j'ai vu était courbe ; c'était ainsi et pas
[autrement.
« Dans les relations des amis, je n'ai pas trouvé non
[plus la fidélité,
« Je n'ai pas vu tenir la parole donnée et je n'ai pas
[aperçu la persévérance.
« Soit sultan, soit derviche, soit plébéien, ils sont di-
[visés par leur faute,
« L'un ne comprend pas l'autre ; chacun pense à ses
[plaisirs et à ses douleurs.

(1) Baron de Baye.

- « J'ai regardé attentivement ; Beaucoup de paroles ont
[frappé mon oreille,
« Je n'ai aperçu que des mensonges ou des calomnies.
« La créature humaine a toujours un principe bizarre,
« Si tu réjouis un cœur plein de douleur, il te maudira,
« Au lieu de récompense, tu ne rencontreras que de
[l'ingratitude.
« Celui qui fait le bien, les autres le traitent de méchant,
« Je n'ai pas rencontré un ami qui ne me soit devenu
[hostile.
« Le savant, l'ignorant, le maître, le disciple, le vieil-
[lard, tous sont esclaves de leurs viles passions.
« Ils ont effacé la vérité et emploient le crime,
« Les cheiks et les saints sont devenus des hypocrites,
« Je n'ai pas vu que leurs prières soient dignes de Dieu.
« Celui qui aime quelque chose finit toujours par l'ai-
[mer davantage :
« L'un veut le trône, l'autre la couronne, le troisième
[une haute position.
« Les rois ne rêvent que de conquérir de nouvelles
[forteresses, certains sont devenus amoureux,
« Je n'ai rencontré aucune quiétude, aucune fidélité.
« Moi-même, j'ai transformé beaucoup de pauvres
[diables en alchimistes,
« Par moi la poussière est devenue de l'or, de simple
[cailloux des rubis, de petits grains des brillants,
« Et quand j'ai demandé ma récompense, je n'ai ren-
[contré que la haine.
« Bref, il faut se méfier de ce monde, parce que ni le
[bien ni le mal ne sont à leur place,
« Les cœurs nobles sont dans la misère et les gens aux
[instincts bas et vils sont dans l'honneur,
« Celui qui possède de l'or n'a pas de générosité et les
[généreux n'ont pas d'or.
« Dans les affaires qu'on fait, je n'ai vu ni règle, ni
[loyauté.
« O Créateur des hommes et des djinns (1), le roi des

(1) Génies.

France et Monde

[rois, la foi est disparue de notre époque, sache-le bien,
« Montre-toi, ne laisse pas le maudit diable violer la foi,
« Daigne envoyer la lumière dans le monde de ta sa-
[gesse,
« Parce que je ne vois pas dans le flambeau de la reli-
[gion, la stabilité.
« J'ai vu que la richesse et les biens ont une fin, qu'ils
[ne sont pas éternels,
« J'ai vu que la grandeur et l'opulence ont une fin,
« J'ai vu également que la beauté a une fin,
« Je n'ai rien vu d'éternel.
« Mes cheveux sont devenus blancs, mes jours sont de-
[venus noirs ;
« Malheureusement, je n'ai pas fait attention à la
[beauté d'une belle âme
« Je finis mes jours avec une compagne ingrate. O Sei-
[gneur, envoie à Vâkif de tes bienfaits,
« Parce que je n'ai vu aucune personne, sauf toi, qui
[soit un véritable bienfaiteur. »

* * *

Il y eut, de tout temps, de nombreuses poétesses pour chanter l'amour, parmi les musulmanes de l'Azerbaïdjan. Quelques-unes sont restées célèbres. Parmi elles, Agha Begum Agha, qui vivait au commencement du XIX^e siècle. Belle comme le jour, elle fut choisie pour le harem d'Ibrahim, khan du Karabagh, et bientôt élevée au rang d'épouse. Est-ce à propos d'un voyage de son mari qu'elle écrivit ces vers :

« Il est heureux, celui qui demeure près de toi,
« L'air est si pur là-bas, il fait si bon.
« Tu es parti et mon cœur est devenu le grelot de ton
[chameau,

« Car un chameau ne peut se passer de cet ornement.

Johar Agha, elle, dut autant sa renommée à sa bienfaisance qu'à sa poésie ; elle unit les deux pour faire construire l'une des plus jolies mosquées de Choucha. Sa vie

en ménage ne fut pas heureuse et ses vers en restent imprégnés de mélancolie. Elle constate tristement que « si elle pose un rets pour le faucon, c'est le héron qui y tombe ».

Fati Khanoum, qui écrivit entre 1860 et 1870 sous le pseudonyme de Khirmina, était célèbre, elle aussi, à deux titres, mais hélas ! pas pour sa bienfaisance. Elle avait une si méchante langue qu'on lui attribue un nombre incroyable de victimes. Peut-être n'est-ce pas exact, car les vers suivants paraissent empreints d'une grande douleur :

« L'objet de mon attente sur la route de l'amour c'est

[mon couronné ;

« Le roi des domaines de mon cœur, c'est lui mon bien-

[aimé,

« Quoique moi, au cœur brisé, je me tourne dans la

[cour du chagrin.

« Mais mes pensées s'envolent toujours autour de ton

[logis,

« Mon cœur est allé, saisi du lasso de ton amour, ne

[crois-tu pas ?

« Ce sont mes larmes qui sont mes uniques témoins,

« Tu es content avec d'autres, tu es gai toujours,

« Tu n'entends pas mes gémissements qui déchirent le

[ciel,

« Si tu as une taille si majestueuse, si belle,

« Moi aussi, j'ai mon trésor, mon amour inébranlable,

« Si Khirmina voit ta trahison, elle ne se plaindra pas,

« Car c'est le destin qui t'éloigne de moi ! »

Voici maintenant la plus célèbre de toutes les poétesses d'Azerbaïdjan : Kourchid Banou Begum, princesse Ousswieff.

C'était une descendante des khans du Karabagh, la nièce de Johar Agha. Très instruite, connaissant aussi bien les poètes et les philosophes d'Occident que ceux d'Orient, d'un cœur généreux, possédant de grandes richesses, son nom est encore cité avec reconnaissance, à cause de tout le bien qu'elle a fait.

Malheureusement, sa vie privée mérite moins d'éloges que sa vie publique. Après avoir épousé le prince Khassaï Khan Ousswieff, qui prétendait descendre de la plus ancienne famille du monde, elle s'éprit d'un simple marchand nommé Seid Hussein. Le scandale provoqué par cette intrigue réduisit l'infortuné mari au désespoir. Il eut la bonhomie de se suicider et de laisser la princesse libre d'épouser son marchand. Ce qu'elle fit en grande hâte.

Pour que la morale ait toute satisfaction, il faut qu'une faute soit punie. Seulement, dans la réalité, les innocents sont souvent châtiés à la place des coupables. C'est ce qui est arrivé aux descendants de Kourchid Banou Begum. Ils furent complètement ruinés par ses folies et aujourd'hui il ne reste plus du splendide palais des successeurs d'Ibrahim Khan que des ruines lamentables.

Voici, pour terminer, quelques vers de la princesse Ousswieff :

- « Ton amour m'apportera le malheur,
« Car l'amour, c'est l'issue du malheur.
« Tes cheveux m'ont enchaînée toute,
« Ce sont eux la cause de mon malheur.
« Si c'était possible de voir ton visage pareil à une
[fleur,
« A chaque entrevue, il donne une éclaircie céleste ;
« Tes yeux, tes sourcils sont réunis comme pour un
[complot contre moi,
« Ils jettent des flèches, se préparent pour la bataille.
« Le chameau comprendra-t-il le charme du séjour
[près de toi ?
« C'est Leïla qui t'amène vers son Medjnoun,
« Ne crois pas que Joseph verra Jacob,
« C'est Zuleikka qui l'emportera dans le marché de
[l'amour,
« Quoique Zuleikha achète Joseph pour de l'argent à
[l'Egypte,
« Mais pour l'amante, le prix de son achat, c'est sa
[vie ».

CHAPITRE XI

UN ÉMULE DE MOLIÈRE AU CAUCASE. — LES CONTES
D'HADJI KÉRIM. — L'ART EN AZERBAÏDJAN.

Le théâtre, au sens où nous l'entendons en Europe, n'est guère développé dans les pays musulmans d'Orient. La Turquie a Kara-Gueuz, le Polichinelle oriental et des farces, temacha ou teglid. Quelques pièces d'auteurs français ont été traduites en turc, celles de Molière surtout. La Perse possède les drames religieux. Mais c'est en Azerbaïdjan que les premiers essais de vraies pièces de théâtre sont nés.

A vrai dire, ces pièces ne sont pas d'un art vraiment original. Leur auteur, Mirza Feth Ali Akouzadi, officier tartare au service de la Russie, eut l'occasion de lire quelques-unes des traductions turques de Molière et il essaya de l'imiter. Ces pièces ont surtout un intérêt de curiosité ; il est assez plaisant de voir des Tartares travestis en personnages moliéresques. Elles donnent des détails de mœurs typiques ; pour les érudits, leur principal attrait est surtout d'avoir été écrites en ture azéri, particularité unique à laquelle nous devons d'avoir en français toutes les pièces d'Akouzadi.

Une des meilleures est l'Avare. De braves gens, plus ou moins brigands, dissertent sur les bords de l'Arasse et vantent les charmes de leur vie errante, de ce que nous appellerions en France l'existence de détrousseurs de grands chemins. Cette comédie de l'avare est très intéressante comme études de mœurs.

M. Jourdain, ou un botaniste français dans le Karabagh est, encore plus que tout autre, d'inspiration moliéresque. M. Jourdain est un botaniste français en mission dans le Karabagh ; il loge chez l'habitant, en l'espèce de braves gens. La femme traite le mari comme le faisaient en France les femmes du temps de Molière, ce qui peut renverser quelques idées préconçues sur la soumission passive des femmes d'Orient. Les idées exprimées par un des héros de la pièce sur la moralité des Français

ne diffèrent pas sensiblement de celles qu'entretient actuellement à l'étranger certaine littérature.

Un mot encore sur le vizir du khan de Lenkoran, le chef-d'œuvre d'Akouzadi, la meilleure de ses pièces aussi bien au point de vue du caractère des personnages qu'à celui de l'intrigue et de la construction générale de la pièce.

* *

De très curieux petits contes, écrits tout dernièrement par M. Hadji beyli, sont, en dehors de leur valeur littéraire, de précieux documents sur les mœurs du peuple musulman de l'Azerbaïdjan. Son héros, Hadji Kérim, est un simple marchand. Nous le voyons acheter un melon avec cette science du marchandage que possède l'Orient et auprès de laquelle les plus savantes combinaisons de nos diplomates ne sont que jeux d'enfants. Nous le voyons aussi, pour la première fois de sa vie, monter dans un train, dans le but pieux d'aller en pèlerinage à la Mecque. Mais il est fort dévot et descend à une station pour ses prières. Malheureusement, elles sont fort longues et le train, qui n'est qu'un infidèle, repart sans le pauvre Hadji kérim, ainsi forcé de renoncer à son pèlerinage et au titre qu'il en aurait rapporté.

Ces contes sont écrits avec beaucoup de verve, une vie intense et nous apportent un coin d'Orient des plus amusants et admirablement observé.

Le frère de M. Hadji beyli est un des protagonistes du théâtre musulman moderne. Il faudra en reparler au sujet de la vie et des tendances modernes de l'Azerbaïdjan.

* *

La question d'art est vite traitée en ce qui concerne l'Azerbaïdjan. Quelques vieilles et anciennes poteries ont été retrouvées ainsi que des verres dans des tombes. Mais, à proprement parler, il n'existe pas d'art en Azerbaïdjan. Les peuplades nomades, à part leurs armes et leurs selles, quelques tapis pour les tentes, ne possèdent rien qui vaille la peine d'être orné.

Les quelques monuments que l'on peut citer : le mausolée de Mounine Hatoum, à Nakitchivan, celui de Youssouf-ibm Kutajir, sont d'inspiration nettement persane. Des soies, des poteries, des tapis y sont encore fabriqués comme en Perse, mais il n'y a pas d'inspiration nationale digne d'études.

CHAPITRE XII

L'AZERBAÏDJAN SOUS LA DOMINATION RUSSE. — LA CONQUÊTE. — SHAMYL.

Ce n'est pas un voisinage très sûr pour les petits que celui d'un géant ; si il se trouve trop à l'étroit chez lui, en quelques enjambées il arrive chez le voisin, s'y installe et, sous sa lourde botte, écrase toute indépendance. Certains plaignent le géant, ce pauvre géant, forcé de prendre à autrui ce qu'il ne possède pas et l'admirent de si bien pourvoir à ses besoins.

Peut-être est-ce réellement la nécessité qui pousse parfois le géant hors de son domaine ; peut-être aussi n'est-il pas trop à blâmer de si mal comprendre ce qui se passe dans l'âme des faibles qu'il soumet à sa force, mais la situation des opprimés n'en est pas moins pénible et elle devient atroce lorsque le géant, dans une crise de *delirium tremens*, veut leur faire souffrir ce qu'il souffre lui-même. Le géant est vigoureux, il guérira sûrement, mais quelle sera sa convalescence ? La douleur passée, subie avec trop de résignation, le rendra-t-elle plus impitoyable à celle des autres, ou plus capable de la comprendre ?

Un bon géant doit protéger ses proches et non les molester. Mais c'est là une morale de contes à l'usage de la jeunesse, répudiée par beaucoup d'hommes et quasi inconnue dans les relations de peuple à peuple. Toutefois, est-il impossible d'espérer, sans prévoir un âge d'or que jamais la terre ne connaîtra, que la fraternité — ou son synonyme, la communauté d'intérêts — des peuples s'étendra de plus en plus ? Autrefois, les châteaux,

les bourgs, les villes se battaient entre eux ; puis ce furent les provinces ; maintenant ce sont les grandes nations unissant en elles tant de peuples qui se détestèrent. Pourquoi demain, cette progression, continuant sa marche, ne s'étendrait-elle pas aux continents ? Et pourquoi, le géant, renonçant à l'oppression brutale, ne parviendrait-il pas à une amicale entente avec ses minuscules voisins, leur demandant ce qui lui manque, leur donnant son superflu ?

Ce serait aux lointains amis du géant de travailler à cette tâche si leurs propres affaires leur en laissaient le loisir lorsque le malade entrera en convalescence et si certains d'entre eux ne se laissent pas trop fasciner par les richesses que possèdent ces petits qui l'entourent.

*
*
*

Quels que soient les hommes qui gouvernent un pays, sa politique extérieure, souvent commandée par d'impérieuses nécessités géographiques et commerciales, poursuit presque toujours un même but à travers les siècles. Mais, naturellement, cela ne peut être vrai que si aucun événement considérable ne vient modifier le cours des choses : si Henri IV et Richelieu ressuscitaient aujourd'hui, ils n'auraient évidemment plus à poursuivre l'abaissement de la Maison d'Autriche. La politique de l'empire russe n'ayant jusqu'à présent pas rencontré cet événement, tout au moins dans sa partie méridionale, poursuit obstinément son but qui est d'atteindre au Sud la mer libre, soit par Constantinople, soit par le Golfe persique. Une des conséquences de cette politique fut la conquête du Pays du Feu par la puissance tsariste.

L'immense Russie manque de débouchés maritimes pour son commerce. Pierre le Grand, pour ne pas remonter plus haut et aller chercher dans les règnes de ses prédécesseurs des traces de cette politique, Pierre le Grand

Russie les provinces de Nakitchevan et d'Erivan. Elle dut aussi payer une lourde indemnité de guerre.

Un des faits les plus caractéristiques de la guerre de conquête de la Russie dans l'Azerbaïdjan est la prise de Guendjé et la résistance héroïque du dernier de ses khans.

Après la prise de possession de la Géorgie par la Russie, le prince Tsitziannoff, ayant été nommé gouverneur général des provinces au delà du Caucase, voulut faire valoir de prétendus droits des anciens souverains géorgiens sur les khanats environnants. Le khan de Guendjé, refusant de reconnaître la suzeraineté de la Russie, fut attaqué dans sa capitale. Depuis très longtemps, sa famille possédait héréditairement le khanat. Voulant à tout prix rester indépendant, il proposa la cession de la totalité de ses Etats, sous l'unique condition de conserver la forteresse où il s'était retiré.

Toutes ses demandes furent rejetées, il prit alors le parti de se défendre. Il le pouvait avec quelque apparence de succès, cette forteresse bâtie par les Turcs avec beaucoup de solidité, étant fort bien armée. Mais, malgré d'héroïques efforts, il fallut céder au nombre. La forteresse de Guendjé fut prise par les Russes et le khan tué sur le canon même qu'il avait dirigé contre leurs rangs. Il reçut le premier coup de sabre du général Liesanevitch, alors colonel, qui, dans la chaleur du combat, refusa de lui faire quartier, laissant à ceux qui le suivaient le soin de l'achever.

Ce khan était célèbre par son courage et par son caractère à la fois ferme et sévère. Il punissait les coupables pour les moindres fautes, sans aucune acception de personnes. Il avait fait bâtir dans sa forteresse une citadelle très forte où il se retirait lorsque le mécontentement populaire excitait une révolte, car la justice rigoureuse qu'il exerçait contre ses sujets ne s'étendait pas jusque sur lui-même. Son avidité était extrême et ses sujets soumis à tous les genres d'impôts imaginables. D'énormes droits frappaient les vins, les eaux-de-vie, toutes les boissons,

S'il est historiquement prouvé que, jusqu'à ce qu'un événement imprévu vienne changer le cours des choses, la Russie soit obligée, au point de vue économique, de s'assurer un libre passage à travers les pays méridionaux qui ne peuvent lui résister par la force et même de s'assurer une part de leurs trop grandes richesses, il n'est nullement prouvé que, politiquement, elle soit obligée d'opprimer ces mêmes pays. Un gouvernement national, soumis à certain contrôle, certaines garanties économiques, qui serait accordé aux petits voisins, serait-il donc absolument incompatible avec les intérêts du grand ? Une fédération des Etats du Caucase serait-elle absolument forcée d'être en guerre avec la République russe ?

Ce sont là de ces solutions modérées qui se hasardent bien timidement ; les solutions modérées n'ont jamais eu qu'une vertu, c'est de réconcilier dans une commune opposition les adversaires irréconciliables !

Et dans le cas présent, ladite solution ressemble à une dragée offerte à un ours affamé.

Mais l'avenir appartient à Dieu, qui, sans grande coquetterie, pourrait bien le vouloir un peu moins laid que le présent.

*
* *

En 1801, la Géorgie qui, depuis longtemps, faisait des avances à la Russie pour en obtenir aide et protection vit ses vœux comblés d'une manière un peu trop radicale, même à son gré, car elle fut annexée purement et simplement à l'empire des tsars. Cette annexion eut pour conséquence celle des autres Etats du Caucase, pendant la première moitié du XIX^e siècle. En 1813 le traité de Gulistan (c'est-à-dire pays des roses, en persan) enleva à la Perse ses droits de souveraineté sur Derbend, Bakou, Chaki, Guendjé, une partie du Talich et lui interdisait toute navigation sur la mer Caspienne. En 1827, le traité de Tourkmanchaï consacra l'abandon de ces khanats et, de plus, obligea la Perse à céder à la

Qu'a fait la Russie pour ces peuples soumis à sa domination ?

Son rôle ne pourra être jugé sainement que lorsque les années auront apporté un recul suffisant. Avant la guerre de 1914-1918, une foule d'ouvrages vantaient à l'envi les vertus colonisatrices de notre grande alliée, les bienfaits civilisateurs dont elle faisait jouir les populations qui lui étaient soumises. A ce moment, on ne voyait — ou on ne voulait voir — que les qualités du peuple russe ; maintenant on serait très tenté de n'en plus voir que les défauts.

Les deux opinions sont sans doute aussi fausses l'une que l'autre : avant la guerre, c'était la lune de miel de l'alliance russe et toutes ses illusions, maintenant, c'est le drame brutal, le divorce et ses tristes conséquences.

Les Russes sont arrivés dans le Caucase avec ces qualités et ces défauts, si difficiles à comprendre pour les Occidentaux que nous sommes. Il faut se mettre à la place des gens avant de les juger, dit le bon sens populaire. Mais comment nous mettre, nous Français, habitués à vivre une vie harmonieuse et mesurée dans un climat tempéré, à la place de ces gens qui vivent dans des températures extrêmes, sur un sol difficile avec des vertus et des vices plus démesurés, plus disproportionnés que les nôtres ? Sur ce terrain, plus encore que sur tout autre, un jugement absolu risquerait fort d'être erroné et, seule, une étude impartiale des faits peut conduire à une vérité relative.

Les peuples du Caucase ont certainement beaucoup souffert sous le joug russe, joug qui n'eut jamais la réputation d'être léger pour les vaincus. Atteints dans leur indépendance, dans leur religion, souvent ils ont essayé de se révolter contre le colosse du Nord, mais toujours en vain. Braves tous deux, le vainqueur et le vaincu ont pu s'estimer sur le champ de bataille ; plus d'une fois, à propos de Shamyk par exemple et même de Zelim Khan plus tard, les Russes ont su montrer en quel honneur ils tenaient leurs valeureux adversaires.

avait déjà tenté d'ouvrir la voie des Indes au négoce russe, lorsque, profitant de l'assassinat des marchands moscovites à Kouba et à Chemakha, il avait conduit une armée pour châtier, mais surtout conquérir les pays rebelles. Mais la difficulté de la tâche entreprise le força à renoncer à son projet.

Dans les instructions de Napoléon I^{er} à Duroc se trouve cette phrase : « Vous parlerez de Catherine comme d'une princesse qui avait bien compris qu'il n'y aurait de sécurité pour le commerce russe que lorsqu'il se ferait par le Midi ».

Cette marche lente vers le Sud, afin d'atteindre la mer libre, est donc bien une nécessité pour la Russie.

C'est par bonds successifs que s'est effectuée l'avance russe. Aussitôt un morceau de terrain gagné, il fallait l'organiser pour pouvoir s'y installer solidement et ce n'était pas chose aisée au milieu de peuplades hostiles, à demi sauvages parfois, disséminées dans de farouches montagnes, de défense aisée, d'attaque presque impossible. « Le Caucase fut, durant plus d'un siècle, une vaillante et tenace forteresse. Durant un demi-siècle, le Russe dut en faire le siège. Avant de risquer l'assaut contre la montagne indomptable, il conquiert tout autour les plaines du Nord et du Sud, les mers de l'Est et de l'Ouest » (1).

Et, malgré les rudes efforts de la Russie, un voyageur pouvait encore écrire, à la veille de la grande guerre : « La grande Chaîne (le Caucase) n'est encore ni sûre, ni accessible partout. Une contrée aussi difficile sur une étendue si vaste demandera des années encore pour accéder au mouvement général et ce ne sont pas les quarante et quelques années depuis lesquelles les Russes sont effectivement, sinon théoriquement au Caucase qui ont pu leur permettre d'avoir le pays efficacement en mains » (2).

(1) Victor Bérard, *La révolte de l'Asie*.

(2) Maurice Rondet Saint, *Aux confins de l'Europe et de l'Asie*.

la viande, les comestibles, en un mot toutes les productions de la terre et tous les genres d'industrie. La soie payait deux roubles d'argent ou dix abazes par poud. La Russie, n'ayant encore rien changé à l'administration de ces contrées (1), ces peuples, par suite des vexations des anciens souverains, sont infiniment plus chargés d'impôts que les Russes.

Les sujets du khan de Guendjé, leurs femmes et leurs filles étaient considérés comme sa propriété. Si une femme lui plaisait, il donnait l'ordre de la lui amener et jamais il n'éprouvait ni refus, ni délai.

A la prise de la forteresse, on trouva des sommes immenses, qui servirent à acquitter la solde arriérée des troupes. Toutefois, les habitants demeurent convaincus que le khan, prévenu de l'attaque, a enterré la plus grande partie de ses trésors. Ses deux fils, un instant prisonniers des Russes, se retirèrent en Perse.

A l'époque du passage du Chevalier Gamba à Guendjé, le gardien d'une des mosquées de la ville était un Tartare, un des officiers du dernier khan qui avait eu la surintendance générale de sa maison. Alors, dans tous les palais de l'Orient, les officiers qui traversaient les cours marchaient la tête baissée et les mains croisées sur la poitrine. Un jour, ce malheureux levant, par inadvertance, les yeux vers les appartements, vit le khan et plus loin une de ses femmes. Appelé chez son maître, celui-ci lui demanda avec sévérité de quel œil il avait aperçu la sultane. Il répondit de l'œil droit. Immédiatement, le khan le lui fit arracher, ce qui ne l'empêcha de rester en fonctions jusqu'à la prise de Guendjé.

(1) Le Chevalier Gamba, auquel le passage est emprunté, voyageait dans la Russie méridionale entre 1820 et 1824.

(*A suivre.*)

Etienne Boucly.

La Documentation Vivante

établie sous la direction de

M. Gaston COMBESCURE, Ancien Élève de l'École Polytechnique, Docteur en Droit, Avocat à la Cour de Paris,

avec la collaboration de :

M^{lle} Etienneette BOUCLY,

MM. Octave AUBERT,

André COURTIN, Secrétaire général adjoint de l'Union centrale des Syndicats des Agriculteurs de France.

Edmond LASKINE, Agrégé de l'Université,

L'Intendant Militaire (C. R.) LE BARS,

LÉON MOISSENET, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,

Henri NOILHAN, Ingénieur Agronome,

GUSTAVE PAUTRAT,

Henri SIMONDET, Agrégé de l'Université.

NOS RUBRIQUES

Toutes nos analyses ont un caractère strictement objectif ; elles présentent, non le point de vue de la rédaction, mais celui de l'auteur.

Chaque analyse est présentée sur une ou deux pages, de manière à pouvoir être plus facilement détachée et conservée.

En tête de chaque analyse est inscrit le nombre correspondant à la matière principale du document selon la classification décimale.

Chaque page est complétée, s'il y a lieu, par une note en italiques sur les idées et les faits.

- 30 **Vie et Histoire sociales** (Philosophie, Méthodologie et Histoire des sciences sociales).
- 31 **Statistique et Population** (Méthodes, Population, Démographie, Statistiques).
- 32 **Politique et Diplomatie** (Politique intérieure et extérieure, Colonisation, Société des Nations).
- 33 **Production et Finances** (Travail et travailleurs, Banques, Monnaies, Crédit, Production, Socialisme).
- 34 **Droit et Jurisprudence** (Droit international, Droit public, Droit privé, Droit pénal).
- 35 **Gouvernement et Administration** (Administration centrale, régionale et locale, Armée, Régions libérées).
- 36 **Prévoyance et Assistance** (Bienfaisance, Associations, Assurances, Habitations à bon marché).
- 37 **Éducation et Enseignement** (Pédagogie, Enseignement primaire, secondaire, supérieur).
- 38 **Commerce et Transports** (Commerce intérieur et extérieur, Marine marchande, Communications).
- 39 **Coutumes et Féminisme** (Mœurs, Cérémonies, Condition de la femme).

POLITIQUE & DIPLOMATIE

Politique intérieure et extérieure - Colonisation -
o o o o o Société des Nations o o o o o

(FRANCE-ALLEMAGNE)
Sécurité et réparations.

327 : 338 (44 : 43).

La France ne veut que vivre en paix et être payée. C'est pour cela qu'elle a pris des gages, dont la possession ne peut qu'influencer favorablement la solution que proposeront les comités d'experts.

Notre sécurité a été certainement accrue par l'occupation de l'immense arsenal westphalien. Nous avons aussi assisté à un renforcement de la Petite-Entente, décidée à respecter et faire respecter les traités. Le traité franco-tchécoslovaque du 25 janvier et le traité italo-yougoslave du 27 janvier consolident l'œuvre de sécurité et de paix.

Pour les paiements, la France ne peut se flatter d'avoir imposé à l'Allemagne le respect des engagements pris. Les Allemands, soutenus par nos alliés, ont obtenu des délais et des rabais. Mais nous sommes dans la Ruhr. Certains de nos gages commencent à s'affirmer rémunérateurs. Sans faire entrer en ligne de compte les encaissements résultant de nos accords avec les industriels, nos recettes au titre des taxes douanières, des licences et des exploitations de bois, dépassent dès à présent un milliard de francs à l'année. Peut-être les Comités d'experts nous procureront mieux. Mais nous serions moins rassurés si nous n'avions pas nos gages. Si l'on vient nous dire : « Nous vous proposons ceci ou cela », nous pourrions au besoin répondre : « Oui, mais ce que nous tenons déjà vaut mieux et il faut nous offrir davantage ».

L'autorité que nous confèrent ces gages s'est manifestée lorsqu'il s'est agi de définir les pouvoirs des Comités d'experts, elle s'affirmera mieux encore lorsque le moment sera venu de statuer sur leurs rapports.

(Jacques CHASTENET, *Opinion*, 1^{er} février.)

Les Idées et les Faits.

*La France n'est pas une vaincue qui bêle de paix ; c'est une victorieuse réaliste qui, dans sa force idéaliste, puise l'énergie de demander au monde d'épargner à son désintéressement l'outrage d'une nouvelle invasion. (HUBERT-AUBERT, *Almanach du Combattant*.)*

La bonne volonté de tous est indispensable pour que se lève enfin « l'aube de la réconciliation et de la paix définitive » annoncée par M. Millerand.

Quatre années se sont écoulées depuis la mise en vigueur du Traité de Versailles. Le Président de la République vient, dans son discours au Corps diplomatique assemblé, de dire qu'il était peut-être permis de saluer l'aube de la paix et de la réconciliation définitives. Et nous pensons que cet optimisme est justifié. En avril 1923, je voyais, personnellement, un arrangement sur les bases suivantes :

Pour les réparations : 1^o paiement à la France et à la Belgique des sommes nécessaires à la restauration des régions dévastées ; 2^o annulation totale des dettes interalliées, sauf celles vis-à-vis de l'Amérique ; 3^o mise à la charge de l'Allemagne des sommes qui pourraient être réclamées par l'Amérique pour ses créances, sauf pour l'Angleterre à consentir une atténuation de cette clause, en ce qui la concernait. — Et pour la sécurité : 1^o une première série de mesures sur les bases indiquées par M. Poincaré dans son mémorandum du 3 janvier 1923 : contrôle des finances allemandes, etc. ; 2^o une deuxième série de mesures sur les bases que j'ai indiquées à la Chambre le 7 novembre 1922 et qui pourraient être utilement complétées par le pacte de garanties envisagé en janvier 1922. Si l'Angleterre et nous (France et Belgique) y sommes bien résolus, l'Allemagne exécutera ce que nous aurons décidé et qui sera certainement raisonnable.

Beaucoup de difficultés s'élèvent pour la participation aux industries allemandes. Il faudrait dans tous les cas prévoir le rachat possible pendant deux ans, par exemple, de la plupart des nouvelles actions par les industriels allemands, qui, au bout de quelque temps, les rachèteront pour se débarrasser des actionnaires étrangers.

Il y a trois ans, nous disions déjà à l'Angleterre : « Rien à faire si l'on n'oblige pas l'Allemagne à réaliser un assainissement financier et monétaire ; il est indispensable de régler en même temps les dettes interalliées. » Mais en politique il ne faut jamais avoir raison trop tôt.

La France et la Belgique ont travaillé pour tous en donnant aux Alliés, par l'occupation de la Ruhr, le moyen de briser la mauvaise volonté allemande. Que les Alliés mettent en commun aussi leur bonne volonté et rien ne s'opposera plus à ce que se lève enfin « l'aube de la réconciliation et de la paix définitive ».

(LOUCHEUR, *Revue de Paris*, 15 janvier.)

(ETATS-UNIS)

327 (73).

Mr. Hughes et la doctrine de Monroe.

Dans un discours prononcé le 30 novembre à Philadelphie à l'occasion du centenaire de la doctrine de Monroe, Mr. Hughes, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a défini la politique des Etats-Unis à l'égard des problèmes européens. Il peut se résumer : « abstention, mais non indifférence ».

Nous demeurons opposés aux alliances. Nous refusons de nous commettre à l'avance pour l'emploi du pouvoir des Etats-Unis dans des contingences inconnues. Nous nous réservons d'agir, lorsque l'occasion s'en présentera, selon ce que nous permettra notre sentiment du devoir.... Nous désirons, selon notre politique historique, coopérer au règlement pacifique des conflits internationaux en tant que ce règlement se borne à soumettre à une procédure judiciaire ceux de ces conflits qui en sont susceptibles. Notre coopération d'Etat indépendant à un effort vers des buts de paix et de justice a toujours été et demeure un des traits caractéristiques de notre politique. Il n'existe aucune incompatibilité entre cette politique et la doctrine de Monroe.

La diffusion des idées démocratiques en Europe a rendu tout à fait improbable le danger d'un effort organisé pour étendre au Continent américain le système politique européen d'il y a cent ans. Mais l'Europe a des intérêts essentiels qui ne sont point les nôtres ; et c'est ce qu'exprimait Washington quand il disait que l'Europe doit fatalement s'engager dans des controverses politiques dont les causes nous sont essentiellement étrangères.

La politique suivie par les Etats-Unis dans le Pacifique et en Extrême-Orient est entièrement conforme à la doctrine de Monroe : politique de la porte ouverte ; maintien de l'intégrité de la Chine ; coopération avec d'autres puissances pour la promulgation de principes communs et l'établissement de la paix ; limitation des armements navals, des fortifications et des bases navales.

La doctrine de Monroe se borne à interdire l'intervention de pouvoirs non-américains dans les affaires du Nouveau-Continent. Mais nous ne devons pas nous contenter d'obéir à ce côté en quelque sorte négatif de la doctrine de Monroe. Nous devons aussi formuler un programme positif, définissant notre ligne de conduite vis-à-vis des autres nations américaines, lequel, quoique distinct du simple principe d'exclusion articulé par Monroe, en est le complément naturel.

(HUGHES, *American Review of Reviews*, janvier.)

(ETATS-UNIS)

327 (73).

Vues américaines sur la situation européenne.

Ces vues seraient celles des milieux gouvernementaux. Il est intéressant d'y voir une tendance de plus en plus nette à une compréhension réelle de la solidarité internationale et à une participation effective au règlement de la paix.

Il n'y a rien dans l'attitude des Etats-Unis qui soit hostile à la Ligue des Nations, ni qui vise à décourager aucun de ceux qui s'efforcent de se servir de cette Ligue pour chercher à atteindre des buts de justice et diminuer les dangers de guerre.

Les Etats-Unis n'ont pas pressé la France pour un ajustement de sa dette, ni gêné en rien son effort en vue d'assurer sa sécurité future par l'occupation d'un territoire allemand.

Ils se rendent compte maintenant que l'action énergique de la France n'a pas été vaine.

Des Américains apportent leur influence dans des commissions d'experts qui vont étudier les conditions économiques et financières de l'Allemagne et s'occuper d'élucider la question de l'accumulation de capitaux allemands à l'étranger.

Le gouvernement des Etats-Unis est prêt à se joindre à la Cour permanente internationale de Justice, sauf certaines restrictions tendant à renforcer le caractère judiciaire de ce Tribunal et à le rendre moins dépendant de la Ligue des Nations, qui, elle, est un organisme politique et diplomatique.

(*American Review of Reviews*, janvier.)

Les Idées et les Faits.

CE QUE L'EUROPE PENSE DE L'AMÉRIQUE.

Il y a des courants d'opinions divers. Les uns approuvent la politique américaine de non-intervention : c'est le cas du Labour party. Mais la plus grande partie de l'opinion publique — celle de l'homme de la rue — est tout à fait hostile à cette politique. Ce sont les mêmes qui, il y a 5 ans, basaient toutes leurs espérances sur l'intervention américaine et acclamaient le Président Wilson comme un sauveur. Ils pensent que de deux choses l'une : ou bien la guerre était juste et nécessaire, ou elle ne l'était pas. Si elle ne l'était pas, l'Amérique n'aurait pas dû y participer. Si elle l'était, la guerre a été l'affaire commune de tous les alliés, et par conséquent tous avaient le devoir de supporter toutes les responsabilités et de faire les sacrifices nécessaires, chacun selon ses forces. Donc l'Amérique n'a pas le droit de réclamer le paiement de dettes contractées pour la cause commune. (Charles SAROLEA, *Contemporary Review*, janvier.)

(ÉTATS-UNIS)

327 : 300 (73).

L'œuvre du Président Wilson.

L'avenir rendra justice à cet homme de bien que l'opinion publique avait d'abord portée aux nues et qu'elle a ensuite abandonné. Voici sur son œuvre les opinions de deux journaux bulgares.

On apprendra avec des regrets sincères la nouvelle de cette mort, car Wilson, fondateur de la Société des Nations, a créé une œuvre belle et utile qui, seule, s'élève au-dessus des ruines de la guerre. Ce n'est pas de sa faute si cette œuvre a été mutilée ; malgré cela, elle reste un appui solide inspirant foi à l'humanité éprouvée. Quelque imparfaite qu'elle soit, la Société des Nations s'est raffermie et la question de son perfectionnement a été de nouveau mise à l'ordre du jour.

(*Democraticheski Zgovor*, 4 février.)

Sa voix ne fut pas une voix dans le désert ; elle a trouvé un long écho dans la conscience des peuples mutilés ; toutefois, elle ne fut pas entendue par ceux dont il dépendait de donner la véritable paix au monde éprouvé et ensanglanté. En outre, ce prophète n'était ni isolé, ni affaibli. Derrière lui se dressait un peuple de cent millions ; plus d'un million de soldats combattaient pour sa parole. Il disposait d'une puissance redoutable. Et comme sa puissance était décisive pour l'issue de la guerre, on attendait que sa parole aussi serait décisive pour la fin de la guerre, pour le règlement de la paix. Car, ce n'est pas seulement sa force, c'est aussi sa parole qui a fait tomber les armes des mains des combattants. Les principes de Wilson n'ont laissé en Europe qu'un profond sillon, la Société des Nations. Mais la paix, la véritable paix s'en est éloignée. Certes, Wilson aussi en porte la responsabilité qui est grande. Si avant d'envoyer ses troupes en deçà de l'océan, il avait lié les gouvernements par des engagements nets, précis, conçus dans l'esprit des principes proclamés par lui et approuvés par la conscience des peuples, il n'aurait pas perdu la victoire, il ne serait pas resté un héros découronné, un prophète incompris. Et il serait disparu aujourd'hui avec l'auréole d'un grand homme des temps nouveaux.

(*Slovo*, 4 février.)

Les Idées et les Faits.

« Nous devons faire que le monde soit sûr pour la démocratie (safe for democracy) ». (Président WILSON.)

La mort du Président Wilson et l'opinion américaine.

La mort du Président Wilson a remis ses principes à l'ordre du jour ; et il semble que l'Amérique soit plus disposée à les suivre depuis que leur auteur appartient à l'histoire.

La mort du Président Wilson a ému toute l'Amérique. L'unanimité des sentiments de respect qui se sont manifestés semble même indiquer une sorte de renaissance de l'intérêt pour le problème mondial de la paix.

Il semble vraiment qu'il y a eu depuis quelques mois des indications d'une orientation nouvelle ou, tout au moins, des promesses de changements dans l'opinion publique des Etats-Unis.

L'Amérique s'occupe beaucoup en ce moment d'un projet pour l'établissement de la paix qui vient d'être primé au concours doté par Mr. Bok d'un prix de 100.000 dollars, 50.000 versés après la décision du jury et 50.000 à verser si le projet est adopté par un referendum lancé dans la nation. Le projet, choisi entre plusieurs centaines par un jury de légistes présidé par le Sénateur Elihu Root, est l'œuvre d'un professeur de Droit, Mr. Lever More. Ce projet recommande l'adhésion à la Cour Internationale de La Haye, puis la coopération avec une S. D. N. réformée.

Ce plan rencontre des résistances au Sénat. Le referendum est en cours ; mais, même si le premier résultat n'est pas favorable, la discussion créée par ce mouvement est un autre signe de cette renaissance de l'intérêt pour le problème de la paix. La mort du Président redonne à son idéal une place importante, et cet idéal se détache de la personnalité politique qui avait commis des erreurs, il se détache de l'empreinte wilsonienne pour devenir simplement et largement américain.

Juste à ce moment, l'Allemagne commet une de ces énormes erreurs qui lui sont familières. Elle a refusé de mettre son drapeau en berne à l'Ambassade allemande, à Washington, au moment où l'Amérique tout entière, sans distinction de partis, prend le deuil pour un mois. L'Allemagne qui, à force d'habileté, avait regagné pendant ces dernières années un certain crédit en Amérique, dissimulant les aspects désagréables ou dangereux de sa mentalité, vient ainsi de se montrer au naturel ; et l'émoi en Amérique est grand. Cette petite cause peut avoir de grands effets. Il se pourrait que l'Amérique s'intéresse davantage désormais au règlement des réparations à l'avantage de la France. Mais cela à condition que notre gouvernement fasse un sincère effort de conciliation.

(Renseignement donné par Charles CESTRE.)

(FRANCE)

327 (44).

M. Poincaré et la politique française.

Voici une opinion suisse sur notre Président du Conseil. Elle est intéressante à connaître, mais il ne faut pas oublier que « la critique est aisée, mais l'art est difficile ».

J'ai toujours eu un grand respect pour le Président du Conseil français. Il a apporté des vues claires dans toutes ses entreprises ; il s'est employé avec une patriotique ardeur à sauvegarder les intérêts de son pays et il a obtenu d'indéniables succès ; il se défend et attaque avec une énergie admirable. « C'est un rude joueur », dit-on, et on a raison.

A-t-il, avec cela, toutes les qualités du grand politique ? Possède-t-il l'art d'utiliser les hommes, de faire converger toutes les forces vers le but qu'il s'est fixé ? On peut en douter. Au dire de ceux qui le connaissent, il est capable, grâce à sa prodigieuse capacité de travail, de se faire une opinion personnelle sur toutes choses ; ce qui lui permet de ne mettre de confiance qu'en lui-même, de se réserver toutes les décisions, de suivre imperturbablement sa voie en dépit des avis qui pleuvent de droite et de gauche. Un pareil régime manque de charme pour les hommes de haute valeur qui ont accès auprès du chef du gouvernement. Il peut aussi avoir certains inconvénients dans les affaires extérieures. Car les plans qui s'esquissent ne peuvent faire dévier une décision arrêtée ; les bonnes volontés qui se proposent se replient découragées. La France s'est souvent plainte de ne pas rencontrer au dehors l'appui franc et loyal auquel elle avait droit. Elle a eu de bonnes raisons pour cela ; mais peut-être en y regardant bien, y a-t-il eu aussi de sa faute.

Le Président du Conseil sait-il saisir l'occasion qui passe ? Je n'en suis pas certain non plus. Car depuis deux ans qu'il est au pouvoir, la France, qui est la première puissance militaire de l'Europe et jouit de la considération du monde entier, a été l'objet de sollicitations nombreuses. Elle aurait pu, surtout, exploiter la capitulation de l'Allemagne en vue de résultats tangibles. Mais M. Poincaré ne s'est jamais mis sur le terrain de ceux qui venaient à lui. Il a continué à énoncer des prétentions, toujours les mêmes. Il a aussi prononcé un grand nombre de discours où il a invariablement déclaré, sous les formes les plus diverses, que justice serait rendue à son pays.

Mais il s'agit maintenant que la politique française sorte du chemin battu et révèle des qualités de souplesse, car nous allons voir du nouveau en Europe.

(*Journal de Genève*, 31 janvier.)

Quelle doit être la politique extérieure de l'Allemagne ?

Nous ne pouvons que nous rallier à ce programme, à la condition cependant que l'Allemagne s'y rallie d'abord en toute bonne foi.

L'Allemagne a plus d'intérêt que n'importe quel pays à voir l'idéalisme de Macdonald réussir plus que celui de Wilson dans la lutte contre la diplomatie secrète et la politique de violence. C'est notre devoir, à tous égards, de soutenir aussi résolument que possible la nouvelle politique extérieure de l'Angleterre. Mais cet appui doit se montrer au grand jour et provenir de la politique officielle de l'Allemagne. Quelle doit être cette politique allemande ? Nous allons l'esquisser :

1° Il nous faut favoriser, dans la mesure de nos moyens, l'entente entre la France et l'Angleterre ;

2° Nous devons nous efforcer que ce soit une entente à trois, c'est-à-dire comprenant l'Allemagne, la France et l'Angleterre ;

3° Les accords particuliers entre la France et l'Allemagne ne seront possibles que s'ils ne compromettent pas le but de l'entente à trois ;

4° Nous devons souligner que nous sommes prêts à adhérer à une véritable Société des Nations, avec des droits égaux à ceux des autres et si possible avec la participation de la Russie, et à accepter les conditions qui en résulteraient ;

5° Il faut que nous nous rendions bien compte que pas plus cet accord qu'aucun autre ne pourra nous enlever nos charges de réparations.

(Anton ERKELENZ, président du parti démocrate au Reichstag, « Nous et l'Angleterre », *Berliner Børsen Courier*, 2 février.)

Les Idées et les Faits.

ALLEMAGNE ET RUSSIE OU ANGLETERRE ?

« Je n'ai jamais cru à une amitié durable avec l'Angleterre... Je préférerais celle des Russes. Malgré le désaccord des souverains, notre politique peut très bien être menée parallèlement à celle de la Russie, tandis que, par notre politique mondiale, de nouveaux frottements doivent se produire avec l'Angleterre. Elle et nous, sommes et resterons des adversaires naturels. Le monde serait assez grand pour nous deux, mais l'activité anglaise dépasse les limites permises. » (Maréchal VON WALDERSEE, 9 décembre 1900.)

(ALLEMAGNE)

327 (43).

La question des frais d'occupation.

L'Allemagne prétend que ce sont ces frais qui empêchent l'assainissement financier. Il aurait évidemment mieux valu pour tout le monde que le montant pût en être employé pour les réparations.

Le montant annuel de ces frais est supérieur de plus d'un milliard de marks-or à l'ensemble des dépenses annuelles que l'Allemagne impériale effectuait avant la guerre pour toute sa force armée sur terre et sur mer. Où sont aujourd'hui ceux qui, à l'intérieur et à l'étranger, s'en prenaient autrefois au « militarisme allemand » et critiquaient les dépenses qui englobaient des sommes énormes soustraites au progrès social ?

Depuis quelque temps, le gouvernement du Reich a repris ces paiements aux puissances occupantes, ce qui, de nouveau, a fait un trou au fond du tonneau. Tous les calculs du ministre des Finances pour son budget de transition qui doit être équilibré à l'aide des crédits de la Rentenbank ont été faits sans tenir compte de ces paiements ; et il est impossible d'équilibrer un budget si l'on tient compte de ces paiements.

(HELFFERICH, *Kölnische Zeitung*, 15 janvier.)

La question de la cessation des paiements des frais d'occupation a été l'objet au cours des derniers temps de plusieurs débats entre le gouvernement du Reich et les représentants de l'économie nationale. Le Comité directeur de la banque obligataire a fait savoir au gouvernement que ces dépenses imposaient au budget des charges telles qu'elles constituaient un nouveau danger d'inflation ; et le ministre des finances a déclaré de son côté que l'Allemagne n'était pas en état de supporter ces frais. Les frais d'occupation, qui non seulement grèvent considérablement le budget allemand, mais figurent également dans les budgets des puissances d'occupation, atteignaient à la fin de décembre 1922 la somme de 4, 5 milliards de marks-or. On ne connaît pas les dépenses engagées depuis le 1^{er} janvier 1923 par les puissances d'occupation. De son côté, l'Allemagne a réuni, entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} octobre 1923, une somme de 207 millions de marks-or pour ces frais. Il faut ajouter à cette somme les dépenses consenties dans le bassin de la Ruhr, à l'exclusion des dommages, lesquelles ont dépassé 30 millions de marks-or. Jusqu'à présent, le gouvernement allemand a soutenu que l'action dans la Ruhr étant illégale, il n'était pas tenu de faire droit aux revendications des Français et des Belges.

(*Berliner Børsen Courier*, 3 février.)

Le Sud-Ouest Africain ex-allemand.

Dans l'administration de cette ancienne colonie allemande, l'Union Sud-africaine fait preuve d'un très bel esprit de tolérance que l'Allemagne approuve bien entendu, mais dont elle n'a jamais fait preuve elle-même, en Pologne, par exemple.

Un accord réglant la situation de l'ancienne colonie allemande de l'Afrique du Sud-Ouest vient d'être conclu entre le gouvernement du Reich et l'Union Sud-Africaine, laquelle avait été chargée par le Traité de Versailles de l'administration de cette colonie sous le contrôle de la S. D. N.

Ce qui fait l'importance de ce traité, c'est qu'il est le premier en date, aussi ne faut-il pas s'étonner de l'importance que l'Allemagne lui attache. C'est un précédent.

Les clauses essentielles sont connues. Les anciens ressortissants allemands ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que le reste de la population. L'usage de la langue allemande est admis, et il est même recommandé aux autorités de répondre en allemand aux lettres écrites en cette langue. Les écoles allemandes de Schwakopmünde et de Windhuck sont maintenues et recevront pendant deux ans une subvention ; le droit de contrôle est reconnu à l'Etat. Un traitement bienveillant sera assuré aux églises et missions allemandes.

A côté de ces stipulations d'ordre général, des mesures sont prises en faveur de groupements d'intérêts. Ainsi on garantit aux fermiers allemands un représentant à l'office agricole et à la banque agricole qui avance de l'argent aux fermiers. L'administration promet de venir en aide aux associations de fermiers qui ont eu à subir des pertes pendant la guerre et après la guerre. De même elle s'efforcera d'indemniser les Allemands de Schwakopmünd qui ont été lésés par le déplacement du port au profit de l'ancienne enclave anglaise de Wallfischbaie. On assure aux ouvriers allemands la jouissance de la loi sur les accidents de l'Union. La pension des anciens fonctionnaires allemands demeurés dans la colonie sera à la charge de l'Union.

Enfin l'émigration est réglée d'après les lois générales de l'Union et non plus laissée au bon plaisir des autorités ; donc il sera plus facile aux Allemands de pénétrer dans la colonie.

Et pour ménager l'amour-propre et la conscience nationale des anciens ressortissants allemands, il est stipulé qu'ils ne pourront être astreints, pendant une période de 30 ans, à prendre part à une guerre contre l'Allemagne.

(*Kölnische Volkszeitung*, 2 janvier.)

(ROYAUME-UNI-ITALIE)

327 : 329 (42 : 45).

Les élections anglaises et l'Italie.

Mussolinistes italiens et travaillistes anglais seraient d'accord pour combattre la politique extérieure française. Ne prenons pas au tragique cette alliance de la carpe et du lapin, et suivons opiniâtrement la voie que nous nous sommes tracée pour le plus grand bien de l'Europe entière.

Jamais les élections anglaises ne suscitèrent dans le monde un semblable intérêt. La presse de tous les pays les discute comme si elle discutait un intérêt national ; elles constituent un des faits les plus importants de la situation politique internationale de l'heure présente.

La victoire travailliste et libérale signifie surtout la nécessité de donner à la politique étrangère anglaise une nouvelle et plus ferme impulsion, ou, plus exactement, une méthode plus active de participation à la vie continentale ; c'est-à-dire une politique propre, active surtout dans le problème rhénan et dans la reconstitution économique et politique de l'Allemagne afin de contrebalancer la rudesse et l'implacabilité de la politique poincariste et l'hégémonie militaire et économique que la France veut établir en Europe, et peut-être aussi de réviser le traité de Versailles.

Le problème le plus important, le plus angoissant de l'heure présente, par son influence sur les conditions économiques, est le problème rhénan (ainsi que le dit en principe et l'affirme longuement le programme électoral travailliste). Si l'on confronte ce programme avec les idées développées par le Président Mussolini dans le clair et ferme discours tenu récemment au Sénat, il est difficile de ne pas constater une identité de vues. Naturellement, le programme travailliste est plus accentué que celui de Mussolini, mais celui-ci se réjouirait sans doute si le traité de Versailles pouvait être, sinon modifié, du moins interprété plus conformément aux intérêts généraux de la paix et de la reconstruction européenne.

La solution du problème rhénan est plus que suffisante par l'activité des travaillistes au pouvoir ; ce problème pèse lourdement sur le sort du monde et, vis-à-vis de lui, les intérêts de l'Italie et de l'Angleterre sont plus que semblables, identiques.

Si le fascisme et le travaillisme ne sont pas d'accord dans certains domaines qu'on laissera à la diplomatie, habituée à renvoyer, sinon à résoudre les problèmes embarrassants, cela n'empêchera pas l'entente de l'Italie et de l'Angleterre.

(Francisco EVOLI, *Vita Italiana*, 15 janvier.)

Sir Theodore Morison, Principal d'Armstrong Collège, de l'Université de Durham, venu à Paris sur l'invitation de l'Université, a fait en Sorbonne une conférence sur l'opinion britannique. Il parlait au nom de la Société de Newcastle, « Les Amis de la France ».

Alors même que les gouvernements de France et d'Angleterre sont parfois en désaccord, les peuples des deux pays doivent rester unis par une étroite amitié.

Les « Amis de la France » de Newcastle sont d'avis que la façon la plus rapide de faire connaître la vérité à la moyenne des Anglais est de leur montrer ce qu'est en réalité un Français. La venue, l'année dernière, de plusieurs Français de distinction a contribué à dissiper bien des malentendus. Je souhaiterais que le commun des Anglais fût mieux renseigné qu'il ne l'est en fait sur les pensées qui occupent l'esprit des Français.

Les élections récentes n'ont aucune portée en ce qui concerne les relations entre les deux pays. Deux mouvements d'opinion plus généraux et plus profonds méritent l'attention.

Le premier mouvement d'opinion se traduit par un appel au peuple d'Angleterre à se retirer de toute participation aux affaires d'Europe et à concentrer toute son attention sur les affaires britanniques. La déception qui a suivi l'état d'exaltation créé par la guerre a produit chez le peuple anglais comme chez le peuple américain la même réaction : ils n'ont pas abandonné l'idéal pour lequel ils ont combattu ; mais nombre d'entre eux en sont venus à se persuader que cet idéal n'est réalisable que dans une sphère restreinte.

Le deuxième mouvement se traduit par l'intérêt croissant que l'on prend en Angleterre à la Société des Nations. A bien des Français, ce rêve d'un monde meilleur doit paraître hors de saison en l'état actuel de l'Europe. Nos malentendus ne viennent-ils pas de ce que les yeux, en Angleterre se portent vers le lointain horizon et en France vers l'avenir immédiat ? Presque tout le peuple anglais est convaincu que la réparation des régions dévastées doit incomber à l'Allemagne, que la sécurité de la France doit être garantie et que l'Angleterre doit porter sa part du fardeau. Mais, de leur côté, les Français ne pourraient-ils donner une définition développée du but ultime auquel ils se proposent d'atteindre. J'aimerais un tableau de l'Europe de l'avenir telle que la rêve un Français.

(Th. MORISON, *Revue de Paris*, 1^{er} février.)

(RUSSIE-PERSE)

327 (47 : 55).

La politique bolcheviste et la Perse.

La Russie des Soviets continue, à l'égard de la Perse, la politique d'expansion impérialiste de la Russie des Tsars.

Les journaux persans commencent à se plaindre de la politique bolcheviste à leur égard ; ils trouvent qu'elle ne diffère guère de celle des tsars. Le journal *Iran*, sous le titre « la Russie Rouge », publie une série d'articles sur la façon dont les bolcheviks interprètent le traité russo-persan de 1921.

D'après ce traité, les bolcheviks abandonnaient au gouvernement persan tous les établissements possédés en Perse par la Russie tsariste, à titre de dédommagement pour les dégâts causés par les agressions bolchevistes en Enzeli, Reht, etc., dégâts évalués à 300 millions de francs. Jusqu'ici, le gouvernement persan n'est entré en possession que d'une banque endettée et d'une route hors d'usage. Les bâtiments du port d'Enzeli, les riches mines du Khorassan, les poissonneries de Mazandéran sont restées entre les mains des Russes qui continuent à les exploiter.

Une convention commerciale avait dû être conclue, mais elle échoua grâce à la mauvaise volonté des dirigeants bolchevistes. Quant aux tarifs douaniers, les bolcheviks exigent de la Perse le maintien de l'accord de 1903, très désavantageux pour la Perse et qui lui avait été imposé par la Russie tsariste. Les pourparlers engagés pour essayer d'établir un nouvel état de choses ont été rompus et les bolcheviks veulent toujours se servir de l'accord de 1903, alors qu'avec le reste du monde, la Perse règle la question douanière par l'accord de 1920.

Le traité de 1921 abolissait aussi le traité antérieur, également imposé par la Russie tsariste et qui interdisait à la Perse d'avoir des bateaux sur la Caspienne. Les bolcheviks ne tiennent pas compte non plus de cette clause et arrêtent systématiquement les bateaux persans et causent aux commerçants un tort considérable. On peut dire que les Soviets s'efforcent de monopoliser le commerce dans la Perse du Nord.

(*Le Nouveau Caucase*, de Constantinople, janvier.)

Les Idées et les Faits.

LA PAIX ROUGE. — *La lutte des communistes allemands décidera du sort du mouvement révolutionnaire du monde entier. Les temps sont arrivés où chaque ouvrier, chaque soldat rouge, chaque citoyen honnête de la République des Soviets devra se tenir sur le qui-vive et être prêt à se sacrifier.* (Déclaration de KAMENEV-ROSENFELD, Président du Soviet de Moscou.)

La Pologne et la Russie.

La Russie bolcheviste, reconnue par l'Angleterre, par l'Italie, par la Norvège, peut demain rentrer à fond dans le grand jeu politique. La Pologne ne doit pas se désintéresser de ce qui se passe.

La question de la reconnaissance des Soviets est devenue l'un des points les plus importants de l'antagonisme franco-anglais, qui domine la politique mondiale depuis l'armistice. Les deux puissances luttent pour obtenir des Soviets les concessions les plus favorables, c'est-à-dire pour entraîner la Russie dans leur jeu. Le plan de la France consiste à l'attirer du côté des États qui, depuis la guerre, se sont groupés sous l'hégémonie française, Belgique, Petite Entente, Pologne.

Le plan de l'Angleterre semble consister à former avec la Russie, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et certains États baltes un groupe destiné à mettre en échec la politique française. En Angleterre, certains protestent contre la mise à l'écart de la Pologne, négligée par la Grande-Bretagne. La Pologne est ainsi entraînée dans les remous d'un important antagonisme. Ce n'est pas en se croisant les bras que les Polonais sortiront de cette situation.

D'autre part, la médiation de Prague, en vue de relations à établir entre Paris et Moscou, ne peut pas ne pas inquiéter l'opinion polonaise. Il semble que la France comprenne mal la nature des rapports polono-tchèques.

(Czas, 23 janvier.)

Les Idées et les Faits.

POLOGNE ET RUSSIE-ALLEMAGNE. — *En se préparant à une intervention en faveur de l'Allemagne, les Soviets se préoccupent beaucoup du problème des communications entre la Russie rouge et l'Allemagne dont la Russie est séparée par la barrière polonaise. Le ministre des Affaires Étrangères de Pologne vient de faire devant la Commission des Affaires Étrangères du « Sejm » des déclarations au sujet de récentes négociations entre lui et le délégué extraordinaire des Soviets, M. Kopp. Ce dernier a demandé au gouvernement polonais de garantir aux Soviets la liberté du transit vers l'Allemagne, « même si les événements en Allemagne prennent un caractère décisif ». Le refus de la Pologne de souscrire à un engagement pareil a été suivi par des arrestations en masse de citoyens polonais en Russie rouge et par une campagne anti-polonaise dans la presse officielle des Soviets. (G. ALEXINSKY, *Mer-cure de France*, 1^{er} janvier.)*

(RUSSIE-ITALIE)

327 (47 : 45).

L'Italie et la Russie des Soviets.

Un à un, les Etats reconnaissent la Russie des Soviets. Avons-nous intérêt à être les derniers à reprendre les relations avec notre alliée des premières années de la guerre ?

Les négociations en vue du traité italo-russe ont été, au cours des derniers temps, accélérées par M. Mussolini afin que l'Angleterre ne prenne pas, en reconnaissant *de jure* le gouvernement des Soviets, une avance trop considérable. Les difficultés qu'il fallut surmonter du fait des revendications exagérées du gouvernement des Soviets furent très grandes. Aux termes de ce traité commercial, l'Italie accorde à la Russie la clause de la nation la plus favorisée. Par contre la Russie promet d'accorder certaines facilités douanières aux marchandises italiennes. Etant donné le système des monopoles qui existe en Russie, on constituera une commission mixte italo-russe qui, chaque année, fixera les contingents d'importation et d'exportation. Jusqu'à présent la Russie s'est engagée à fournir une certaine quantité de céréales. L'Italie fournira de son côté des garanties industrielles. Les navires italiens obtiendront certaines facilités, particulièrement dans les ports de la Mer Noire.

La deuxième partie du traité a trait aux rapports diplomatiques et consulaires ainsi qu'aux droits de séjour des ressortissants des deux pays, en Italie et en Russie.

La durée du traité est fixée à trois ans. Le traité entrera en vigueur sitôt sa ratification. Dès la ratification la représentation commerciale russe à Rome sera transformée en ambassade. L'Italie fera de même à Moscou.

La presse italienne, tout particulièrement la fasciste, souligne l'importance de ce nouveau succès politique de Mussolini.

(*Deutsche Allegemeine Zeitung*, 5 février.)

La signature prochaine du traité italo-russe dont personne ne doutait jusqu'à présent est remise en question par la communication faite récemment par M. Jordanski. Celui-ci déclare en effet qu'avant sa signature le traité devra être remis au gouvernement russe. Cette communication qui fut faite par M. Jordanski à la suite de la réception d'un télégramme secret venant de Moscou ne constitue qu'un prétexte pour obtenir de l'Italie un plus grand nombre d'avantages, l'Angleterre ayant entre temps reconnu les Soviets *de jure*.

Les membres du gouvernement des Soviets étaient évidemment au courant des négociations de Londres, même avant la mort de Lénine. (*Deutsche Allegemeine Zeitung*, 6 février.)

Cet article est antérieur à la reconnaissance des Soviets par le gouvernement travailliste. Mais il est intéressant parce qu'il montre par quels moyens utilitaires et pratiques on a travaillé l'opinion anglaise. Pour nous, Français, nous devons remarquer à quel point les autres pays craignent notre concurrence en Russie : qui a raison d'eux et de nous ?

Le Labour Party va certainement commencer par reconnaître la Russie. L'empêchement qui s'est opposé jusqu'ici au commerce avec la Russie a été le manque de crédit qui, lui, était dû à la politique d'isolement vis-à-vis de la Russie. Récemment à Londres un représentant de la Russie, qui était chargé de placer des commandes pour une somme de 3 millions de machines pour des fabriques de coton et autres manufactures, n'a pu faire les arrangements de crédit nécessaires, et est parti maintenant pour les Etats-Unis pour y trouver les crédits et y passer les commandes.

Il y a d'autres exemples de cet ordre. C'est ainsi que les Français assiègent Moscou pour y faire des affaires, mais l'atmosphère n'est pas favorable aux Français.

Les symptômes de la reconstitution de la Russie sont tout à fait remarquables.

(A. G. G., *Nation and Athenaeum*, 12 janvier.)

Les Idées et les Faits.

UNE COLLABORATION GERMANO-RUSSE.

*Une période a commencé qui amènera avec elle des complications extraordinaires pour la République des Soviets. Le traité de Rapallo a définitivement établi un lien entre les deux éléments opposés à l'impérialisme. Ces éléments sont la République des Soviets et l'Allemagne opprimée par des gouvernements impérialistes victorieux. Les événements qui se déroulent en Allemagne sont les prodromes d'autres événements encore plus graves et nous obligent à être prêts à tout. (TCHITCHERINE, *Izvestia*, 7 novembre.)*

Le paysan russe doit savoir que la main qui aujourd'hui s'abat sur l'Allemagne peut s'abattre demain sur les peuples de la République des Soviets. L'incendie est chez le voisin, un malfaiteur s'introduit chez lui. Si le paysan de notre pays ne prend pas des mesures nécessaires, le feu peut anéantir ses biens après ceux du voisin. (Pravda.)

(INDE)

329 (54).

Le nationalisme aux Indes Anglaises.

Les nationalistes indiens ou swarajistes, qui sont nombreux dans les conseils législatifs provinciaux, font une opposition à outrance qui paralyse le fonctionnement du régime constitutionnel Montagu-Chelmsford.

Le Congrès de Cocanada a prescrit aux adhérents du Swaraj une attitude d'opposition à outrance ; les travaux de toutes les commissions sont paralysés. Un mouvement s'affirme en faveur de la revision de la Constitution. L'exemple des swarajistes influence les autres partis indiens qui réclament au moins l'autonomie provinciale.

L'administration ne peut agir, à cause de cette obstruction. Les nationalistes ont fait voter par le conseil une motion invitant le gouvernement à renvoyer deux ministres qui ne possèdent plus la confiance de l'assemblée.

Le gouverneur de la province ne peut pas, après le refus de l'assemblée, assumer l'administration de ces deux ministères. C'est au vice-roi qu'il incombera de demander au secrétaire d'Etat une revision de l'acte du gouvernement de l'Inde, afin de conférer des pouvoirs extraordinaires aux gouverneurs de province.

La tactique swarajiste peut entraîner la ruine des réformes et le retour à la situation constitutionnelle qui existait avant la mise en vigueur des propositions Montagu.

De Nagpour, on annonce que le Conseil législatif des provinces s'est ajourné *sine die*. Une autre crise menace d'éclater dans le Bengale, où le gouvernement a été battu par 31 voix, sur une motion demandant la libération des prisonniers politiques.

L'inspirateur des réformes de 1919, lord Chelmsford, est membre du cabinet Mac Donald. Celui-ci avait mis en garde le peuple indien contre le danger des méthodes révolutionnaires. Il semble devoir faire acte d'autorité, et ne pas être disposé à étendre les libertés accordées à l'Inde il y a cinq ans.

(Dépêche coloniale, 8 février.)

Les Idées et les Faits.

Notre ami, M. Emile Saurin, Président du Comité Bugeaudé vient de publier un nouvel ouvrage sur « l'Afrique du Nord et le relèvement économique de la France » : le peuplement français de l'Afrique du Nord aiderait la France à sortir des difficultés financières dans lesquelles elle va de plus en plus se débattre et, suivant la parole de M. Lutaud, « Si nous ne peuplons pas l'Afrique du Nord, nous ne la conserverons pas ».

La renaissance de la Chine.

La Chine s'ouvre peu à peu aux idées occidentales. Que donneront dans un demi-siècle ses quatre cent millions d'habitants ?

Le ministre des Etats-Unis à Pékin dit que le 20^e siècle sera le siècle de la Chine. Aucun pays n'a été aussi bouleversé par l'action de la civilisation moderne : en moins d'une génération, la Chine est passée de l'âge de la chandelle à celui de l'électricité. Ce mouvement de renaissance n'a atteint toutefois que les grandes villes et les centres universitaires. 80 % des Chinois habitent les villages où cette nouvelle civilisation n'a pas pénétré.

Le mouvement s'est surtout fait sentir dans les milieux intellectuels. On a changé l'ancienne langue, tellement compliquée qu'il fallait toute une vie pour bien la connaître, et on l'a remplacée par une langue parlée, à la portée de tous et pouvant être apprise rapidement. Cette nouvelle langue est employée maintenant dans les journaux, dans les écoles. En un mot la vieille langue classique disparaît, et avec elle s'en vont la vieille philosophie chinoise et les traditions antiques. On reste stupéfait de l'évolution rapide de la Chine et de son adaptation à toutes les idées nouvelles. Cette évolution se fait sentir très fortement dans la religion qui tend de plus en plus à disparaître dans les milieux cultivés et avancés, où on considère que c'était une chose nécessaire dans le passé, mais qu'aujourd'hui la science et l'esthétique y suppléent.

La révolution qui se fait en Chine en ce moment n'a pas de précédent dans l'histoire, car c'est à la fois une révolution religieuse, politique, industrielle et intellectuelle, qui a mis des siècles à se faire en Europe, et que les Chinois ont fait en une génération.

Cette révolution peut paraître iconoclaste et destructive, mais elle devait être rapide pour sauver la Chine. Des anciennes civilisations, comme celle des Aztèques, ont disparu complètement. Dans deux siècles, la civilisation chinoise aurait pu être complètement submergée par la civilisation dominante et agressive de l'Occident ; on n'en aurait trouvé des traces que dans les musées et les encyclopédies. De ces éléments de civilisation chinoise et occidentale naîtra peut-être une nouvelle philosophie. Cet amalgame produira quelque chose de nouveau dans l'histoire humaine. Cette renaissance promet des résultats aussi heureux que ceux de la renaissance en Occident.

(A. M. GHIRWIN, *Contemporary Review*, janvier.)

PRODUCTION & FINANCES

- Travail et Travailleurs - Banques, Monnaies, Crédit -
 o o o o o Production - Socialisme o o o o o

(FRANCE)

336 (44).

Les arrérages de notre Dette Publique en 1924.

Ce tableau montre d'une façon saisissante le danger qui résulterait de nouveaux appels à l'emprunt pour équilibrer le budget. Si le franc revenait au pair, les seuls arrérages de la Dette Publique absorberaient les 2/3 du revenu national.

	Millions
Dette consolidée (y compris 200 millions supposés pour rentes 6 % remises en paiement aux sinistrés)	4.550
5 % amortissable 1920	930
Annuités de remboursement et service des rentes 3 et 3 1/2 % amortissables	160
Obligations de la Défense nationale (y compris 300 millions supposés pour obligations remises en paiement aux sinistrés)	340
Bons du Trésor ordinaires et Bons de la Défense nat.	3.100
Bons 6 % de 1922 et 1923	1.300
Emprunts du Crédit National (y compris 250 millions supposés pour 1924).	1.900
Annuités groupements de sinistrés (y compris 140 millions supposés pour 1924)	600
Valeurs du Trésor à émettre en 1924 pour les besoins du budget spécial des dépenses recouvrables	500
Pensions civiles et militaires	1.160
Pensions de la guerre (chiffre de 1923, diminueront pendant les années prochaines)	3.040
Légion d'honneur	50
Divers	120
Annuités Compagnies de chemins de fer	70
Service des emprunts à l'étranger (d'après 1923 ; variable avec les changes)	680
Il reste à payer environ 30 milliards de dommages aux biens : de ce chef divers services de la Dette s'accroîtront d'un total d'environ	2.000
Total	20.400

L'avenir économique des États-Unis.

L'auteur de cet article, Président de la Simonds Saw and Steel Co, de Flitchburg (Mass.), a la réputation d'être tout particulièrement versé dans les questions économiques.

Du 1^{er} octobre 1922 au 1^{er} octobre 1923, les États-Unis ont travaillé au maximum de leur capacité ; avec plus de main-d'œuvre, cette production aurait été dépassée. Les causes de cette activité sont les tarifs douaniers actuellement en vigueur et le fait que les États-Unis, avec une population qui n'est que le 1/17 de la population du globe, détiennent environ la moitié de la réserve d'or mondiale. L'Europe, où la guerre a détruit 200 milliards de dollars de richesses, a trop de population et pas assez de capitaux ; tandis que les États-Unis n'ont pas assez de population et trop de capitaux. La proportion de l'or mondial détenue par les États-Unis mène à une inflation de crédit et est, en somme, un danger.

Bien que tous ceux qui ont prédit que le point de saturation du marché pour les automobiles allait bientôt être atteint se soient trompés, il n'en demeure pas moins qu'une situation qui permet que les États-Unis possèdent 14 millions d'automobiles sur un total mondial de 16 millions est une situation anormale ; l'industrie automobile des États-Unis devra certainement ralentir sa production avant la fin de l'année 1925.

Le manque d'équilibre actuel qui a produit la prospérité industrielle des États-Unis en 1923 se corrigera fatalement ; et vers la fin de 1925, une réaction ne peut manquer de se produire.

(Alvan T. SIMONDS, *Iron Age*, 3 janvier.)

Les Idées et les Faits.

LE STOCK D'OR DES ÉTATS-UNIS. — *D'après un rapport du Département du Trésor, les États-Unis détenaient, au 1^{er} janvier 1924, \$ 4.247.200.861 d'or, soit 48 0/0 de la réserve d'or mondiale. Au 1^{er} janvier 1915, ils n'en détenaient que \$ 1.817.121.700. Les existants de monnaies de toutes espèces aux États-Unis le 1^{er} janvier 1924 se montaient à \$ 8.977.466.356, soit un accroissement relativement au 1^{er} janvier 1923 de \$ 363.033.000 et relativement au 1^{er} janvier 1915 de \$ 4.946.000.000. Dans ces accroissements, les monnaies d'or sont entrées respectivement pour \$ 313.725.000 et \$ 2.430.000.000. (London Financial Times, 1^{er} février.)*

(FRANCE)

332.45 (44).

La crise du franc.

A une conférence organisée par la Ligue Civique, trois orateurs ont parlé de la question financière ; mais tous trois sont restés à côté du problème. Et cependant, ils devraient finir par être gênés par les faits et ne plus reproduire l'éternelle erreur qui pèse sur toute la politique économique des vainqueurs de la guerre : les billets de banque ne constituent pas seuls de l'inflation.

M. Edouard Julia. — La balance des comptes et la balance commerciale s'équilibrant, la crise provient uniquement des finances de l'Etat, qui a 19 milliards d'arrérages à payer avec 13 milliards de recettes. Pour couvrir le déficit de 6 milliards, le gouvernement envisage toute une série de réformes dont la principale est l'institution du double décime. Cette décision va charger le contribuable français ; mais on ne sait pas assez qu'à l'heure actuelle chaque Anglais paie 302 marks-or, chaque Américain 190 marks-or, et chaque Français 169 marks-or seulement. L'Etat devra ensuite remplacer par de la rente les bons du Trésor qui pèsent lourdement sur son budget et cesser la politique d'emprunt qui a amené la livre à 95 francs.

M. Germain Martin. — La situation présente n'est due ni à des faits d'ordre économique, ni à des faits d'ordre financier. Elle résulte de l'appréhension générale d'une crise de trésorerie qui se produira en 1925 si les porteurs de bons du Trésor ou d'obligations exigent à cette date le remboursement des 29 milliards 160 millions prêtés par eux à l'Etat. Envisager la levée d'un double décime, c'est songer à frapper ceux qui lui ont fait confiance. Le devoir du Parlement est de repousser cet expédient, d'exiger la restitution des sommes trop perçues et le recouvrement des fonds non perçus, la compression des dépenses et la transformation de la dette de l'Etat en une dette à long terme.

M. Georges Valois. — Les 39 milliards 174 millions de billets en circulation correspondent à des disponibilités de 12 milliards 414 millions. Le passif de 27 millions représente la dette de l'Etat vis-à-vis de la Banque de France. Donc 1 franc vaut 0 fr. 18 or et 0 fr. 82 constitués par les avances de l'Etat. Or une créance n'a de valeur que par le crédit du débiteur, et le crédit de la France a été fort affaibli par des faits de gestion intérieure qui ont fait craindre l'inflation. Seul un ministre des finances compétent et qui pourrait, pendant plusieurs années, appliquer ses méthodes, fortifierait notre crédit. A nous de choisir un nouveau Foch.

(Conférence à la *Ligue Civique*, 8 février.)

(FRANCE)

332.45 (44).

La crise du change.

M. Romier, limitant son étude à la seule crise actuelle, en donne des raisons vraisemblables, sans avoir besoin de faire intervenir la Banque de France et l'étalon or.

Ce sont les charges de reconstitution qui pèsent le plus lourdement sur notre franc. Nous y avons fait face jusqu'ici par des emprunts de reconstitution et par des emprunts de trésorerie à court terme qui représentent une centaine de milliards. Ils sont gagés uniquement sur le traité de Versailles, c'est-à-dire sur la solvabilité de l'Allemagne et sur la solidarité interalliée. Ces deux éléments étant considérés comme inexistant, notre passif de reconstitution ne repose plus sur aucun crédit, et dès lors notre dette flottante à l'étranger doit se liquider au détriment du franc. Tel est le calcul, théoriquement juste, avec lequel on explique à Londres et ailleurs la campagne actuelle.

Les adversaires de notre pays connaissent très bien la situation. Ils la connaissent peut-être mieux que nous. Et ils attendent une occasion favorable pour essayer de « démolir » définitivement le franc et pour créer une panique.

La panique au cours de la crise présente n'a pu être créée sans des circonstances particulières, dont voici les quatre principales : 1° La crainte d'une saisie, qui a provoqué une nouvelle fuite vers les Etats-Unis des capitaux allemands, dont une partie était constituée en francs dans les pays neutres ou à l'étranger ; 2° Le résultat des élections britanniques : l'avènement d'un ministère socialiste ou démagogique, dans n'importe quel pays, provoque une baisse de la monnaie de ce pays par la défiance des capitalistes et la fuite des capitaux ; beaucoup de capitalistes transfèrent depuis deux mois leurs capitaux en Amérique et achètent du dollar ; mais comme ils détiennent, du fait de nos dettes, beaucoup de francs, ils commencent par liquider leurs avoirs en francs ; 3° Nos mauvaises récoltes par suite de la sécheresse dernière, mauvaises récoltes sur lesquelles les trop brillants discours du ministre de l'Agriculture ne réussirent pas hélas ! à tromper les spéculateurs ; 4° L'annonce d'un mouvement vers l'extrême-gauche aux prochaines élections françaises.

Rien de plus facile pour les manœuvriers de la finance germanique ou internationale que d'organiser, avec tous ces éléments, une panique contre laquelle le marché de Paris abandonné à lui-même n'a pas eu les moyens de réagir à temps.

(Lucien ROMIER, Conférence à la Chambre de commerce de Paris, *Opinion*, 25 janvier.)

(FRANCE)

332.45 (44).

La vie du franc.

Pour assainir notre situation, nous devons chercher la stabilisation du franc et non son relèvement au pair, et nous devons équilibrer notre budget autrement que par l'emprunt. Voilà deux principes sur lesquels nous sommes en complet accord avec M. Oualid.

Indubitablement, la cause essentielle de la baisse actuelle du franc est d'ordre politique. Comment enlever aux spéculateurs à la baisse prétexte à panique ? D'abord en affirmant notre ferme volonté de défendre et de soutenir le franc, en proclamant toutes les raisons de croire en sa résistance et sa reprise. Puis en pratiquant une politique qui prouvera que cette volonté ne demeure pas une vaine promesse. A cette fin, contrôler soigneusement les mouvements du commerce extérieur ; limiter autant que possible les importations somptuaires, sans oublier toutefois que toute disposition de ce genre est susceptible de se retourner contre nous par les représailles qu'elle provoque ; centraliser les devises étrangères et en subordonner la délivrance à la justification des remises à faire sur l'étranger.

Actuellement tout le monde s'accorde à souhaiter plutôt la stabilisation que le relèvement du franc. Il faut faire la part du feu, mais sauver notre monnaie défaillante ; constituer un stock de devises à l'aide d'emprunts étrangers et de valeurs internationales ; tranquilliser les détenteurs de notre devise ; leur enlever tout intérêt à la liquider.

Enfin financièrement, nous devons assurer notre équilibre budgétaire autrement que par l'emprunt. A tort ou à raison, les adversaires du franc nous reprochent l'insuffisance de notre effort fiscal. S'engager résolument dans la voie de l'impôt, comme le gouvernement vient de le faire courageusement, c'est donner à l'étranger la preuve que nous voulons le moyen de la fin que nous poursuivons : le redressement du franc.

Et si par hasard on objectait que la France est à bout de souffle fiscal, nous inviterions nos interlocuteurs à venir faire un tour en Alsace. Le jour où tous les contribuables paieront dans la même mesure que les Strasbourgeois ou les Colmariens, notre budget national et nos budgets locaux seront en plein équilibre. Français et étrangers auront recouvré la confiance qui les a momentanément quittés. Notre franc se relèvera. L'Alsace donne à la France un exemple qu'elle doit suivre.

(William OUALID, *Alsace Française*, 26 janvier.)

L'histoire de la baisse du mark.

Quoique les situations soient assez différentes, l'histoire de la baisse du mark comporte des enseignements pour la défense du franc : une monnaie n'a de valeur que par la confiance qu'elle inspire, et elle est perdue par cela seul qu'on la croit perdue.

Au moment où nombre de Français se demandent, en raison de la baisse de notre change, si la France va suivre le sort du pays voisin, il peut paraître opportun de tracer à grands traits l'effroyable histoire de la catastrophe financière et monétaire d'où l'Allemagne essaie de sortir aujourd'hui par une réforme singulière qui met le Reich dans la dépendance des groupes économiques et qui, si le projet d'une Banque d'émission de billets or, préconisé par le D^r Schacht, parvient à se réaliser, pourrait bien priver la nation, Etat et particuliers compris, de sa souveraineté financière et la rendre débitrice à l'égard du capital étranger.

De cette histoire peuvent se dégager pour nous deux leçons :

Une leçon de confiance tout d'abord. Car il apparaîtra, sans qu'il soit besoin d'instituer une comparaison entre les finances ou les changes des deux pays, que les chiffres allemands ne sont pas les chiffres français, que les points de départ sont différents ainsi que les circonstances.

Une leçon de vigilance ensuite. Car les symptômes graves, qui se montrent chez nous avec tant d'évidence, sont ceux-là mêmes qui, vers 1919 ou 1920, inquiétaient en Allemagne les esprits clairs et pondérés. Quand une nation croit à la baisse de son change, ce change est perdu. On crée le mal par là même qu'on veut d'avance parer au danger. Ne pas imiter les Allemands, c'est le devoir présent, mais encore faut-il savoir ce que les Allemands ont fait.

(Edmond VERMEIL, *Alsace Française*, janvier.)

Les Idées et les Faits.

LA FRAPPE DES MONNAIES. — *L'activité de nos ateliers monétaires s'est accrue. Avant la guerre, ils frappaient 112 millions de pièces par an. En 1923, ils ont frappé 87.786.042 pièces de 2 fr., 306.642.601 pièces de 1 fr. et 214.501.568 pièces de 50 centimes, soit 608.930.211 pièces, valant au total 589.465.469 fr. Que d'argent ! Que d'argent ! Tout au moins : que de pièces. (Eclair.)*

(ALLEMAGNE)

336 (43).

La reconstitution financière de l'Allemagne.

Le Dr Helfferich, inventeur du Rentenmark, expose les avantages de son système. Il a donné au mark une stabilité qui, si l'on n'y prend garde, mettra rapidement l'Allemagne en mesure de concurrencer avantageusement la France, l'Angleterre et même les États-Unis sur le terrain économique.

Le peuple allemand a désormais une monnaie à base solide, le mark-rente, et il a, de plus, conservé la monnaie qu'il avait jusqu'alors. Avec cette monnaie, le billet de la Reichsbank a été assaini par l'institution de la Rentenbank et par les mesures arrêtées entre cette banque et l'administration des Finances. La Reichsbank est non seulement protégée pour l'avenir contre de nouvelles exigences du Reich, mais elle a reçu, de plus, pour ses billets et ses obligations provenant des dépôts, une couverture absolument sûre et liquide en marks-rente aux lieu et place de la couverture qu'elle avait jusque-là en bons du Trésor, celle-ci complètement immobile. Le 15 novembre, jour décisif de la transition, la Reichsbank avait une circulation fiduciaire de 92,8, et des dépôts s'élevant à 129,6 quadrillions de marks, soit en tout 222 quadrillions de marks. Pour faire face à ces obligations, il y avait 190 quadrillions de marks en bons du Trésor escomptés et 39,5 quadrillions de traités de commerce et de chèques. Pour les 190 quadrillions de marks en bons du Trésor, la Reichsbank a reçu 190 millions de marks-rente. Après l'application de cette transaction, la Reichsbank dispose donc d'une couverture plus que complète pour ses obligations en marks-rente, en traités de commerce et chèques, de plus elle dispose d'une encaisse-or dont la fraction libre était certainement bien plus élevée le 15 novembre que le montant de ses émissions de billets. Donc, en raison du soutien qu'elle a reçu de la Rentenbank, la Reichsbank est devenue d'un seul coup une des banques d'émission les plus solides du monde.

Cette opération a marqué, dans l'histoire de la monnaie allemande un tournant qui est unique par sa soudaineté et son ampleur. Le mark-rente a opéré ce miracle d'arrêter d'un coup la chute vertigineuse de la monnaie allemande. La cote officielle du dollar à Berlin — qui est à vrai dire sous le régime forcé du « cours unitaire » — a pu, en dépit de certains experts qui n'attendaient rien du mark-rente et voulaient et veulent encore coter les devises toujours plus haut, rester la même depuis le 20 novembre. Sur les Bourses libres du monde le cours du mark s'est même sensiblement amélioré : il est passé à New-York de

Production et Finances

12 à 25 cent. pour un trillion de marks, à Londres de 47 ½ trillions de marks pour une livre sterling à 18 et 19 trillions de marks. Avec la proportion de 1 trillion = 1 mark-rente la monnaie allemande est aujourd'hui, sur les Bourses étrangères, au-dessus de la parité avec l'or !

La valeur de l'argent à l'intérieur a réagi aussitôt après ce tournant : l'indice du prix de la vie, tenu par l'*Industrie und Handelszeitung*, qui, dans la dernière semaine de novembre, était de 1.648 milliards, s'est abaissé, depuis, à 1.283 milliards dans la troisième semaine de décembre. Au lieu de la folle ascension des prix, il y a donc enfin un arrêt, disons même une amélioration. On a donc réussi du premier coup, et d'une façon vraiment stupéfiante, à arrêter la chute de la monnaie en créant une monnaie à garantie réelle, reposant sur des assises d'un caractère nouveau auxquelles on n'avait jamais songé dans l'histoire de la monnaie.

Ce succès au début a d'abord donné tort aux pessimistes et aux sceptiques qui ne savaient que railler mon projet. Plus d'un pessimiste ou sceptique d'alors veut ignorer aujourd'hui l'opposition qu'il fit à mon projet. Je pourrais m'en féliciter, après avoir dépensé une somme de travail prodigieuse pour établir et faire exécuter mon projet. Mais je me rends très bien compte des limites de capacité du mark-rente. Avec les moyens employés ici, qui signifient de si grands sacrifices pour les classes de l'économie, sacrifices que l'on ne saurait faire admettre par les fanatiques de la « mise à contribution des valeurs réelles », on n'a pu que détourner le danger immédiat d'une catastrophe et permettre au peuple allemand de reprendre haleine. Tout progrès ultérieur dépendra de la question de savoir si cette pause sera utilisée pour faire naître dans d'autres domaines les conditions susceptibles de consolider d'une façon durable la monnaie allemande. Ces domaines sont celui de l'économie, des finances publiques, mais surtout celui des prestations à nos adversaires.

(*Kölnische Zeitung*, 15 janvier.)

Les Idées et les Faits.

LES ÉTAPES DU REDRESSEMENT FINANCIER ALLEMAND.

(En millions de marks-or)

	21-30 nov.	1-10 déc.	11-20 déc.	21-30 déc.	1-10 janv.
Recettes . .	15,1	32,8	42,9	88,8	99,9
Dépenses . .	258,7	179,9	165,7	153,7	63,9
	-243,6	-147,1	-122,8	- 64,9	+ 36

(*Frankfurter Zeitung*, 31 janvier.)

(ALLEMAGNE)
Le Rentenmark.

332.4 : 336 (43).

Voici sur le rentenmark une opinion française bien plus optimiste que celle du Dr Helfferich, qui cependant doit s'y connaître : elle est d'ailleurs infirmée par la valorisation des hypothèques et des créances que l'on verra quatre pages plus loin.

Le mark-rente, dont on doit l'idée au Dr Helfferich, n'est au fond qu'une hypothèque sur la propriété productive en Allemagne ; cette propriété est divisée en billets qui peuvent servir de moyen de paiement. Les vrais motifs de cette création d'une nouvelle monnaie sont au nombre de deux. On a voulu d'abord mettre à la disposition du Reich un crédit stable pour qu'il puisse satisfaire à ses besoins pendant une période de transition. On a voulu surtout créer une monnaie nettement distincte de l'ancien mark, émise par une autre banque, gagée autrement sans rapport légal avec lui afin de ne perdre aucun des avantages obtenus par la dépréciation du Reichsmark. Si l'on avait en effet relevé le cours du mark-papier, toutes les anciennes dettes auraient été rétablies dans leur valeur primitive, tandis qu'avec un cours du mark-papier fixé provisoirement à 1 trillion pour un mark-rente, toutes les anciennes dettes dont la contre-valeur avait été donnée en or sont pratiquement annulées.

Le Reich, les Etats et les Communes perdent tout crédit et par là même l'espoir de pouvoir contracter d'ici longtemps des emprunts intérieurs d'une certaine importance. Mais ce manque de confiance existait déjà avant la réforme monétaire, et le Reich aujourd'hui espère contracter un emprunt extérieur qui lui sera sans doute accordé moyennant des cautions sérieuses.

Le grand succès obtenu consiste donc dans la libération de toutes les dettes anciennes. Et cela est vrai pour les Etats, et aussi pour l'industrie et la propriété foncière. Les entreprises industrielles et commerciales vont se trouver indemnes de toutes dettes et, ce qui est plus important encore, le capital futur, l'épargne nouvelle seront investis dans la production, soit sous forme de participation (actions, parts, etc...), soit sous forme de créance, car le crédit sera longtemps refusé aux corporations de droit public.

Ainsi, la réforme monétaire allemande, telle qu'elle a été effectuée, affaiblira l'Etat et la Commune du point de vue économique et fortifiera considérablement toute la production tant industrielle qu'agricole. Cela sera sa conséquence la plus importante, au point de vue économique.

(Bulletin d'Informations de Strasbourg, 30 janvier.)



(ALLEMAGNE)

332 (43).

Le projet de banque-or.

Le projet du Comité des experts est mal accueilli en Allemagne, car il rendrait plus difficile la non-exécution complète des réparations.

Le projet du directeur de la Reichsbank qui a servi de point de départ aux discussions du Comité des experts était modeste. Il se proposait, pour fournir l'économie allemande, dans ses échanges avec l'étranger, et pour écarter le danger de mettre le mark-rente sur le même plan que les devises, de créer en dehors du mark-papier et du mark-rente un système de crédits-or par virements avec un billet-or spécial, soit par une banque spéciale, soit par une section de la Reichsbank. Le Comité des experts a beaucoup entendu ce projet. Alors que M. Schacht n'envisageait qu'une mesure temporaire, le Comité s'est assigné immédiatement pour but la création d'une monnaie-or allemande définitive...

Entre ces deux projets, on est parvenu à un compromis qui permettra, en temps voulu, de rendre définitive la solution provisoire de M. Schacht. Il est déjà entendu que la nouvelle banque centrale d'émission proposée par le Comité des experts aura un caractère international, ce qui peut éveiller de sérieuses inquiétudes. La situation pourrait même devenir tout à fait impossible si la politique d'escompte de la banque était soumise à l'influence étrangère. Mais le point essentiel, c'est que les experts étrangers eux-mêmes croient à la possibilité de créer une monnaie allemande définitive, c'est-à-dire d'assainir la situation de l'Allemagne, naturellement sous réserve de la politique qui sera suivie à l'égard de l'Allemagne... Du point de vue financier, il est hors de doute qu'il serait impossible d'établir une relation quelconque entre les finances du Reich et la nouvelle banque. Le Reich ne recevant pas de crédits de cette banque en serait réduit, pour couvrir ses dépenses, aux recettes d'impôts et à l'emprunt. Cela est très important pour la question des réparations : les paiements au titre des réparations comportent deux aspects, se procurer de l'argent à l'intérieur et effectuer des paiements à l'étranger. Il faut se procurer les fonds par l'impôt. On songe à réserver, aux fins des réparations, certaines catégories de recettes, en les versant à un compte spécial de la nouvelle banque d'émission-or. Nous devons nous attendre à de lourdes charges : la tragédie des réparations, qui dure depuis cinq ans, n'aura un dénouement que de cette façon, si toutefois elle ne se termine pas par l'effondrement de l'Allemagne.

(Frankfurter Zeitung, 12 février.)

(ALLEMAGNE)

338 (43).

Un plan allemand de réparations.

Aucun plan de réparations ne peut valoir quelque chose sans la bonne volonté de l'Allemagne.

L'idée fondamentale de mon plan est la suivante : Les impôts ordinaires et autres ressources du Reich ne suffisent même pas à couvrir les besoins intérieurs et ne peuvent pas être augmentés pour les réparations... D'autre part, une hypothèque sur les chemins de fer ou les douanes ne pourrait être utilisée que comme garantie d'un emprunt étranger, mais serait en soi improductive... Il s'agit donc de savoir comment il serait possible de mobiliser les valeurs immobilières que l'Allemagne doit sacrifier, sans frapper en aucun cas le capital nécessaire à la production.

On pourra exproprier un certain tant pour cent de toutes les actions et on obtiendra ainsi, sans mettre en danger le capital d'exploitation des entreprises intéressées, un titre de possession sur ces entreprises ainsi qu'un droit aux dividendes. Il est bien entendu qu'à cet effet toutes les grandes entreprises devront être transformées en personnes civiles et pouvoir céder des actions, des parts, des hypothèques, des obligations.

J'ai calculé que le Reich pourrait obtenir, en prélevant 25 %, environ 42 milliards de marks-or. Il aurait alors à déposer les sommes afférentes aux réparations dans une banque des réparations, soumise au contrôle international, qui émettrait des bons-or sur le marché. Les dividendes des actions déposées serviraient à payer les intérêts des bons.

L'industrie allemande peut accepter ce plan, parce qu'il écarte le danger des empiétements de l'étranger et de l'Etat dans la direction des entreprises. Mais il n'a de valeur que si l'industrie et le gros commerce allemands ne sont pas condamnés à mort, que si une nouvelle réglementation des relations économiques internationales assure à l'Allemagne un avenir normal. Il faut avant tout une collaboration entre le minerai de fer français et le charbon de l'Ouest de l'Allemagne, entre les potasses d'Allemagne et celles de Lorraine. De plus, les forces hydrauliques inutilisées du Rhin et du Rhône demandent une exploitation technique en commun avec l'Allemagne, la France et la Suisse.

Du point de vue sécurité, un pacte économique franco-allemand, qui assure la prospérité des deux peuples, est une garantie solide contre les hostilités réciproques. De plus, il purifiera l'atmosphère entre la France et l'Angleterre.

(Paul LITWIN, *Zeit*, 1^{er} février.)

L'Allemagne, dans la Ruhr, n'a cédé qu'à notre force, et elle trouve les accords qu'elle a signés aussi intolérables que le Traité de Versailles.

Tous les accords conclus dans la Ruhr exigent des livraisons sans paiement. Les mines doivent livrer 21 % de leur production à la France, à la Belgique et à l'Italie. En outre elles livrent également sans paiement du charbon aux troupes d'occupation, plus 15 % de leur production à la régie, contre paiement fixé unilatéralement par les preneurs.

Les mines perdent le charbon réquisitionné jusqu'au 15 septembre, et elles doivent payer en six mois aux puissances d'occupation 15 millions de dollars d'impôts arriérés sur le charbon, bien que l'Allemagne ait depuis lors supprimé cet impôt. En outre les mines paient 8 fr. par tonne de charbon vendu postérieurement aux accords. Toutes ces conditions une fois remplies, on leur permet de vendre ce qui leur reste.

Les mines de lignite livrent sans paiement 70 ou 80 mille tonnes de briquettes par mois et fournissent gratuitement aux besoins des troupes d'occupation. Elles fournissent la régie à des prix de faveur, et paient 1.100.000 dollars d'impôt arriéré, plus 6 fr. 50 par tonne de briquettes vendues et 1 fr. 50 par tonne de lignite brute ; au total les charges que représentent les accords de la Ruhr s'établissent comme suit :

	Millions de marks-or
Mines de la Ruhr . . . par mois	50
— lignite . . . —	2,5
Industrie chimique (versement unique)	4,5
— — (versement unique d'après traité avec l'Angleterre)	2
Industrie chimique (d'après accord avec la C. D. R.), par mois	2,5
Industrie de l'azote (versement unique)	1
— du bois — — —	4,5
Bois abattu dans les domaines de l'Etat et des communes	35

(Maximilian MULLER-JABUSCH, « Les accords de la Ruhr sont pour l'Allemagne une charge intolérable », *Berliner Tageblatt*, 9 février.)

Le Président Coolidge et l'amélioration de la situation agricole.

Les remèdes proposés par le Président dans son message semblent devoir être bien vains pour résoudre une crise de surproduction.

Tout en constatant dans son message que l'agriculture aux Etats-Unis n'est pas, somme toute, en mauvaise situation dans son ensemble, le président Coolidge est d'avis, toutefois, que les produits de la terre ne se vendent pas aussi bien que les produits de l'industrie. Parmi les améliorations à apporter à la situation des fermiers, le Président Coolidge préconise les mesures suivantes : réduction des impôts, engrais à meilleur marché, diminution des tarifs de transport, développement des coopératives pour l'écoulement des produits, diversification des cultures.

Pour faire face immédiatement à la crise du blé, il est suggéré que le gouvernement donne pouvoir à la *War Finance Corporation* d'aider à la manipulation des blés d'exportation.

Enfin, le Président recommande la vente à l'industrie privée de l'usine de guerre de Muscle Shoals, qui comporte le développement d'une installation considérable de force hydraulique. Le but est, notamment, d'y produire des engrais sur une vaste échelle et de les mettre, à prix réduit, à la disposition de l'agriculture.

(American Review of Reviews, janvier.)

Les Idées et les Faits.

TRAVAUX D'IRRIGATION PROJETÉS AU TURKESTAN. — *La conférence réunie à Tachkent pour étudier les possibilités d'irrigation du Turkestan vient de clôturer ses travaux. Selon le projet adopté, il sera procédé dans les années qui viennent à une série de travaux d'irrigation. Progressivement les canaux d'irrigation qui fonctionnaient avant la guerre seront rétablis. La surface irriguée atteignait alors 4 millions d'hectares. Sur ce nombre, 400.000 étaient annuellement irrigués et 600.000 étaient laissés au repos. La conférence propose, durant les cinq prochaines années, de 1923 à 1927, de rétablir l'irrigation sur une surface de 783.000 hectares, d'améliorer le système d'irrigation usité sur une surface de 100.000 hectares et de rétablir l'irrigation sur une surface de 281.000 hectares. Des travaux d'assèchement de 10.000 hectares de terre seront également entrepris. (Ekonomitcheskaïa Jizn, 14 avril.)*

(ETATS-UNIS)

338.1 (73).

Les difficultés de l'agriculture américaine.

Créanciers des autres pays, les Etats-Unis éprouvent des difficultés pour trouver des débouchés à leurs produits ; et leur agriculture souffre d'une grave crise de surproduction.

La valeur des 11 produits agricoles les plus importants récoltés aux Etats-Unis en 1923 peut être évaluée à près de 7 milliards de dollars, contre environ 5 milliards $\frac{3}{4}$ en 1922 et 5 milliards $\frac{1}{4}$ en 1921.

Les prix de vente du maïs, du coton et de la laine se sont élevés ; ceux des produits de laiterie sont relativement stables ; par contre, la situation en ce qui concerne le blé est mauvaise.

Pendant la guerre, le gouvernement avait obligé les fermiers à augmenter leurs ensemencements en blé afin d'accroître les quantités de cette céréale dont il pourrait disposer en faveur de l'Europe ; mais le malheur, c'est que cette politique a duré après que son objet eut cessé, de même que les consommateurs américains, adjurés pendant la guerre de consommer moins de blé, ont gardé quelque pli de cette habitude qui ne devait être que temporaire. La consommation par tête du pain de blé aux Etats-Unis demeure au-dessous des moyennes normales de l'Europe.

Les difficultés dont se plaignent actuellement les fermiers sont dues aux bas prix de leurs produits, d'une part, et, d'autre part, aux prix élevés des services et du matériel qu'il leur faut se procurer. En outre, les fluctuations des cours rendent plus difficile pour le fermier le paiement des sommes fixes dues par lui pour ses impôts, pour l'intérêt de ses emprunts, etc...

Enfin, la situation défavorable des districts ruraux a poussé vers les villes bon nombre d'habitants de la campagne : 1.200.000, évalue-t-on, pour la seule année 1922.

Plus de 8 % des fermiers ont récemment perdu leurs fermes, soit qu'ils aient été déclarés en faillite, soit qu'ils en aient fait volontairement abandon à leurs créanciers. En outre, plus de 15 % des autres étaient insolvables et ne pouvaient continuer leur exploitation que grâce à l'esprit d'accommodement de leurs créanciers.

Le plus grave, c'est la crise du blé, et je suis prêt à favoriser la création par le gouvernement d'une commission devant régler les exportations de cette céréale.

(Déclaration de WALLACE, secrétaire d'Etat à l'Agriculture, *American Review of Reviews*, janvier.)

Production et Finances

(ALLEMAGNE)

331.8 (43).

Le chômage en Allemagne.

Dans un discours prononcé le 28 janvier à Hagen, en Westphalie, le ministre du Travail, D^r Brauns, a déclaré que la question du chômage était inquiétante : le 15 janvier, il y avait en Allemagne 3 millions de chômeurs complets secourus et 1 1/2 million de chômeurs partiels secourus dont la moitié pour les seuls pays occupés.

Il y avait à Berlin, suivant la statistique officielle, au 29 décembre 1923, 293.497 chômeurs, dont 203.279 hommes. 235.853 recevaient des allocations. Le cinquième environ de la population de Berlin et sa banlieue bénéficie de secours de chômage. Parmi les allocataires se trouvent non seulement des ouvriers, mais des gens de toutes professions : domestiques, commis, artistes, intellectuels, etc. Les allocations maxima sont de 70 pfennigs par jour ouvrable pour un ouvrier adulte, avec un supplément de 19 pfennigs pour sa femme et 14 pfennigs par enfant au-dessous de 16 ans ; un chômeur marié et père de deux enfants ne reçoit donc que 7 marks 02 par semaine. Les caisses de chômage sont alimentées depuis 1923 par des cotisations obligatoires des ouvriers et patrons, et aussi par des subsides du Reich, des Etats et des communes.

(Vossische Zeitung, 25 janvier.)

Mais la situation s'améliore rapidement.

Le nombre des sans-travail en Allemagne diminue comme le prouvent les chiffres qui suivent :

Dans la période du 4 au 9 février il y a en Allemagne non occupée :

860.119 chômeurs recevant des allocations entières, contre 872.855 du 28 janvier au 2 février ; 152.434 ouvriers travaillant au part-time, contre 183.040 du 28 janvier au 2 février ; 950.868 familles de chômeurs contre 942.223 du 28 janvier au 2 février ;

En Allemagne occupée les chiffres sont de :

934.906 chômeurs recevant des allocations entières contre 1.000.417 du 28 janvier au 2 février. 76.176 ouvriers travaillant au part-time contre 91.493 du 28 janvier au 2 février. 944.864 familles de chômeurs contre 1.024.349 du 28 janvier au 2 février.

(Boersen Courier, 5 février.)

(ALLEMAGNE)

338 (43).

La valorisation des hypothèques et des créances en Allemagne.

Il s'agit de donner aux sommes dues par des particuliers en vertu d'anciens contrats une valeur qui, sans être leur valeur réelle au moment de la conclusion des contrats, ne soit pas leur valeur nominale que la dépréciation du mark a fait tomber pour ainsi dire à zéro.

Le gouvernement a fini par se décider à admettre une valorisation partielle.

La nouvelle ordonnance fiscale prévoit une adaptation des hypothèques, obligations et autres créances dont les débiteurs sont des particuliers ; cette adaptation sera, en principe, de 10 % de la valeur-or des créances. En revanche, les créanciers du Reich, des Etats et des communes perdent tout droit au capital et aux intérêts des emprunts auxquels ils ont souscrit, jusqu'au moment où l'Allemagne se sera acquittée de toutes ses dettes au titre des réparations.

Le reste des bénéfices réalisés par les débiteurs du fait de la dépréciation du mark sera frappé d'un impôt de 12 % de la valeur des dettes qu'ils ont contractées ; cet impôt sera payé à raison de 2 % par semestre.

D'autres impôts frapperont les personnes et les sociétés qui ont émis des bons de monnaie, obtenu des crédits de la Reichsbank ou d'autres banques, qui ont reçu des subsides pour la construction d'immeubles et qui possèdent des biens fonciers non bâtis, ainsi que les concessionnaires de l'exploitation de forêts domaniales. Les bénéfices réalisés sur la propriété bâtie seront imposés au fur et à mesure de l'élévation du prix des loyers. Le produit de ces impôts sera versé aux budgets des Etats.

(Deutsche Allgemeine Zeitung, 31 janvier.)

Les Idées et les Faits.

MILLIARDS, BILLIONS ET TRILLIONS. — *En France comme en Angleterre, le mot billion est exactement synonyme de milliard : tous deux valent mille millions ; le trillion vaut mille billions ou milliards ; et ainsi de suite. En Allemagne, il n'en est pas de même, et la distinction existe entre le milliard et le billion. Le billion allemand vaut mille milliards et il équivaut à notre trillion ; le trillion allemand équivaut à notre quadrillion ; le quadrillion allemand à notre quintillion ; et ainsi de suite. Donc quand on dit en Allemagne que le Multiplikator = 1 Billion, cela veut dire que le mark-or vaut un billion allemand, c'est-à-dire un million de millions. c'est-à-dire un trillion français de marks-papier. (Mercure de France, 1^{er} janvier.)*

(ETATS-UNIS)

338.1 (73).

La disparition des forêts aux Etats-Unis.

Les forêts ne se reconstituent que bien lentement ; et, en dehors de nécessités impérieuses comme celles qui étaient nées de la guerre, un pays doit ménager cet élément si important de son patrimoine.

Le College of Forestry de l'Etat de New-York (Université de Syracuse) pousse ce cri d'alarme : les Etats-Unis ne possèdent plus qu'un sixième de l'étendue plantée en forêts que comportait originairement le territoire de l'Union. « Nous n'avons plus, précise-t-il, qu'un sixième du bois vierge que la nature avait mis à notre disposition, et, cependant, en tant que nation, nous ne sommes pas encore aussi vieux que les arbres que nous abattons. »

Quelques-uns des Etats de l'Est consomment jusqu'à vingt fois plus de bois d'œuvre que ne leur en fournissent ce qui leur reste de forêts. La Nouvelle-Angleterre a vu ses forêts réduites à 1/19 de leur étendue primitive, les Etats de la côte centrale de l'Atlantique ont vu les leurs réduites à 1/34^e, les Etats des Grands Lacs à 1/10^e, les Etats centraux à 1/24^e. Actuellement, le bois d'œuvre que les Etats de l'Est font venir de la côte du Pacifique leur coûtent au moins aussi cher de transport que ne vaut le bois lui-même pris sur place.

Les fermiers sont les plus grands consommateurs de bois, et l'on peut dire que la disparition graduelle des forêts exerce une influence sur le prix de revient de tous les produits agricoles.

D'autre part, les chemins de fer ont besoin annuellement de millions de traverses, et aucun substitut donnant satisfaction n'a jusqu'à présent été trouvé pour remplacer ces traverses de bois.

Enfin, les journaux et les livres sont, on peut bien le dire, de grands mangeurs de bois !

Après avoir poussé ce cri d'alarme, sans beaucoup espérer qu'il recevra toute l'attention qu'il mérite, le College of Forestry de l'Etat de New-York signale qu'à la place des anciennes forêts disparues il existe aux Etats-Unis de vastes étendues stériles pour lesquelles un reboisement s'imposerait. Ces étendues, d'une superficie aussi considérable que les forêts réunies de l'Allemagne, du Danemark, de la Hollande, de la Belgique, de la France, de la Suisse, de l'Espagne et du Portugal, représentent les trois quarts de la surface boisée subsistant aux Etats-Unis.

(*New-York Times*, 13 janvier.)

Production et Finances

(ETATS-UNIS)

338.2 (73).

La production de l'acier aux Etats-Unis.

Elle aurait été en 1923 de près des 2/3 de la production mondiale. Mais les exportations ne représentent même pas le 1/20 de cette production.

La production mondiale d'acier en 1923 a dû atteindre environ 71 millions de tonnes, dont 43.250.000 tonnes produites par les Etats-Unis.

Les cinq principaux pays producteurs : les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France, la Belgique et l'Allemagne, ont produit ensemble, pendant l'année 1923, 65.767.000 tonnes d'acier, soit 2.392.000 tonnes de plus qu'en 1913. L'excédent pour les Etats-Unis seuls a été de 13.350.000 tonnes, contrebalancé dans le total par le déficit de 11.800.000 tonnes accusé par l'Allemagne. Par contre, les pays non-producteurs ne consomment plus autant d'acier qu'en 1913, comme le montrent clairement les chiffres des exportations d'acier pour l'ensemble des cinq pays précités : 12.244.600 tonnes en 1923, contre 16.288.000 tonnes en 1913.

La consommation intérieure des Etats-Unis n'a jamais été aussi forte qu'en 1923 ; mais ses exportations d'acier demeurent relativement faibles : 1.995.000 tonnes en 1923, contre 2.892.000 tonnes en 1913.

(*Iron Age*, 3 janvier.)

Les Idées et les Faits.

LA PRODUCTION DES AUTOMOBILES FORD EN 1923. — *En 1923, les usines Ford ont produit : 2.090.959 voitures et camions automobiles Ford, soit 739.626 de plus qu'en 1922. En outre, il est sorti de ces usines, en 1923, 401.898 tracteurs « Fordson » et 7.932 voitures « Lincoln ». (New-York Times, 13 janvier.)*

LA PRODUCTION D'AUTOMOBILES AUX ETATS-UNIS EN 1923. — *D'après les évaluations de la Chambre de l'Automobile, la production des voitures automobiles aux Etats-Unis, en 1923, atteint 4.014.000 véhicules, au lieu de 2.660.000 en 1922. (Sud-Ouest Economique, 6 février.)*

(TONKIN)

338.2 (59.7).

Le fer au Tonkin.

Le Tonkin possède du fer et du charbon. Nous avons intérêt à exploiter ces richesses. Sans quoi, d'autres viendront et prendront notre place pour le plus grand dommage des intérêts français en Extrême-Orient.

Le gouvernement des Indes néerlandaises veut créer des hauts fourneaux dans le Sud-Est de Bornéo, avec des capitaux anglo-américains et une participation hollandaise et allemande. Il s'agit de fournir l'Extrême-Orient de fonte et d'acier. Or nous avons au Tonkin toutes les sortes de charbon désirables. Le gisement de Hongay, si facile à exploiter, est sans rival.

Quant au minerai de fer, il affleure partout. Il existe tout le long de la côte du Tonkin à l'est de Kebao et jusqu'à la frontière chinoise à la hauteur de Mon-Cap. D'autres gisements sont connus dans la région de Thaï-Nuyen, au nord de Hanoï.

L'industrie des hauts fourneaux peut donc se créer au Tonkin. L'entreprise exigera une mise de fonds considérable, mais elle comporte au point de vue de l'intérêt national des répercussions si lointaines qu'elle mériterait de grouper tout ce que la colonie compte en forces vives, en activité, en intelligence.

Nous avons certes à encourager notre industrie lorraine, mais il ne faut pas oublier que la France d'Extrême-Orient a une existence propre ; elle est elle-même un fournisseur de produits manufacturés et est appelée à suppléer la métropole en satisfaisant la clientèle avoisinante.

Ce que d'autres font à Bornéo, nous pouvons le faire chez nous. Si nous ne prenons pas au Tonkin la place industrielle qui nous revient, d'autres l'occuperont. Ne laissons pas les Allemands nous devancer sur une terre aussi française que l'Indo-Chine.

(Avenir du Tonkin, 10 décembre.)

Les Idées et les Faits.

LA HOUILLE AU TONKIN. — *Elle existe surtout dans les provinces de Hai-Duong et Quang-Yen. Le principal centre d'exploitation est Hon-Gay, dans la baie d'Along, dont la production a atteint 370.000 tonnes en 1913, 498.000 tonnes en 1914 et 540.000 tonnes en 1915. Le Tonkin possède six autres mines en exploitation, dont la production atteint 150.000 tonnes et dont le charbon ravitaille les flottes d'Extrême-Orient. Des gisements de lignite existent au Tonkin, dans les bassins lacustres de Nen-Bay, de Tan-Nhuan, de Laokay et de Lang-son.*

Le développement économique de Madagascar.

La France de 110 millions d'habitants ne sera pas un vain mot si nous savons exploiter toutes les ressources de nos colonies, ressources en hommes et ressources en richesses naturelles.

Parmi les colonies susceptibles de participer au relèvement de la métropole, Madagascar doit jouer un rôle considérable.

Depuis trente ans, l'île a peu demandé au budget métropolitain et s'est outillée sur son propre fonds. Ce pays immense, susceptible de possibilités énormes, mais mal inventoriées, n'est pas suffisamment peuplé. Il n'a en effet que trois millions d'habitants pour une superficie plus grande que celle de la France. La mortalité infantile est l'une des causes de cette situation, aussi doit-on tout d'abord doter Madagascar d'un organisme d'hygiène et d'assistance médicale.

Ce qui est surtout important, c'est de faire un effort immédiat afin de mettre en valeur le troupeau ovin de l'île qui doit devenir notre fournisseur de laine. Dix ou douze milliards ont été dépensés dans nos régions libérées pour notre industrie textile ; or cette industrie est à la merci du fournisseur étranger en ce qui concerne la laine et le coton : sommes-nous sûrs de ce fournisseur ? Et, de plus, l'industrie britannique, sud-américaine et australienne s'installe ou agrandit ses usines textiles. Tout le sud de Madagascar, au delà du Mangoky, peut donner de la laine. Entre Tuléar et Bétroka, le gouvernement et la Chambre de commerce de Roubaix ont déjà introduit 250 béliers ou brebis mérinos du Cap ; et l'expérience a réussi.

Quant au pétrole, les recherches faites depuis dix ou douze ans n'ont pas encore donné de « pucker » ; mais sur la côte occidentale, 400 kilomètres carrés entre les îles Barren et le cap Saint-André constituent un gisement de grès bitumineux.

Afin de réaliser ce programme, un outillage économique est nécessaire : aussi Madagascar demande l'autorisation de contracter des emprunts successifs de 40 à 50 millions chacun pour la construction des routes, des chemins de fer et des ports.

La population indigène est des plus intelligentes : il faut là-bas une politique de bienveillance et de confiance ; le temps n'est plus aux mesures draconiennes. A ce sujet les états de service du nouveau gouverneur donnent pleine garantie.

(Albert SARRAUT, Exposé à la Commission sénatorale des Colonies, 8 février.)

(ÉTATS-UNIS)

331.1 (73).

Les conseils ouvriers aux États-Unis.

« *The International Harvester* », entreprise de Chicago, qui fabrique des machines agricoles, a fait l'expérience des conseils ouvriers. Voici ce que son directeur pense de cette expérience.

Le système des conseils ouvriers qui fonctionne dans nos usines depuis près de cinq années a donné satisfaction, parce qu'il est basé sur la foi que nous avons dans l'intelligence des ouvriers. Les représentants des ouvriers donnent leur avis sur des sujets comme les salaires, les heures et les conditions de travail, etc. S'ils ne peuvent s'entendre avec la direction, la question est soumise au Président de la Compagnie. Et s'il ne peut trancher la difficulté, elle est soumise à un arbitre.

Nos ouvriers se sont vu attribuer ainsi une véritable responsabilité dont ils se sont montrés dignes. En décidant de questions de politique industrielle d'accord avec la direction, ils ont fait preuve d'équité et de compréhension des sains principes économiques. Les ouvriers sont très sensibles au fait que les vues qu'ils expriment sont fréquemment adoptées par la Compagnie. Ils sont de même très disposés à accorder toute leur attention aux conceptions formulées par la direction sur un problème déterminé. Mais ce résultat n'a été atteint que parce que la Compagnie a discuté ses affaires avec ses ouvriers de la manière la plus franche.

Par exemple, le bilan annuel est expliqué aux conseils ouvriers par le Contrôleur et le Trésorier en personne. Chaque membre de ces Conseils est en possession d'une copie de ce bilan, et il n'y a pas de doute que les représentants ouvriers savent le lire intelligemment. Le solde créditeur du dernier bilan était de \$ 52.000.000 environ. Les conseillers ouvriers se rendent parfaitement compte de la signification de ce chiffre. Ils savent qu'il ne représente pas \$ 52.000.000 d'espèces sonnantes dans le coffre-fort de la Compagnie et qui, réparties, enrichiraient chacun des ouvriers; et ils savent que le montant des salaires payés dans l'année par la Compagnie a été de \$ 90.000.000, soit presque le double du solde créditeur, *surplus* du bilan.

Par les conseils ouvriers, la Compagnie a admis les ouvriers dans sa confiance. Elle les a appelés à participer à l'élaboration des directives qu'elle doit suivre. Les ouvriers ont justifié cette confiance, et ils se font de la conduite des affaires de la Compagnie une idée exacte et que ne déforme plus aucune illusion.

(Arthur H. Young, *Iron Age*, 3 janvier.)

(ETATS-UNIS)

331.81 (73).

Les conditions du travail aux Etats-Unis.

Voici deux réformes dont l'une a supprimé un état de choses qui nous paraît formidablement rétrograde et dont l'autre a fait une innovation qui nous paraît extraordinairement libérale.

Historique de la suppression de la journée de 12 heures dans l'industrie sidérurgique.

18 mai 1922. — Une conférence de 40 membres de l'*American Iron and Steel Institute* s'assemble à la Maison Blanche, sous la présidence du président Harding, pour discuter avec lui de l'abolition de la journée de 12 heures.

26 mai 1922. — Une commission de neuf membres est nommée par le juge Gary (Président du Steel Trust) pour procéder à une enquête minutieuse et scientifique sur la question.

25 mai 1923. — La commission conclut à l'abolition de la journée de 12 heures, à condition qu'il y ait assez de main-d'œuvre et que les consommateurs acceptent de payer des prix de vente relevés en conséquence.

18 juin 1923. — Par une lettre au juge Gary, le président Harding presse l'abolition des deux postes journaliers de 12 heures.

27 juin 1923. — Les Directors de l'*American Iron and Steel Institute* assurent le Président Harding que le poste de 12 heures sera aboli dès que cela sera pratiquement possible.

16 août 1923. — La Carnegie Steel Co inaugure le poste de 8 heures et d'autres Compagnies suivent cet exemple.

Actuellement, le poste de 12 heures a presque entièrement disparu des usines sidérurgiques des Etats-Unis.

(*Iron Age*, 3 janvier.)

Les vacances d'hiver.

La direction des grands magasins William Filene's Sons Co de Boston a annoncé que dorénavant ses employés auraient droit chaque année à des vacances d'hiver payées, en sus des vacances d'été payées également. La longueur de ces vacances d'hiver dépendra de l'ancienneté de service des employés : ceux qui ont au moins dix années de présence dans la maison auront droit à deux semaines de vacances d'hiver, à ajouter à leurs deux semaines de vacances d'été ; et ceux qui ont au moins cinq années de présence auront droit à une semaine de vacances au cours de l'hiver, en sus de deux semaines de vacances en été. Les vacances d'hiver pourront être prises depuis Noël jusqu'à la mi-février.

(*New-York Times*, 13 janvier.)

GOVERNEMENT & ADMINISTRATION

Administration centrale, régionale, locale -

o o o Armée - Régions libérées o o o

(FRANCE)

354 : 321 (44).

La révision de la Constitution.

Au moment où le Sénat semble vouloir se dresser contre la volonté du pays qui réclame les réformes qui lui permettront de vivre et contre la volonté de la Chambre, issue du suffrage universel, qui a entendu l'appel du pays, il est bon de rappeler comment est née la constitution de 1875, constitution incomplète et provisoire de par la volonté même des républicains qui ne l'avaient votée que pour asseoir solidement le principe du gouvernement républicain.

L'exposé des motifs d'une proposition de résolution déposée le 10 mars 1894 par René Goblet disait : « Les lois constitutionnelles de 1875 n'ont été qu'une transaction entre l'orléanisme et la République. En même temps que, pour soustraire la forme républicaine aux entreprises de la réaction monarchique, le parti républicain se résignait à voter cette Constitution, il s'était promis de la réviser dans un sens conforme à ses principes, dès que le pays lui aurait donné la majorité ». C'est la stricte vérité.

Le projet de constitution Thiers-Dufaure, déposé devant l'Assemblée Nationale le 13 mai 1873, faisait ressortir que la République est la forme légale du gouvernement, mais n'a qu'un caractère provisoire ; qu'elle reste à l'état d'essai et d'expédient momentané ; qu'il importe d'assurer sa stabilité et sa pérennité, de sortir de l'incertitude et de l'équivoque, et « d'organiser résolument la République ». Mais la droite renverse Thiers le 24 mai ; et la « Commission des Trente », chargée d'étudier le projet, dépose le 3 août 1874 un rapport à tendances monarchistes.

L'amendement Wallon, voté le 30 janvier 1875 par une seule voix de majorité, constitue la reconnaissance officielle de la République. Mais l'union de la droite et du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon empêche d'aller plus loin.

Quinze membres du centre droit, rangés derrière de Lavergne, s'unissent avec le centre gauche, contre la droite et le gouvernement, et ils finissent par approuver l'article 1^{er} d'un projet de constitution établi par Wallon : 225 sénateurs élus par les dé-

partements et les colonies par un collège électoral spécial et 75 sénateurs inamovibles nommés par l'Assemblée nationale. Pour établir la République, il restait à obtenir l'assentiment des 143 membres de la gauche républicaine et des 90 membres de l'Union républicaine, et c'était là une grande difficulté.

C'est que ces républicains d'extrême-gauche, parmi lesquels figuraient d'illustres citoyens ayant combattu l'Empire : Alphonse Peyrat, Louis Blanc, Edgar Quinet, Gambetta, Lockroy, Henri Brisson, Schœlcher, Ranc, etc., avaient toujours dénié le pouvoir constituant à l'Assemblée nationale. En leur nom, Gambetta avait fait, le 28 février 1873, à la tribune, cette déclaration catégorique : « Nous disons qu'à aucun degré nous ne saurions nous associer à la création d'une seconde Chambre qui ne peut s'expliquer que par de très mauvais desseins contre le suffrage universel. » Et le 2 juillet 1873, il avait répondu à M. Dutaurer : « Nous ne voulons ni de près ni de loin vous tailler une besogne constitutionnelle et nous associer à ce que nous considérons comme une usurpation contre les droits de la France. »

Et cependant en février 1875, il fallait choisir : ou la République avec un Sénat élu dans des conditions anti-démocratiques et pourvu de prérogatives exorbitantes, ou la dictature et la pire réaction. Dans son livre *De Bordeaux à Versailles*, Ranc a raconté comment Gambetta décida le parti républicain à accepter l'amère solution qui lui était proposée :

« La séance du 21 février 1875, où l'Union républicaine discuta la question, a laissé dans l'esprit de tous ceux qui y assistaient un profond souvenir. Adversaires et partisans des transactions proposées sentaient que le sort même de la République était en jeu. Il n'y eut point de place pour les personnalités, pour les récriminations. La discussion fut passionnée, mais grave. Les opinions adverses furent exposées avec une égale sincérité, avec un égal patriotisme. Ce fut M. Gambetta qui enleva le vote dans une allocution qui toucha jusqu'à ses contradicteurs. On raconte qu'à ses dernières paroles l'émotion des auditeurs était extrême, émotion qui gagna jusqu'aux délégués du centre gauche et du groupe Lavergne, qui assistaient à la réunion. Nul spectacle plus grand, en effet, que celui de ces républicains ardents, convaincus, qui abandonnaient les traditions de leur parti pour accomplir un devoir, pour sauver la République en péril ».

Tous ces républicains n'ont voté les lois constitutionnelles qu'à la condition formelle que serait révisée une constitution qui lésait les principes et les traditions de leur parti.

(J. L. BONNET, Proposition de résolution ayant pour objet la révision de la Constitution, Chambre des députés, 10 janvier.)

(FRANCE)

351 : 354 (44).

La réorganisation administrative.

M. Louis Marin, président de la Commission des réformes à la Chambre des députés, a bien voulu faire, au Dîner mensuel du 12 février de la Fédération des Républicains Rénovateurs, une brillante causerie dont il a été rendu compte le 14 février par La France Vivante. Voici l'analyse d'un exposé qui complète celui que nous avons tous entendu.

Un grand nombre de réformes sont nécessaires et urgentes. La France veut, avant tout, en réformant les services publics, avoir une administration digne d'elle, une administration qui, au lieu d'être un frein perpétuel, soit un moteur ; qui, au lieu de « moudre » à vide et d'accumuler les actes inutiles, ait un rendement accru et contrôlable.

Dans la situation actuelle de la France, deux nécessités apparaissent impérieusement : d'une part une réforme administrative ne peut être seulement un total de réformes partielles, elle doit être issue d'un plan d'ensemble coordonné, logique, rationnel ; d'autre part, ce plan ne peut être réalisé que par échelons successifs, uniquement établis au point de vue pratique ; l'échelonnement judicieux des réformes est un gage essentiel de succès. Nous devons faire des réformes pour la bonne marche des services sans les primer par le désir d'économies ; en revanche, les réaliser sans créations ni dépenses nouvelles.

Jamais l'occasion, la nécessité aidant, n'a été plus propice aux réformes ; la magnifique morale de sagesse, de courage et de décision que la Nation soutient depuis dix ans en est le meilleur gage. Il faut que les réalisations soient entreprises, sous peine de décourager tout espoir ou d'aller au péril de bouleversements brutaux. Il le faut afin de compenser, pour une part, les charges nouvelles incombant au budget prochain et la disparition de certains ressources. Il le faut tout de suite pour soutenir la lutte entreprise pour le relèvement du franc.

Si, avant la fin de la législature, les pouvoirs publics amorçaient la réforme administrative en allégeant les charges écrasantes du Trésor, la Nation les soutiendrait de sa force souveraine, et l'administration réaliserait les réformes avec le scrupule et l'ingéniosité qu'elle a su apporter déjà à des heures difficiles. En donnant à la France une administration ordonnée, rapide, susceptible de rendement, les pouvoirs publics mériteraient la reconnaissance de la Nation, dont ils faciliteraient le travail, le progrès et le rayonnement.

(Louis MARIN. Conférence faite au Comité Dupleix, 27 janvier.)

Le nouveau gouvernement anglais.

On pouvait s'attendre, avec un cabinet travailliste, à des réformes radicales, à une véritable révolution. Et il n'en est rien. La Bourse n'a même pas été touchée par son arrivée au pouvoir et rien ne semble devoir être changé.

Le contraste est assez frappant entre la réalité et les vagues impressions sur la nature probable d'un cabinet travailliste qui prévalaient il y a quelque temps. Ce n'est évidemment pas un cabinet qui semble vouloir détruire la structure de la société, même s'il en avait le pouvoir.

Si le principal but de M. Mac Donald a été de rassurer les timides, il a pleinement réussi. La Bourse s'est améliorée immédiatement après l'annonce de l'arrivée au pouvoir de son cabinet.

La question est de savoir si le nouveau gouvernement sera à la hauteur de sa tâche. Les circonstances dans lesquelles le gouvernement est entré en fonctions ne sont pas propices. La politique extérieure est plus critique que jamais. Le socialisme est un mot vague, voulant dire des choses différentes aux différentes gens. La vieille panacée du socialisme a fait son temps ; il n'est pas sûr qu'on en ait trouvé une nouvelle pour remplacer l'autre. Dans ces circonstances, l'impossibilité de mener à bien des projets ambitieux de nationalisation au moyen du Parlement nouveau sera plutôt un soulagement qu'un embarras pour le nouveau gouvernement...

L'opinion générale est que M. Ramsay Mac Donald a constitué son ministère avec habileté. Sa tâche était exceptionnellement difficile. Le résultat est un ministère singulièrement composite, modéré de couleur, pas inférieur en capacité à la moyenne, certainement supérieur à ses prédécesseurs et de nature à créer la confiance et à apaiser les craintes qu'une certaine partie du public nourrissait.

Mais ce n'est pas dans le domaine de la politique intérieure que le courage de M. Mac Donald sera mis à l'épreuve. Sa réputation dépendra de la façon dont il manœvrera avec la France. Nous voulons tous rester en bons termes avec la France, mais il n'y a pas de coopération possible avec M. Poincaré. Nous serons amis avec les Français s'ils changent leurs façons, paient leurs dettes et abandonnent l'épée.

(*Nation and Athenaeum*, 26 janvier.)

(GÉNÉRALITÉS)

355 (°).

Les budgets militaires.

Voici des chiffres que tout commentaire ne pourrait qu'affaiblir.

ETATS-UNIS

Guerre	Dollars.	336.347.204
Marine		359.997.250
Aviation		12.626.200
Total		708.970.654

Soit 3.544.853.270 francs au change de 5 francs le dollar et 15.689.520.573 francs au change du 25 janvier à 22 fr. 13 le dollar.

GRANDE-BRETAGNE

Guerre	Livres.	52.000.000
Air		18.500.000
Marine		58.000.000
Total		128.500.000

Soit 3.212.500.000 francs au change de 25 francs la livre et 11.877.030.000 francs au change du 25 janvier à 93 fr. 58 la livre.

EMPIRE BRITANNIQUE

Total de la défense nationale pour l'Empire britanniques, y compris les Dominions. Livres. 189.067.770

Soit 4.726.694.475 francs au change de 25 francs la livre et 17.692.962.759 francs au change du 25 janvier à 93 fr. 58 la livre.

FRANCE

Guerre	Francs papier.	3.566.765.327
Marine		1.028.237.008
Total		4.595.002.335

(L'aviation est comprise dans les budgets de la Guerre et de la Marine françaises.)

(« Les budgets prévus pour 1923-1924 au titre de la guerre, de la marine et de l'aviation aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en France », Excelsior, 26 janvier.)

Les Idées et les Faits.

LE PROGRAMME MILITAIRE SUÉDOIS. — *D'après le projet du gouvernement, les frais de la Défense nationale se monteront à 129 millions de couronnes contre 138 actuellement. L'aviation sera une arme autonome. On créera des sections de défense contre avions et un bataillon de chars d'assaut. Une somme de 50 millions en cinq annuités sera consacrée à la modernisation de la flotte (Deutsche Allgemeine Zeitung, 6 février.)*

(ALLEMAGNE)

355 (43).

La retraite des officiers en Allemagne.

« *Tels sont les avantages qui sont consentis par un pays qui se dit ruiné aux officiers d'une armée vaincue.* » (*Le Temps*, 23 février.)

Le gouvernement du Reich a admis le principe que, pendant leur carrière, il doit y avoir correspondance absolue entre les avantages des militaires des divers grades et ceux des autres fonctionnaires. Au contraire, les retraites des officiers doivent faire l'objet de dispositions particulières : la carrière de l'officier est toute différente de celle du fonctionnaire ; à l'inverse de ce qui se passe pour ce dernier, qui reste en fonctions jusqu'aux dernières années de sa vie, l'officier doit, en grande majorité, abandonner la carrière militaire de très bonne heure. La nécessité d'avoir des officiers jeunes, c'est-à-dire en état d'affronter éventuellement les fatigues de la guerre, rend indispensable le départ de la majorité des officiers bien avant qu'ils aient atteint la soixantaine. D'où la loi du 4 août 1921. Elle offre aux officiers quittant la carrière après dix ans de service l'une des trois combinaisons suivantes : retraite, dotation, emploi civil.

Retraite. — L'annuité pour la retraite à dix ans de service est fixée aux 35 centièmes du dernier traitement d'activité (indemnités comprises). A cette retraite s'ajoutent : une indemnité de déménagement ; les mêmes indemnités pour charges de famille que pendant l'activité ; la moitié des indemnités de cherté de vie perçues par les officiers en activité.

Dotation. — Les officiers partant en retraite peuvent recevoir immédiatement un capital égal à huit fois la demi-annuité de la retraite à laquelle ils ont droit ; et alors ils ne touchent pendant dix ans que la moitié de leur retraite. Cette dotation n'est accordée en principe qu'aux officiers ayant moins de 55 ans et qui s'engagent à l'employer : à l'acquisition d'une propriété foncière ; à l'amélioration ou l'équipement d'une propriété leur appartenant déjà ; à une participation dans une entreprise de mise en valeur de terrain.

Emploi civil. — Tous les officiers partant en retraite, jusqu'au grade de colonel inclus, peuvent obtenir, s'ils n'ont pas demandé la dotation, un titre spécial : le *Zivildienstschein*, qui leur permettra de briguer une situation civile rétribuée par le Reich, les Etats ou les communes. Le total du traitement civil (non compris les frais de représentation qui peuvent lui être joints) et de la retraite ne peut pas dépasser le dernier traitement d'activité du retraité.

(*Revue d'Artillerie*, 15 janvier.)

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Institution du 1^{er} mai comme *fête nationale* du travail.

Chambre : Proposition de loi de M. le colonel Girod, 13 février (n^o 7124).

Mise à la charge de l'Etat d'une partie du traitement des *gardes champêtres*.

Chambre : Proposition de loi de M. Georges Richard, 22 janvier (n^o 7002).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Ratification de la convention franco-belge signée à Washington le 24 janvier 1921, concernant le chômage.

Chambre : Vote, 22 janvier.

Ratification de l'accord signé à Paris le 25 mai 1923, relatif au remboursement des frais des armées d'occupation des *Etats-Unis d'Amérique*.

Chambre : Projet de loi, 15 janvier (n^o 6967).

AGRICULTURE

Modification de la loi du 6 mai 1919 sur les *appellations d'origine*.

Chambre : Retrait le 28 janvier (Décret du 11 janvier) du projet déposé le 12 juillet 1921. Nouveau projet de loi, 28 janvier (n^o 7051).

Réquisition des *blés* non encore battus de la récolte 1923.

Chambre : Proposition de loi de M. Chaussat, 17 janvier (n^o 6987).

ALGÉRIE ET COLONIES

Autorisation au Commissariat de la République du *Cameroun* de contracter un emprunt de 25 millions pour prolongement du chemin de fer jusqu'à Yaounde et aménagement du port de Douala.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Dépôt, 29 janvier (n^o 50).

Approbation de la convention franco-tunisienne du 31 mars 1923 portant suppression de la garantie par l'Etat français du réseau de la Medjerdah.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Dépôt, 17 janvier (n^o 30).

ALSACE-LORRAINE

Application de la loi du 19 décembre 1922 imposant aux soumissionnaires des marchés publics l'obligation de servir des *allocations familiales* à leur personnel.

Chambre : Vote, 23 janvier.

Amnistie pour les infractions à l'article 230 du Code de justice militaire commises par des Français précédemment considérés comme Allemands en vertu de la loi allemande.

Chambre : Projet de loi, 17 janvier (n° 6975).

Indemnité de *cherté de vie* aux petits retraités.

Loi promulguée le 15 janvier (*J. O.* du 19 janvier).

Conditions d'exigibilité de l'impôt direct, publication des rôles de *contributions directes* et délai de réclamations.

Loi promulguée le 15 janvier (*J. O.* du 19 janvier).

Compétence du Tribunal administratif de Strasbourg en matière de *contributions indirectes* et d'impôt sur le chiffre d'affaires.

Loi promulguée le 15 janvier (*J. O.* du 19 janvier).

Aliénation de parcelles du *domaine de l'Etat*.

Loi promulguée le 15 janvier (*J. O.* du 19 janvier).

Expropriation des immeubles endommagés à la suite de faits de guerre.

Loi promulguée le 15 janvier (*J. O.* du 19 janvier).

Application de dispositions législatives sur les *habitations à bon marché*.

Loi promulguée le 15 janvier (*J. O.* du 19 janvier).

Rattachement au ministère de la *justice* des services judiciaires d'Alsace-Lorraine.

Chambre : Vote, 17 janvier.

Sénat : Dépôt, 29 janvier (n° 49).

Réglementation des *Syndicats professionnels*.

Loi promulguée le 15 janvier (*J. O.* du 19 janvier).

Application des dispositions du Code civil et du Code de commerce sur les *transports par terre*.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Vote, 22 janvier.

Réglementation des *voies publiques*.

Loi promulguée le 15 janvier (*J. O.* du 19 janvier).

ARMÉE

Avancement dans l'armée active.

Chambre : Retrait du projet, 23 janvier (Décret du 23 janvier).

Durée du service actif.

Chambre : Proposition de loi de M. Connevot, 6 février (n^o 7103).

Avantages aux militaires membres d'une famille nombreuse.

Chambre : Proposition de loi de M. Anselme Patureau-Mirand et plusieurs de ses collègues, 25 janvier (n^o 7035). — Proposition de loi de M. Berthélemot et plusieurs de ses collègues, 13 février (n^o 7128).

Organisation générale de l'armée.

Chambre : Rapports supplémentaires de M. le colonel Fabry, 13 février (n^o 7127).

ASSURANCE ET PRÉVOYANCE SOCIALES

Mise à l'ordre du jour du Sénat de la proposition autorisant le cumul de l'*assistance aux vieillards* avec l'allocation d'ascendant, votée par la Chambre le 16 novembre 1920.

Chambre : Proposition de résolution de M. Locquin et plusieurs de ses collègues, 22 janvier (n^o 7008).

Modification des lois du 14 juillet 1905 (*assistance aux vieillards, infirmes, etc.*) et 14 juillet 1913 (*assistance aux familles nombreuses*).

(Voté par la Chambre, modifié par le Sénat.)

Chambre : Rapport de M. Marcellot, 31 janvier (n^o 7066).

Vote, 6 février.

Augmentation de 50 % des maxima de valeur locative fixés pour les *habitations à bon marché*.

Chambre : Proposition de loi de M. Borrel, 6 février (n^o 7101).

Harmonisation de la loi sur le bien de famille insaisissable avec les autres lois sur la *petite propriété*, en particulier celle du 5 décembre 1922.

Chambre : Vote, 17 janvier.

Sénat : Transmission, 22 janvier (n^o 37).

COMMERCE

Mesures facilitant la création de *coopératives* agricoles et de coopératives de consommation en vue de l'abaissement du coût de la vie.

Sénat : Proposition de loi de M. Chanal, 29 janvier (n^o 48).

Gouvernement et Administration

Prorogation des échéances dans les départements inondés.
Chambre : Proposition de résolution de M. Bokanowski et plusieurs de ses collègues, 15 janvier (n° 6962).

DOUANES

Prohibition d'importation de marchandises étrangères.
Chambre : Projet de loi, 22 janvier (n° 7007).

Modification des droits et coefficients de majorations pour les soies et soieries.

Chambre : Projet de loi, 18 janvier (n° 6995).

Suspension ou réduction provisoire de certains droits de douane.
Chambre : Projet de loi, 1^{er} février (n° 7081).

ENSEIGNEMENT

Création et organisation d'établissements publics d'enseignement pour les aveugles.

Chambre : Proposition de loi de M. Justin Godart et plusieurs de ses collègues, 18 janvier (n° 6992).

Constitution d'une réunion des bibliothèques nationales de France.

Chambre : Projet de loi, 5 février (n° 7095).

FINANCES

Modification de la taxe sur le chiffre d'affaires.

(Voté par la Chambre, modifié par le Sénat.)

Chambre : Vote avec modifications, 17 janvier.

Sénat : Dépôt, 29 janvier (n° 43).

Compression des services publics.

Chambre : Proposition de résolution de M. Duboys-Fresney, 25 janvier (n° 7017).

Economies dans les services des comptables directs du Trésor.

Chambre : Proposition de résolution de M. Duboys-Fresney, 25 janvier (n° 7018).

Equilibre financier.

Chambre : Proposition de loi de M. Forgeot, 11 février (n° 7117).

Surtaxe sur les dépenses faites dans les hôtels par les étrangers de passage en France.

Chambre : Proposition de loi de M. Meunier et plusieurs de ses collègues, 17 janvier (n° 6984).

Travaux parlementaires.

Loterie nationale.

Chambre : Proposition de loi de MM. Louis Proust et Fiori, 17 janvier (n^o 6986).

Prohibition des paiements stipulés en monnaies autres que la *monnaie légale*.

Chambre : Projet de loi, 26 janvier (n^o 7043).

Modification du régime fiscal applicable au *petit commerce* et à la petite industrie.

Chambre : Vote, 23 janvier.

Sénat : Dépôt, 29 janvier (n^o 44).

Création de nouvelles *ressources* immédiates.

Chambre : Proposition de loi de M. Victor Constant et plusieurs de ses collègues (n^o 6987).

Economies, nouvelles *ressources fiscales*, mesures diverses d'ordre financier, contrôle des changes et exportations de capitaux, création d'une caisse des pensions de guerre.

Chambre : Projets de lois (n^{os} 6972, 6973 et 6990) et Rapport de M. Bokanowski (n^o 6980), 17 janvier.

HYGIÈNE

Interdiction de la *publicité* relative à des traitements médicaux et à des préparations pharmaceutiques.

Chambre : Proposition de loi de M. Couteaux, 8 février (n^o 7114).

LÉGISLATION CIVILE ET CRIMINELLE

Répression du délit d'*abandon de famille*.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Rapport de M. Gourju, 17 janvier (n^o 36). — Vote, 1^{er} février.

Loi promulguée le 7 février (*J. O.* du 10 février).

Institution d'une réserve spéciale ou part précipitaire au profit des mutilés, réformés et anciens *combattants*.

Chambre : Proposition de loi de M. Salers et plusieurs de ses collègues, 29 janvier (n^o 7053).

Abrogation de l'interdiction du remariage entre époux *divorcés*.

(Voté par le Sénat, modifié par la Chambre.)

Sénat : Vote avec modification, 1^{er} février.

Chambre : Transmission, 7 février (n^o 7108).

Gouvernement et Administration

Prohibition du changement de destination des *locaux d'habitation* et réglementation des locations en meublé.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Dépôt, 17 janvier (n° 24).

Complément à l'art. 5 de la loi du 29 décembre 1923 délimitant la hausse des baux à *loyer*.

Sénat : Projet de loi, 17 janvier (n° 23). — Rapport de M. Morand (n° 39) et vote, 22 janvier.

Chambre : Dépôt, 22 janvier (n° 7009). — Rapport de M. Raynaldy et vote, 23 janvier.

Loi promulguée le 23 janvier (*J. O.* du 24 janvier).

Mariage des enfants de parents disparus et modification des articles 71, 151 et 154 du Code civil.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Rapport de M. Ratier, 17 janvier (n° 29). — Vote, 29 janvier.

Loi promulguée le 7 février (*J. O.* du 10 février).

Règlement des sommes impayées par suite de *moratorium* en ce qui concerne les débiteurs domiciliés dans les régions envahies ou dévastées (modification de la loi du 27 décembre 1920).

Loi promulguée le 29 janvier (*J. O.* du 30 janvier).

Modification de l'*organisation judiciaire* (Projet de loi et propositions de MM. Lemire, Ignace et Maulion).

Chambre : Rapport de M. Raynaldy, 25 janvier (n° 7029).

Répression des atteintes au crédit de l'Etat.

Sénat : Dépôt (n° 22) et rapport de M. Poulle (n° 28), 17 janvier. — Vote, 29 janvier.

Chambre : Dépôt (n° 7092) et rapport de M. Raynaldy (n° 7093), 5 février. — Vote 11 février.

Loi promulguée le 12 février (*J. O.* du 13 février).

Témoins des actes de naissance et de décès.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Rapport de M. Vallier, 29 janvier (n° 47). — Vote, 5 février.

Loi promulguée le 7 février (*J. O.* du 10 février).

MARINE MARCHANDE

Code disciplinaire et pénal de la marine marchande.

Chambre : Rapport de M. de Moro-Giafferi, 5 février (n° 7097).

Code du travail maritime.

Chambre : Rapport de M. Jean Félix, 25 janvier (n° 7025).

MINES ET FORCE MOTRICE

Participation de l'Etat aux bénéfices des exploitations minières.
Chambre : Proposition de loi de M. Couteaux et plusieurs de ses collègues, 25 janvier (n° 7041).

Création d'un office des mines domaniales de la *Sarre*.

(Voté par la Chambre.)

Sénat : Rapport supplémentaire de M. Richard, 22 janvier (n° 40). — Vote, 12 février.

RÉGIONS LIBÉRÉES

Création d'une *Commission sénatoriale des régions libérées*.

Sénat : Rapport de M. Mahieu, 29 janvier (n° 41). — Vote, 1^{er} février.

Augmentation des pouvoirs d'enquête de la *Commission des Régions libérées* (loi du 23 mars 1914).

Chambre : Proposition de résolution de M. Verlot, 1^{er} février (n° 7071). — Rapport de M. Rillart de Verneuil, 6 février (n° 7102). — Vote, 12 février.

Ouverture d'une voie de recours extraordinaire en matière d'*évaluation* de dommages de guerre.

Chambre : Projet de loi, 22 janvier (n° 7006).

Révision de certains dommages de guerre par les Comités de préconciliation (articles A et C disjoints du projet n° 6972 concernant les économies et nouvelles ressources fiscales).

Chambre : Vote de la disjonction et du texte 1^{er} février.

Sénat : Dépôt, 5 février (n° 55).

TRAVAUX PUBLICS

Création d'un corps d'ingénieurs, ingénieurs adjoints et agents techniques de l'*aéronautique*.

(Voté par la Chambre, modifié par le Sénat.)

Chambre : Rapport de M. P.-E. Flandin, 5 février (n° 7094). — Vote, 12 février.

Approbation d'une convention entre l'Etat et la Compagnie du *Midi* pour construction et électrification des lignes nouvelles.

Chambre : Projet de loi, 5 février (n° 7096).

Nouvel agrandissement du port d'*Oran* vers l'Est.

Chambre : Avis de la Commission des Finances par M. Varennes, 15 janvier (n° 6960). — Vote, 23 janvier.

Gouvernement et Administration

Emission de *timbres-poste* spéciaux à l'occasion des jeux olympiques.

Loi promulguée le 17 janvier (*J. O.* du 9 février.)

PENSIONS

Modification de l'art. 49 de la loi du 31 mars 1919 (fonctionnaires, agents et *ouvriers civils* de la Guerre et de la Marine.

Chambre : Proposition de loi de MM. Goude, Masson et Loquin, 7 février (n° 7109).

Modification de l'article 41 de la loi du 31 mars 1919 (procédure devant le *tribunal des pensions*).

Chambre : Proposition de loi de M. Anselme Patureau-Mirand et plusieurs de ses collègues, 22 janvier (n° 7003).

SUFFRAGE UNIVERSEL

Envoi et *distribution des bulletins de vote* et des circulaires électorales.

Sénat : Transmission, 17 janvier (n° 21).

SPÉCULATIONS

Augmentation des pouvoirs d'enquête de la *commission* des spéculations de guerre (loi du 23 mars 1914).

Chambre : Proposition de résolution de M. Charles Baron et plusieurs de ses collègues, 29 janvier (n° 7060). — Rapport de M. Jean Molinié, 1^{er} février (n° 7076). — Vote, 12 février.

RÈGLEMENT

Modification de l'article 51 du règlement concernant les *amendements*.

Chambre : Proposition de résolution de M. Ernest Flandin et plusieurs de ses collègues, 6 février (n° 7105).

Institution d'une procédure d'*extrême-urgence*.

Chambre : Proposition de résolution de M. Barillet, 6 février (n° 7100).

Modification de l'art. 80 du règlement concernant le *quorum*.

Chambre : Proposition de résolution de M. Léon Barét y
12 février (n° 7123).

COMMERCE & TRANSPORTS

Commerce intérieur et extérieur - Marine marchande

○ ○ ○ ○ ○ ○ Communications ○ ○ ○ ○ ○ ○

(ETATS-UNIS)

386 (73).

Un nouveau Canal de Panama.

Un outil économique de 20 milliards, cela n'est pas fait pour effrayer les Américains. Et nous, nous ne pouvons arriver à trouver les capitaux infiniment plus modestes qui, rénovant notre outillage économique, assureraient la reconstitution du pays.

La presse américaine fait grand bruit autour de l'arrivée aux Etats-Unis de M. Philippe Bunau-Varilla, venu pour y commencer une campagne qui a pour but la construction d'un canal entièrement de niveau, destiné à remplacer l'actuel canal à écluses. On sait que la fréquence des éboulements rend l'entretien de ce dernier extrêmement onéreux, en même temps qu'elle en rend la navigabilité tant soit peu précaire.

M. Philippe Bunau-Varilla aurait, à ce sujet, déclaré à l'Associated Press qu'il souhaite ardemment voir adopter son plan d'un véritable « détroit » de 1.000 pieds de largeur d'une profondeur minimum de 50 pieds aux plus basses mers sur toute l'étendue de son parcours de Panama à Colon. Il estimerait le coût de ce canal à un milliard de dollars et assurerait qu'il pourrait être construit sans demander un seul cent au Trésor américain, le Canal lui-même devant suffire à faire les fonds.

Mr. A.-L. Flint, chef du bureau de Washington du Canal de Panama, questionné à ce sujet, a déclaré, le 12 janvier, ne rien connaître de négociations entre le gouvernement des Etats-Unis et M. Bunau-Varilla au sujet de modifications à apporter au canal actuel, et il émet la supposition que ce dernier vient aux Etats-Unis simplement pour y exposer ses idées.

(New-York Times, 13 janvier.)

Les Idées et les Faits.

UN EMPRUNT-OR DE LA FIRME KRUPP. — *Elle émet un emprunt de 6.300.000 marks-or, soit 1.500.000 dollars. Les coupures sont de 10, 25, 100 et 500 dollars. (Zeit, 4 février.)*

(ALLEMAGNE)

387 (43).

La marine marchande allemande.

L'Allemagne, qui n'a pas le sou pour les réparations, a pu trouver les capitaux nécessaires à une reconstitution extrêmement rapide de sa flotte de commerce.

L'encre était à peine sèche sur le Traité de Versailles que les Allemands se mirent à l'œuvre pour reconstituer leur puissance maritime. Ils ont commencé par la marine marchande et entreprendront plus tard la reconstitution de leur marine militaire. Et après seulement 3 années de travail ils ont un tonnage de 2 millions $\frac{3}{4}$ de tonnes, soit à peu près la moitié de leur tonnage d'avant-guerre. La nouvelle flotte est organisée d'une façon merveilleuse sur un système de coopération nationale comme on n'en a jamais vu auparavant dans le monde, et elle est appuyée par les grands industriels allemands. Que l'Allemagne ait pu accomplir une telle tâche, malgré les cris de la presse contre ce qu'elle appelle la tyrannie économique de Versailles, est une chose sans parallèle dans l'histoire des débâcles maritimes.

Les compagnies de navigation maritimes avec la coopération financière des grandes aciéries allemandes et des chantiers de constructions ont entrepris un programme de reconstruction gigantesque. Le gouvernement allemand a soutenu cette entreprise avec une grande autorité. Par un accord avec les Compagnies au printemps de 1920, il s'est engagé à fournir un montant de 12 milliards de marks pour la reconstruction d'un tiers du tonnage livré d'après le traité. Selon une déclaration de la *Hamburg Shipowners' Association*, le gouvernement a payé aux Compagnies le dernier versement en mars 1923, le montant total versé s'élevant à 116 milliards de marks-papier. L'association évalue ce montant à l'équivalent de 25 millions de livres.

Il faut se rappeler que la population allemande depuis quatre ans a été constamment invitée par la presse à attribuer aux « infâmes demandes de réparations de l'Entente » l'appauvrissement et les malheurs de toutes sortes qui, en réalité, ont été augmentés par la politique d'inflation. Ces malheurs volontaires ont été utilisés pour soulever l'indignation nationale contre toutes les injustices et les folies, sauf celles perpétrées par le gouvernement allemand lui-même.

Tant que les buts de l'Allemagne seront pacifiques, elle n'aura rien à craindre des autres nations : un retour à la prospérité ne veut pas dire un nouvel appel au sang et au fer.

(F. SEFTON DE IMER, *Nineteenth Century*, janvier.)

(GÉNÉRALITÉS)

385 (°).

L'Etat et les chemins de fer.

Les chemins de fer sont trop importants pour la vie même du pays pour pouvoir être entièrement abandonnés sans contrôle à l'initiative privée.

Il est difficile d'indiquer une règle fixe et uniforme pour l'intervention de l'Etat dans le régime des voies ferrées. Il est certes moins adapté que l'individu à seconder le progrès parce que, étant donné son caractère bureaucratique, de nombreux obstacles administratifs sont à surmonter et contribuent à rendre l'entreprise lente et pesante. Or, l'industrie ferroviaire, comme toute autre industrie, réclame de la promptitude dans la décision, de l'initiative dans les entreprises et du courage pour en assumer les responsabilités. Ces conditions manquent à l'Etat, qui se ressent d'un manque de stabilité et de responsabilité permanente dû aux changements dans le gouvernement.

En pratique, l'Etat ne construit presque jamais de chemins de fer, les entrepreneurs construisent pour lui et l'Etat assume la gestion.

Dans les diverses législations s'affirment deux tendances diverses, l'une individualiste, l'autre étatiste. La première s'explique dans les terres classiques de l'individualisme, Angleterre et États-Unis, dont les chemins de fer ont surtout un caractère industriel et sont laissés à l'industrie privée avec le minimum d'ingérence gouvernementale. L'autre tendance s'affirme dans l'Amérique du Sud et dans l'Europe continentale; en cette tendance prévaut le caractère de service public; les chemins de fer sont ou directement régis par l'Etat ou bien surveillés avec une vigoureuse ingérence et une stricte vigilance.

L'histoire des chemins de fer des différents Etats montre clairement la différence entre le système anglo-saxon et celui de l'Europe continentale. Dans le premier, le gouvernement n'a pas d'ingérence directe dans la gestion et n'accorde pas d'aide financière aux gestionnaires; dans le second, est plus accentuée la tendance à l'étatisation des chemins de fer; elle est même déjà réalisée en beaucoup de pays.

(Isabella TOMMASI, *Vita Italiana*, janvier.)

Les Idées et les Faits.

« *Je n'ai vécu que pour la science, et dans les heures difficiles, inséparables de longs efforts, la pensée de la patrie relevait mon courage. J'associais sa grandeur à la grandeur de la France.* »
(PASTEUR.)

Le chemin de fer transsaharien.

Tout le monde le réclame. Sera-t-il bientôt réalisé ?

Notre empire africain ne formera véritablement un tout susceptible d'une administration facile que le jour où le Sahara, qui en isole les différentes parties, pourra être rapidement traversé ; nos possessions d'Afrique deviendront le prolongement de notre territoire national avec leurs immenses ressources à utiliser, avec le champ merveilleux qu'elles offrent à l'activité de nos industriels et de nos commerçants.

Le projet de chemin de fer transsaharien soulève dans certains milieux de vives objections. Le but de cette étude est de tâcher de répondre à ces différentes objections.

Il n'y a pas dans l'Afrique du Nord et de l'Ouest un empire colonial français ; il y a sur un immense territoire dont le centre est désertique, trois groupes de possessions absolument distincts sans aucune liaison entre eux et, même à l'intérieur de ces groupements, les liaisons sont des plus précaires. Avec le transsaharien, la situation changerait du tout au tout.

L'expérience de la dernière guerre et ses conséquences désastreuses sur l'économie mondiale ont fortifié les raisons qui militaient en faveur de l'exécution de ce chemin de fer nouveau. Tout ce qui peut enrichir la France, tout ce qui peut la soustraire à la tutelle étrangère, devient une nécessité pour notre pays.

La dépense ne sera pas énorme, toutes proportions gardées, et l'on peut espérer de la première exploitation un rendement favorable couvrant les sommes dépensées. A l'égard de la défense nationale, le projet qui nous occupe a une importance vitale et toute année de retard dans son exécution consolide pour nous une infériorité dont nous pourrions ressentir cruellement les effets au moment d'une guerre, étant donné les difficultés de reconstitution de notre marine.

Le Conseil supérieur de la défense nationale et le gouvernement tout entier se sont ralliés, après mûre réflexion et une discussion approfondie, à un tracé que préconisaient d'ailleurs les plus avertis des véritables techniciens sahariens, une puissante compagnie s'est trouvée qui accepte de réaliser cette grande œuvre : rallions-nous tous à ce projet.

(J. DECIZE-AIGLAT, *Correspondant*, 25 janvier.)

Les Idées et les Faits.

« *Abtiens-toi de paroles inutiles et garde-toi de fermer l'oreille à un discours utile.* » (MIR ALI CHIR MÉVAIL.)

(GÉNÉRALITÉS)

380 : 338.4 (°).

Le premier moteur à explosion.

Est-il possible de faire remonter l'invention de l'automobile à la découverte de l'abbé Hautefeuille ? C'est l'opinion du savant M. Nordmann.

En 1678, l'abbé Hautefeuille avait proposé une machine à poudre dans un mémoire intitulé : « Pendule perpétuelle avec un nouveau balancier et la manière d'élever l'eau par les moyens de la poudre à canon... ».

Or, le roi Louis XIV désirait fort qu'on élevât jusqu'à Versailles les eaux de la Seine. « Un si grand nombre d'inventions proposées pour élever les eaux de Versailles m'engagea, écrit l'abbé, à méditer sur les moyens de le faire avec facilité. Repassant aussi dans mon imagination toutes les forces qui pouvaient être dans la nature, il s'en présenta une qui est infiniment plus grande que celle du vent, du courant des rivières : cette force est la poudre à canon, que l'on n'a pas encore employée à l'élévation des eaux ».

Pour pomper jusqu'à Versailles les eaux de Marly, l'abbé Hautefeuille découvrit le principe du moteur à explosion, auquel nous devons incontestablement l'automobile.

La première machine proposée par Hautefeuille consistait en une grande caisse disposée à trente pieds environ au sommet d'un tube plongeant dans l'eau à élever. Si on met de la poudre dans cette caisse, qui est munie de soupapes ne s'ouvrant que vers l'extérieur, et qu'on enflamme la poudre, on dilate l'air qui s'échappe de la caisse en y laissant un vide qui fait s'élever l'eau.

Dans un autre système perfectionné par le grand Huyghens, les gaz de la poudre poussent un piston qui soulève l'eau et qui revient ensuite à sa première position par l'effet de la pression atmosphérique.

Plus tard, Papin ayant vu quelques-uns des inconvénients du moteur à poudre, chercha à substituer à l'air un gaz qui pût être totalement éliminé ; il employa la vapeur d'eau qui fait ressort comme l'air et se condense ensuite par le froid. C'est d'ailleurs la machine à vapeur qui a fait si longtemps oublier le moteur à explosion.

(NORDMANN, *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} février.)

Les Idées et les Faits.

« L'ignorance mène toujours à la servitude. » (Mme DESBORDES-VALMORE.)

L'automobile et son évolution.

Cette évolution si rapide suggère au savant des remarques pleines d'intérêt.

Récemment, l'*Illustration* publiait, ingénieusement juxtaposées, deux photographies bien curieuses. La première représentait l'avenue de l'Opéra en 1893, avec cette légende : *Pas une automobile*. La seconde était l'image de la même avenue en 1923 avec la légende : *Pas un cheval*.

Mais ce n'est pas en France que l'automobile s'est jusqu'ici développée au plus haut point. On en compte environ 400.000 dans notre pays contre 600.000 au Canada, un million en Grande-Bretagne et plus de 13 millions aux Etats-Unis. Ce n'est pas la question de l'essence, meilleur marché aux Etats-Unis, grands producteurs de pétrole, qu'en France, qui peut expliquer le prodigieux développement de l'automobilisme américain. La seule explication possible, c'est que les habitants de ce pays sont en moyenne beaucoup plus riches que nous.

En résumé, il semble bien que le développement automobile soit un excellent indice de la prospérité générale des divers pays. Il n'est pas le seul ; il n'est même pas parfait, mais je doute qu'on trouve un meilleur coefficient que celui-là de la richesse des diverses nations. En tout cas, ceux qui vont avoir la lourde responsabilité d'estimer les richesses de l'Allemagne feront bien de ne pas négliger ce signe.

Dans l'édition du grand Littré de 1884, le mot automobile ne figure pas. Cet oubli fut réparé dans le supplément paru en 1886 et nous y lisons qu'automobile est un adjectif, un « terme de mécanique » et qu'il signifie « qui se meut de soi-même, sans mécanicien » ! A l'appui de sa consciencieuse définition, Littré donne un exemple emprunté à feu Henri de Parville, paru dans la *Journal des Débats* en 1876 : « Rien de si ingénieux, de si facile à conduire que la voiture automobile à air comprimé que l'on voit fonctionner sur le tramway de l'Arc de Triomphe à Neuilly ». Phrase bien curieuse qui appelle tramway, comme on faisait alors, la voie, le support de l'objet que nous désignons de la sorte aujourd'hui.

Littré a d'ailleurs bien raison de traiter d'hybride, automobile, ce mot au pedigree dénué de noblesse et qui marie étrangement le grec au latin. Quand on dit auto tout court, il ne reste pas trace de cet horrible mélange et cela vaut mieux.

(Charles NORDMANN, *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} février.)

(RUSSIE)

382 (47).

L'exposition industrielle et agricole de Moscou.

La Russie revient peu à peu à un état plus normal, et nous y voyons des expositions, tout comme dans les pays civilisés.

Lénine avait précisé le but officiel de cette exposition dans les paroles suivantes : « Nous voulons rétablir la liaison entre la ville et la campagne, offrir au paysan ce qui lui est immédiatement accessible, prouver au cultivateur ruiné que le communisme est prêt à lui apporter un secours pratique ».

Cependant, en inaugurant à Moscou l'exposition agricole et industrielle, le gouvernement des Soviets n'avait pas uniquement pour but d'offrir son concours au paysan et c'est précisément l'aide de ce même paysan qu'il cherchait à s'assurer. Afin de pouvoir exister, le gouvernement des Soviets doit à tout prix obliger le paysan à lui livrer docilement son blé, soit sous forme d'impôts, soit sous forme de vente à bon marché ; il doit également forcer le cultivateur à acheter le matériel agricole et les autres objets de première nécessité fabriqués par l'Etat. Cependant, tout en flattant le paysan dans les discours et en prêchant la liaison entre la ville et le village, l'Etat continue à écraser la campagne d'impôts et l'empêche de vendre librement son blé. Le but unique des Soviets est de constituer des stocks de blé pour l'exportation qui, seule, pourra alimenter le trésor, fort éprouvé par ces années de crise. A la suite de cette méthode, l'agriculture russe, loin de subir une amélioration, se trouve de nouveau dans une situation tout à fait critique. Selon des statistiques récentes, on calcule que le nombre d'affamés s'élèvera cette année en Russie à 10 millions environ.

Les Soviets ont été obligés de prendre en considération la vitalité, la résistance invincible de la classe paysanne. Là où la contrainte a échoué, ils ont essayé d'appliquer une méthode plus souple. On ne peut nier leur ingéniosité et la création d'une exposition agricole et industrielle panrusse prouve des esprits aussi inventifs qu'audacieux.

Il est difficile de juger à l'heure actuelle si les organisateurs de l'exposition de Moscou ont obtenu des résultats probants, mais on ne saurait nier qu'ils ont accompli un effort considérable. Cependant, afin de donner à la vie économique russe un véritable essor, il faut que le gouvernement des Soviets cesse sa politique de contrainte et de vexation à l'égard des paysans. La renaissance, la prospérité de la Russie sont à ce prix.

(Hélène ISWOLSKY, *Revue de France*, 1^{er} février.)

Industries nationales et France d'outre-mer.

Métropole et colonies ont des ressources et des productions complémentaires ; elles peuvent et doivent former un ensemble économique indépendant.

La France industrielle, ravagée par la Grande Guerre, va prendre, une fois reconstituée entièrement, un nouvel essor.

Notre commerce, ainsi que l'indiquent les statistiques générales des douanes, est dominé par les échanges internationaux qui posent à la fois le problème de l'approvisionnement et celui des débouchés. Il faut nous soumettre aux exigences de la livre et du dollar. Notre domaine d'outre-mer ne fournit qu'une infime partie des matières premières nécessaires à ce trafic mondial. Aujourd'hui, devant la disette des matières premières qui nous menace, dans l'intérêt même des industries qui vivent du trafic international, nous sommes conduits à poursuivre outre-mer une politique de mise en valeur. Cette mise en valeur de notre domaine d'outre-mer répond à une nécessité plus vitale encore pour notre pays si l'on tient compte des exigences de notre consommation. En dehors de tout commerce international, le marché français constitue à lui seul un tout. Des matières premières lui sont nécessaires qu'il achète à l'étranger et que ses colonies et protectorats pourraient lui fournir.

Avec notre système économique actuel, nous en arrivons à donner, pour la même matière, trois bénéfices superposés à l'étranger : 1° en lui achetant un produit que nous pourrions nous fournir à nous-mêmes ; 2° en lui laissant transporter ces cargaisons sous son pavillon ; 3° en finançant avec nos propres capitaux ses entreprises de production.

Après avoir fourni à des adversaires ou à des neutres 40 milliards de l'épargne française, ne serait-il pas de bonne politique de consacrer nos capitaux à la mise en valeur de notre patrimoine ? Mais l'initiative privée a besoin, pour la soutenir, de tout l'appui de l'opinion et du gouvernement.

L'expansion est un signe de force et de santé. Elle apporte à un peuple une école d'énergie. Une race qui piétine à l'intérieur de ses barrières douanières s'étirole, elle n'a plus d'enfants. Les conflits économiques de la Paix vont forcer les Français à organiser leur domaine d'outre-mer et à adopter des solutions destinées à résoudre les questions impérieuses, du ravitaillement du change et de la natalité.

(Pierre LYAUTEY, *Revue de Paris*, 15 janvier.)

COUTUMES & FÉMINISME

Mœurs - Cérémonies - Conditions de la femme

(ARABIE)

392 (56).

Le publicain dans la tradition arabe.

Le publicain est le percepteur de la dîme. Il ne peut donc pas être sympathique, mais les Arabes vont tout de même un peu loin en attribuant au Prophète ce précepte : « Si vous rencontrez un percepteur de la dîme, tuez-le ». Cela ne ressemble guère à la parole du Christ : « Rendez à César ce qui est à César ».

Dans l'Évangile les publicains sont l'objet du mépris général et s'attirent l'antipathie universelle, à raison de l'office qu'ils exercent ou de la manière dont ils s'acquittent de cet emploi. Dans la tradition arabe, il en est de même.

Le mot latin *publicanus* devient un mot arabe qui signifie percepteur de la dîme. Il excita de tout temps parmi les Arabes une violente antipathie. Commençons par notre époque. On se rappelle encore en Palestine l'effroi des villageois sous l'ancien régime à la nouvelle de l'arrivée du percepteur de la dîme et de ses cavaliers. En telle localité, les fellahs prenaient leurs gros manteaux de peau de mouton pour amortir les coups de bâton du percepteur avide d'extorquer le plus d'argent possible.

Sial-Damiry prétend que le braiement de l'âne est une protestation contre la tyrannie ; Orwat ben al-Ward décrit l'indignation de cet animal en voyant le percepteur lever les taxes, même dans une extrême nécessité. « Par ma vie ! Si je lève la dîme par crainte de la mort, le braiement de l'âne me déclare impatient ».

Si dans la tradition arabe, les animaux eux-mêmes s'indignent contre les publicains et les maudissent, quelle ne sera pas l'attitude des hommes ? Dans certains vers, l'impôt est considéré comme opposé à la loi divine, contre laquelle ne saurait prévaloir aucune ordonnance humaine. Allah lui-même exclut de sa miséricorde le pauvre publicain. Et une certaine tradition attribue les mots suivants à Mohammed : « Si vous rencontrez un percepteur de la dîme, tuez-le ».

(J.-A. JANSSEN, *Revue Biblique*, 1^{er} janvier.)

Coutumes et Féminisme

(CHINE)

Scènes de la rue chinoise.

392 (51).

Ne rions pas des mœurs des étrangers. Les nôtres doivent leur paraître aussi bizarres.

La Hutung, en Chine et surtout à Pékin, c'est la rue, la ruelle, l'impasse, le cul-de-sac, la place publique, les carrefours, le boulevard chinois, méandré et labyrinthe, ruisseaux fangeux, trous à purin, pavé d'immondices et bitumé de crotte.

Dans les Hutungs, passe le marchand de balais, et l'on assiste au marchandage des commères ; on voit le restaurateur ambulante qui bat de la sébille et annonce son menu : soupe aux morceaux de cochon gras, macaroni sauté à l'huile de cacahuètes, racines de lotus au citron, jambon haché, sauté à la graisse, crêpes au hachis de mouton, etc. ; ailleurs, c'est la boutique d'un boucher où s'accumulent des détritiques que les mouches couvrent en maîtresses, tandis que les chiens lépreux, les mendicants étiques et autres y viennent chercher leur pâture. Les garçons au torse nu ont hâché, en menues bandelettes, la viande qui se trouve répartie en petits tas sur des feuilles de lotus ou de choux. Quand un client entre, toutes les mouches s'envolent, girent et bourdonnent. Un gamin, armé d'un balai, asperge de temps à autre la viande sur laquelle se déposent les chiures des insectes et la poussière de la rue.

Ailleurs, l'on assiste à la mort du « coolie pousse-pousse », un de ces hommes-chevaux qui possèdent en général des mollets de femme colosse et véhiculent la clientèle à travers l'encombrement des rues. L'homme s'est affalé face contre terre et le client explique interminablement les circonstances du décès, tandis que la foule s'amasse, qu'on commente le fait ; on jette sur le cadavre une vieille natte et il reste étendu et les conversations continuent. Mais le propriétaire de la maison devant laquelle le coolie est tombé craint les maléfices des esprits et finit par faire les frais de son enterrement.

On voit passer plus loin un cortège de soldats dépenaillés, vêtus et coiffés d'oripeaux, aux savates éculées, et sifflottant, crachant, se mouchant entre leurs doigts.

Dans une charrette viennent ensuite les condamnés qui fument et causent avec l'escorte ou la foule. Enfin, ce sont les funérailles où l'on expédie au mort, en les brûlant avec tout un cérémonial, des simulacres de meubles, de vêtements, d'objets familiers, etc...

(Jean BOUCHOT, *Scènes de la Vie des Hutungs* ; un vol., Paris, 1923.)

(THIBET)

392 (53).

Rêves messianiques thibétains.

Plusieurs religions annoncent un nouveau Messie. Celui des Thibétains a une mission qui ne promet rien de bon aux non-Thibétains.

Juifs et chrétiens ne sont pas les seuls à attendre, soit la venue d'un Messie, soit le retour du Christ ; nombreux sont les rêves analogues éclos dans l'imagination humaine, et dont la réalisation est escomptée, à plus ou moins brève échéance, en divers points du globe.

Les Hindous parlent de Kalti, une nouvelle incarnation de Vichnou sous une forme guerrière. Les Bouddhistes espèrent Maitreya, le futur bouddha plein de bonté et d'amour pour les êtres, qui, par sa prédication persuasive, établira, sur la terre, le règne de l'universelle bienveillance. Les Thibétains, eux, songent au « Héros qui viendra du Nord ».

Quelque dégénéré que soit le Bouddhisme professé par les Lamaïstes du Thibet, l'idée de Maitreya se conserve chez eux. Leurs lettrés l'interprètent de façon plus ou moins symbolique ; certains mystiques vont même jusqu'à déclarer que la naissance de ce « Roi d'amour » signifie la destruction de tout égoïsme dans le cœur de l'homme et l'avènement de sentiments de tendresse et de véritable fraternité embrassant tous les êtres. De telles conceptions trouvent, naturellement, peu d'écho parmi la masse fruste et brutalement énergique des Thibétains. Celle-ci place sa foi et ses espoirs en de vieilles prophéties revêtant des formes multiples, mais identiques quant à leur fond, annonçant la venue d'un héros originaire de Chambala.

Qu'est-ce que Chambala ? — Les idées sont partagées à ce sujet. Certains croient que ce fut, jadis, le nom donné par les Thibétains à la capitale des Grecs en Orient. Quoi qu'il en soit, depuis longtemps, ce nom a été attribué à une contrée mythologique située au Nord, par delà l'Océan.

De nos jours, cependant, quelques-uns ont rapproché d'eux ce pays fantastique et le déclarent identique aux territoires russes de l'Asie, c'est-à-dire la Sibérie.

Plusieurs Lamas de haut rang, de ceux que les étrangers résidant en Chine appellent, bien improprement, des « Bouddhas vivants », passent pour avoir déclaré qu'ils ne se réincarneraient plus au Thibet, mais renaîtraient parmi les Russes ; l'un d'eux, annonça même, qu'il y serait un officier ? Ces idées d'avenir « post mortem » sont intimement liées à la croyance en une réalisation prochaine des prophéties concernant le « Héros venant du Nord ». Qui sera-t-il ? On lui prête différentes identités.

Coutumes et Féminisme

Une idée très répandue, surtout dans la province de Kham, est qu'il doit être Guésar, le chef aventureux dont les exploits forment le sujet d'un ancien poème épique, une véritable Iliade Thibétaine.

Quel qu'il puisse être, sa mission est clairement définie : rassemblant autour de lui les braves guerriers, les Lamas célèbres des temps passés qui doivent reprendre naissance en Chambala, il en formera son état-major. Doué du pouvoir d'accomplir des prodiges, il construira des soldats de pierre qu'il animera de façon à les rendre semblables à des formes véritables. Ceci, et bien d'autres merveilles, étant accompli, l'armée conduite par ce grand chef descendra vers le Sud, comme une irrésistible avalanche, balayant devant elle, anéantissant la foule des infidèles. Alors, lorsque, pêle-mêle, démons et mécréants seront couchés dans la poussière, un puissant autocrate sera établi à Lhassa. Tournant ensuite ses armes vers la Chine, le grand chef du Nord y remettra l'empereur sur son trône. Le premier soin de ce monarque sera de jeter à la mer les étrangers qui demeureront encore près de la côte et d'interdire à tout jamais l'entrée de ses Etats à leurs pareils. Ensuite, une ère de paix et de prospérité sans précédent s'ouvrira pour le Thibet et la Chine, heureusement réunis. Cet avenir béni est prochain, paraît-il. Le fils adoptif de Guésar, son compagnon dans ses campagnes d'antan, existe déjà, réincarné au pays russe ; moins de quinze années doivent s'écouler avant le triomphe du « Héros venant du Nord » ; certaines rumeurs coururent même, l'hiver dernier, au sujet de son apparition en Mongolie.

Pour nous qui ne croyons ni à la venue du demi-dieu Guésar descendant vers la terre sur un « arc-en-ciel blanc », ni à son armée de soldats de pierre, nous pouvons nous laisser aller à rêver à celui « qui » pourra surgir du Nord pour ce peuple dans l'attente ?

Peut-être y a-t-il là en réserve pour lui bien des sujets d'étonnement.

(Alexandra DAVID, *Mercur* de France, 1^{er} février.)

Les Idées et les Faits.

LE MARIAGE CHEZ LES PARSIS. — *Le mariage est tenu en grand honneur dans la religion zoroastrienne. Le « Vendidad » donne hautement la préférence à l'homme marié sur le célibataire. D'un autre côté, la faute la plus grave que puisse commettre une fille, c'est de demeurer volontairement vierge. Le célibat perpétuel ne lui constitue pas un titre de vertu et quelques bonnes œuvres qu'elle ait pu faire, elle restera en enfer jusqu'à la résurrection. Aussi est-elle en droit de se présenter devant son père ou celui qui est chargé d'elle et de lui demander un mari. Si les parents repoussent obstinément sa prière, ils commettent un crime dont ils auront à répondre.* (Delphine MENANT, Les Parsis.)

PRÉVOYANCE & ASSISTANCE

Bienfaisance - Associations et Institutions sociales -
o o Assurances - Habitations à bon marché o o

(ETATS-UNIS)

360 (73).

L'exercice illégal de la médecine aux Etats-Unis.

La santé et la vie humaines sont choses trop précieuses pour que l'Etat ne contrôle pas rigoureusement les capacités, ou tout au moins les titres de ceux à qui on les confie.

On a, ces temps derniers, fait quelque bruit dans la presse européenne au sujet du grand nombre de pseudo-médecins qui pratiquent la médecine aux Etats-Unis sans avoir fait au préalable les études indispensables.

A ce sujet, nous empruntons, un peu au hasard, à l'*American Review of Reviews* de janvier 1924 les quelques informations ci-après :

Le 22 novembre 1923, le Département de l'Hygiène de l'Etat de Connecticut a révoqué les « licences » de tous les médecins du Connecticut se prévalant de grades accordés par le *College of Physicians and Surgeons* de Saint-Louis (Missouri) ; ces médecins sont au nombre d'environ 50.

Le 23 novembre 1923, les fonctionnaires de l'Etat de New-York commencèrent une enquête sur les pseudo-dentistes pratiquant dans cette ville. On assure qu'il y en a environ 500 exerçant sans « licence ».

Le 4 décembre 1923, le Conseil d'Hygiène du Connecticut révoqua les licences de 18 autres médecins détenteurs de diplômes douteux.

(*American Review of Reviews*, janvier.)

Les Idées et les Faits.

LA VIE DE PARIS. — En 1923, l'Institut médico-légal a vu reconnaître ou autopsier 1.331 cadavres. On y a apporté 2.992 corps après accidents sur la voie publique, et 1.818 après suicide. — Les bureaux de la Préfecture de police ont délivré 211 diplômes de docteurs en médecine, 104 de dentistes, 38 de sages-femmes, 88 de pharmaciens, 33 d'herboristes. (*Moniteur des Intérêts Matériels*, 20 janvier.)

Prévoyance et Assistance

(ETATS-UNIS)

360 (73).

La Croix-Rouge américaine.

Nous avons tous été frappés pendant la guerre par le confort et la richesse des formations de l'American Red Cross. Les chiffres ci-dessous nous montreront l'étendue des ressources dont dispose cette institution.

La Croix-Rouge américaine vient de fixer son budget pour l'exercice en cours à 12 millions de dollars.

C'est là une diminution de \$ 4.195.370 sur le chiffre des dépenses de l'exercice précédent, et cette diminution porte entièrement sur les dépenses engagées à l'étranger. L'explication s'en trouve dans ce fait que certaines opérations de secours en pays étrangers peuvent être maintenant considérées comme terminées.

Les secours distribués aux 900.000 réfugiés chassés de l'Asie Mineure l'année dernière ont coûté à la Croix-Rouge américaine \$ 2.605.696.

L'année dernière également, cette Association a dépensé \$ 1.840.754 en œuvres de secours en Russie, soit \$ 3.021.940 pour les deux dernières années.

Quant aux \$ 10.000.000 de secours au Japon après le tremblement de terre du 1^{er} septembre dernier, ils proviennent d'une souscription organisée par les soins de la Croix-Rouge Américaine, mais non point des fonds de cette Association.

Il est prévu pour l'exercice présent une dépense de \$ 900.628 à l'étranger, dont \$ 394.303 pour compléter l'œuvre de secours aux réfugiés en Grèce.

Parmi les dépenses de l'American Red Cross aux Etats-Unis, mentionnons que, dans son budget actuel, elle réserve environ 6 millions de dollars en faveur des vétérans de la Grande Guerre et de leurs familles.

(*New-York Times*, 13 janvier.)

Les Idées et les Faits.

LA FRATERNELLE ISRAËLITE. — Créée en 1857 par 18 jeunes gens, elle compte aujourd'hui 228 membres, tous originaires de l'Alsace, le comité ayant refusé pendant l'occupation allemande tout membre de cette nationalité. Depuis l'armistice, tout Français n'ayant pas dépassé l'âge de 40 ans peut en faire partie. Le but de cette société est : 1^o de secourir ses sociétaires malades ; 2^o de participer dans la mesure du possible à des œuvres de bienfaisance ; 3^o de donner à ses sociétaires en cas de deuil le secours de la religion.

(FRANCE)

360 (44).

La profession d'infirmière.

Le dévouement ne suffit plus pour soigner les blessés et les malades. Il faut, en outre, aujourd'hui une éducation professionnelle que rien ne saurait remplacer.

La profession d'infirmière est aussi ancienne que l'humanité elle-même, puisqu'elle date de l'entrée de la souffrance dans le monde. A toutes les pages de l'histoire de notre pays, la bienfaisance laisse ses traces. Avant 1870, il eût suffi de savoir faire tisane et cataplasmes pour les malades, charpie et bandages pour les blessés. Toute femme pouvait prétendre à être infirmière. Il n'en est plus de même maintenant, depuis Pasteur et la notion du microbe. L'acte de *soigner* doit désormais dépendre d'une profession classée au même titre que ceux d'*opérer* ou de *prescrire* dépendent de la chirurgie ou de la médecine.

Dès 1898, le Conseil supérieur de l'Assistance délibérait sur un programme d'enseignement des infirmières hospitalières. A côté de la réforme qu'il provoqua dans les hôpitaux, d'autres progrès se produisaient simultanément. Un certain nombre d'écoles privées s'étaient organisées. La première en date fut l'école fondée à Bordeaux par Mlle Anna Hamilton, docteur en médecine, sous le nom d'École Florence Nightingale. A Paris, trois grandes écoles furent fondées de 1904 à 1905 ; elles ont porté leurs fruits. Une pléiade de jeunes filles dévouées y ont été formées, au moral comme au physique, car le programme d'instruction d'une infirmière professionnelle doit comprendre deux parties, morale et pratique. Il faut une morale professionnelle et un enseignement complet de cette morale.

L'infirmière doit savoir tout du malade, non pas de la maladie, car c'est l'art du médecin ; le malade, c'est l'art de l'infirmière. Il faut une expérience variée, presque infinie.

Il y a lieu de tenir compte dans le bilan général de la profession d'infirmière en France, des adhérentes des Sociétés de Croix-Rouge.

Le 27 juin 1922, M. Paul Strauss présenta à la signature du chef de l'Etat le décret renouvelant le programme d'études des Infirmières françaises, et donnant à leur profession la reconnaissance officielle qui lui avait manqué jusque-là. Mais une loi n'ayant pas été promulguée, aucune sanction ne peut être attachée à l'exercice de la profession par des infirmières non diplômées. Pour les infirmières visiteuses, des professionnelles aussi sont indispensables.

(Mlle L. CHAPTAL, *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier.)

Les origines de l'orphelinat de Strasbourg.

L'histoire des premiers temps de cet orphelinat montre que la générosité et la bonté ont toujours été l'apanage des Strasbourgeois.

Autrefois, les orphelins et les enfants trouvés étaient admis à l'hôpital civil, mais on reconnut bientôt que la promiscuité des malades pouvait porter préjudice aux enfants, tant au point de vue de leur santé qu'à celui de leur développement moral. Et on chercha à remédier à cet inconvénient en créant un hospice absolument séparé de l'hôpital et devant exclusivement servir à l'assistance et à l'éducation des orphelins ; le manque de documents ne permet pas de préciser à quelle époque remonte exactement cette innovation, mais c'est probablement après l'épidémie de peste qui ravagea Strasbourg en 1316. En tout cas, l'orphelinat existait dans les premières années du XV^e siècle, ainsi que le prouve une ordonnance de 1402.

Depuis la Réforme jusqu'en 1687, après que Strasbourg fût devenu français, l'effectif de l'orphelinat était exclusivement protestant. Après cette date, la population catholique s'étant accrue, les enfants catholiques furent également admis sur les instances du ministre. Mais au commencement du XVIII^e siècle encore, leur nombre ne s'élevait guère qu'à 13. Dans l'origine, les enfants des deux cultes étaient réunis et recevaient une éducation commune, mais lorsque le nombre des pupilles catholiques augmenta, la séparation des cultes dut être opérée. A partir de cette époque on fit une distinction entre l'orphelinat catholique et l'orphelinat protestant, les deux établissements restant régis par le même règlement. Comme la fortune de l'orphelinat de Strasbourg provenait presque exclusivement de la population de la ville, la ville estima qu'il serait équitable que les bienfaits de son orphelinat ne profitassent qu'à ses propres enfants. Mais cette règle subit bien des dérogations forcées.

Aidé par la population, l'orphelinat s'efforçait d'agir paternellement envers ses pupilles. L'axiome : « prie et travaille » y fut de tout temps en honneur.

(*Vie Sociale*, septembre à décembre.)

Les Idées et les Faits.

« *L'union sacrée contre l'alcoolisme finira par réunir tous les mauvais bergers qui désertent leurs devoirs les plus sacrés.* » (Jean FINOT.)

(FRANCE)

360 (44).

L'assurance obligatoire contre la maladie, l'invalidité et la vieillesse.

Un membre de l'Académie de Médecine préconise l'assurance facultative, car il voit dans l'assurance obligatoire une prime à la paresse et au vice. Mais a-t-elle joué ce rôle en Allemagne, et le joue-t-elle dans nos provinces désannexées ? La collectivité ne doit-elle pas être prévoyante pour ceux qui ne le sont pas ?

L'intérêt de l'individu et l'intérêt de la collectivité, d'une part, la morale individuelle et la morale collective d'autre part, nous commandent de favoriser la prévoyance individuelle, génératrice d'effort et de rendement national, et de n'édicter aucune loi qui puisse en entraver le développement.

Comment la collectivité peut-elle atteindre ce but ?

L'éducation et l'exemple sont les moyens d'influence et d'action qui s'offrent tout d'abord. La notion d'épargne, d'essence biologique, est innée chez tout être vivant ; elle est inhérente à la nature humaine ; elle fait partie de la mentalité française dont le type est représenté par l'âme paysanne.

L'assurance est une des modalités de l'épargne, mais l'individu doit rester libre d'y recourir. Le principe de l'assurance facultative, admise pour le « non-salarié », doit être étendu au « salarié ». Il est en accord avec le principe de sélection physique et morale et avec l'esprit démocratique. Il peut être réalisé par des caisses privées, soumises au contrôle de l'État.

Le principe de l'assurance facultative et privée a pour corollaire l'accroissement des ressources et des moyens d'action de l'Assistance publique. En effet, aussi longtemps que l'éducation n'aura pas fait éclore chez tous les individus la notion de prévoyance et d'épargne, il se trouvera des imprévoyants que la maladie, l'invalidité et la vieillesse jetteront dans la misère.

A ceux-ci l'Assistance publique devra venir largement en aide. C'est ici que, véritablement, doit s'exercer le principe de solidarité sous la forme d'un impôt frappant les riches au profit des pauvres. Mais la morale ne saurait admettre que les paresseux, les vicieux aient les mêmes droits : ce serait encourager la paresse et le vice. A celui-ci, la collectivité ne devra assurer que le minimum de secours indispensable à sa subsistance. L'assurance obligatoire sera peut-être accueillie par les salariés comme le fut la loi sur les retraites ouvrières : les souscripteurs les plus sûrs seront les paresseux, c'est-à-dire les intéressés.

(Professeur Emile SERGENT, *Revue de France*, 1^{er} janvier.)

Les assurances au Canada.

Dans l'Amérique du Nord, on fait en général peu d'économies, mais on s'y assure contre tous les risques sans être arrêté par le montant de la prime à payer.

On a souvent répété — et non sans raison — que, dans l'Amérique du Nord, on ignorait l'économie. C'est exact, même pour le Canadien, si l'on veut parler de l'économie telle que nous l'entendons, représentée par le bas de laine ou le lopin de terre. Le Canadien, surtout le citadin, est dépensier, tout en se montrant prévoyant à sa manière. Il n'est pas de pays où l'assurance se soit développée plus vite qu'au Canada.

En 1804, il n'existe dans le pays que trois compagnies d'assurances-incendie, toutes trois anglaises. L'assurance-vie n'apparaît que vers 1850.

En 1920, pour une population de 8.788.433 habitants (recensement 1921) on compte 152 compagnies d'assurance-incendie, avec un montant de risques assurés de 6.790.670.610 dollars et des primes qui atteignent 50.527.937 dollars.

Quant à l'assurance-vie, acte de pure prévoyance sociale, les réserves des compagnies d'assurance à charte fédérale s'élevaient à 359.548.337 dollars. Si l'on y ajoute les réserves constituées par des compagnies étrangères, le total est de près de 500 millions de dollars. Le capital assuré s'élève à 2.657.025.473 dollars pour les Compagnies à charte fédérale auxquels il faut ajouter 500 millions pour les compagnies à charte provinciale.

Chacun, au Canada estime largement ce qu'il vaut en dollars sans trop se préoccuper de l'importance de la prime. Il serait intéressant de comparer le capital moyen des assurés à celui des assurés de France. Le Dr Banting, de Toronto, célèbre par son traitement du diabète par l'insuline, est peut-être le plus gros assuré du monde avec un contrat de 5 millions de dollars.

Les combinaisons d'assurances sont multiples. M. Grose-
claude en citait récemment quelques-unes dans son journal technique *La Semaine*. Ce sont, par exemple, l'*Assurance collective-vie*, par laquelle un patron assure tout un groupe d'ouvriers avec une police unique. L'*Assurance ouvrière-vie*, avec petites primes mensuelles sans examen médical. L'*Assurance à cotisations variables*, dont l'objet est de réduire au strict minimum le coût de l'assurance. La prime varie quand la quotité des décès dépasse celle des tables de mortalité.

(Renseignements donnés par M. GUÉNARD.)

ÉDUCATION & ENSEIGNEMENT

o o o o o o Pédagogie o o o o o o
Enseignement primaire, secondaire, supérieur

(FINLANDE)

374 (47.1)

Un jardin d'enfants en Finlande : l'Ebeneser Home.

Voyons comment l'idée française des jardins d'enfants a été appliquée à l'étranger.

L'Ebeneser Home est situé dans le quartier le plus pauvre d'Helsingfors. L'idéal dont cherchaient sans cesse à se rapprocher ses fondateurs était un intérieur heureux et harmonieux. L'idéal poursuivi impliquait que le jardin d'enfants devrait refléter les conditions les plus favorables d'un foyer, telles qu'elles prévalent dans la nation et le district où il fonctionne ; l'ambiance de l'enfant devra être naturelle, ses occupations et ses récréations telles qu'au jardin d'enfants il se sente faire partie d'une famille dont les chambres sont plus vastes et les membres plus nombreux qu'à son propre foyer. A la base du système doivent se trouver des *centres d'intérêt* ; il faut pour cela considérer l'un ou l'autre concept présent à la conscience de l'enfant, soit une chose (une plante, le soleil, un animal), soit un événement (moisson, semaille, récolte) ; il faut diriger, pendant une certaine période, le travail, le jeu de l'enfant de manière que tout converge vers ce concept. « L'enfant doit sentir qu'il est absolument libre et que son développement n'est limité par rien et si ce n'est le bonheur des autres, et les conditions nécessaires pour faire de lui un membre généreux et pondéré de la Société ».

L'« Ebeneser Home » possède deux sections principales : 1^o le jardin d'enfants ; 2^o le séminaire qui forme des professeurs pour les jardins d'enfants.

1^o *Le jardin d'enfants* est destiné aux enfants âgés de trois à sept ans et comporte deux sections, l'une suédoise, l'autre finnoise, établies à des étages séparés. Les enfants âgés de trois à quatre ans le fréquentent de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi ; ceux de quatre à sept ans, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Les enfants aident à scier et à transporter le bois, ils assistent la cuisinière, dressent les tables, préparent les essuie-mains et le savon, puisent de l'eau pour que les autres puissent se laver

Education et Enseignement

les mains, servent à table, desservent, aident au relavage de la vaisselle, au nettoyage des casseroles, lavent, repassent et replient les nappes, etc. ;

2° *La crèche du jour* est destinée aux enfants âgés de trois à sept ans qui y séjournent depuis 6 h. $\frac{1}{2}$ du matin jusqu'à 5 h. du soir, pendant toute l'année, à l'exception des dimanches et d'une semaine de vacances à Noël.

3° *La Crèche* est ouverte aux bébés jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de trois ans, depuis 6 h. $\frac{1}{2}$ du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi.

4° *Le home du jour* pour les écoliers est destiné aux enfants qui ont passé des jardins d'enfants aux écoles populaires.

Le danger des règles résulte du fait que le manque de locaux scolaires amène à employer les écoles pour deux séries d'écoliers, une équipe venant de 8 heures du matin à 1 heure de l'après-midi et l'autre de 1 heure à 6 heures du soir. Ce qui fait qu'ainsi un grand nombre d'enfants sont abandonnés à leurs seules ressources pendant toute la matinée ou tout l'après-midi.

Les enfants peuvent venir au Home depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, ils y prennent le repas du midi. Ils aident à nettoyer et à entretenir la chambre où ils se tiennent, servent le repas et aident au relavage de la vaisselle. Ils peuvent également y préparer leurs devoirs ; ils y trouvent des jeux, des outils, un banc de menuisier, des livres, etc.

5° *L'école du dimanche*, destinée primitivement aux enfants qui ont quitté l'institut pour l'école populaire, est ouverte depuis la mi-septembre jusqu'à la mi-décembre, et de la mi-janvier jusqu'à la mi-mai.

Colonies d'été. — Les maîtresses du Home collaborent ici avec les autres institutrices d'Helsingfors et elles collectent elles-mêmes les fonds nécessaires pour entretenir une colonie d'enfants nécessiteux pendant six semaines.

Contribution à payer par les enfants. — Les enfants qui fréquentent les jardins payent 3 marks par semaine pour subvenir aux frais de leur repas de midi.

Ceux que l'on confie à la crèche du jour payent quotidiennement un mark (3 repas leur sont fournis) ; le minerval est le même dans les homes du jour.

A la crèche, on paie 1,25 mark par jour. Les paiements n'ont d'autre but que de subvenir aux frais d'alimentation.

(*Bulletin International de la Protection de l'Enfance*, janvier.)

(ÉTATS-UNIS)

374 (73).

Le nombre d'illettrés aux Etats-Unis.

Il y aurait aux Etats-Unis 5 millions d'illettrés, c'est-à-dire un illettré pour 22 habitants. Cette proportion formidable inquiète le gouvernement, qui fait appel à l'aide des organisations privées.

Une conférence, *the National Illiteracy Conference*, s'est réunie à Washington le 12 février afin d'envisager les différents aspects du problème qui consiste à enseigner à lire et à écrire aux 5 millions d'illettrés que comptent les Etats-Unis.

La Conférence devait s'efforcer, notamment, de coordonner, dans la poursuite du but qu'elle s'est assigné, l'action tant du Bureau d'Education des Etats-Unis que de la Fédération Générale des Cercles féminins, de la Légion américaine et de l'Association pour l'Education Nationale.

(*The New-York Times*, 13 janvier 1924.)

Les Idées et les Faits.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE AUX ETATS-UNIS. — *Chaque Etat de l'Union a un système d'écoles publiques primaires libres établi par sa loi spéciale. Leur tâche est amplement facilitée par des écoles privées et paroissiales. La proportion d'illettrés, au-dessus de 10 ans, était de 17 % en 1880, de 13,3 % en 1890, de 10,7 % en 1900 et de 7,7 % en 1910. Aujourd'hui elle atteint encore près de 5 %.*

Le gouvernement des Etats-Unis a attribué aux écoles primaires, dans chacun des nouveaux Etats, de 2 à 4 « sections » ou lots de terrains d'un mille carré prélevés dans chaque territoire de ville d'une superficie de six mille carrés. Le capital constitué par la vente de ces lots forme la majeure partie des fonds scolaires permanents de ces Etats, le revenu seul étant employé à couvrir les frais de ces écoles. A ce revenu viennent s'ajouter des sommes supplémentaires fournies par l'Etat et les taxes locales, de façon à constituer environ 3,3 % du revenu scolaire total de tous les Etats. A la veille de la guerre, le total des dépenses d'Etat pour les écoles publiques primaires et secondaires avait été de 555.000 dollars. Les 567 universités et collèges, y compris les 330 collèges mixtes, les 145 collèges de garçons et les 92 collèges de filles, avaient un revenu de 102.156 mille dollars, tant des fonds productifs que des émoluments et des contributions du gouvernement, des Etats et des municipalités.

(FRANCE)

374 : 355 (44).

L'instruction des recrues d'Alsace et de Lorraine.

Sans proscrire le dialecte alsacien, nous voulons que tous les soldats français comprennent et parlent le français ; et des cours de français ont été créés dans les casernes pour les recrues qui n'ont reçu à l'école que l'enseignement de l'allemand.

La question de l'enseignement de la langue nationale aux conscrits alsaciens ou lorrains n'est pas nouvelle : elle s'est posée peu après l'armistice, dès l'incorporation pour 4 mois et cinq jours du contingent régional de la classe 19 qui avait tâté du régime militaire d'outre-Rhin pendant les mois de débâcle de la fin de la guerre. Le séjour de ces jeunes gens à la caserne fut trop court pour que l'enseignement technique ait pu laisser une place suffisante à l'enseignement linguistique, mais le principe avait été posé en plein accord entre le commissaire général alors M. Millebrand et le ministre de la Guerre, M. Clemenceau, de la nécessité de cet enseignement. Bien mieux, pour cette classe et pour la classe 1920, une inspection d'ordre pédagogique de l'enseignement du français vint doubler l'inspection proprement militaire. Elle n'était rendue possible, à la vérité, que par la répartition alors en vigueur des éléments du recrutement régional dans un nombre relativement restreint de garnisons.

Mais une théorie ne tarda pas à faire fortune, soutenue par d'éminentes personnalités militaires : celle de la nécessité de la dispersion à outrance des éléments alsaciens et lorrains parmi leurs camarades du reste de la France. Cette dispersion donnait satisfaction à ceux qui s'offusquaient de voir les Alsaciens continuer collectivement à l'intérieur de la caserne une sorte de vie particulière, mais elle manquait son but. La voie dans laquelle on s'était engagé était évidemment périlleuse, tout le monde en convint. Un principe fut admis à la base d'une réforme dont on a peu parlé, mais qui n'en est pas moins importante, c'est celui de l'importance primordiale de l'enseignement du français au régiment pour les jeunes soldats alsaciens ou lorrains qui le parlent peu ou mal. Une circulaire ministérielle, en date du 26 mai dernier, marque le point final des hésitations du début. Le régime qu'elle définit n'est pas parfait ; il conviendra de le perfectionner, mais tel qu'il est, il représente une amélioration puissante de la situation antérieure.

L'essentiel, c'est l'école.

(Jules-Albert JAEGER, « L'enseignement de la langue française aux soldats du contingent de l'Alsace et de Lorraine », *Alsace Française*, 9 février.)

(FRANCE)

378.1 (44).

Notes sur l'Enseignement supérieur.

M. Berguin voudrait que les jeunes étudiants fussent guidés au début de l'enseignement supérieur. Mais c'est là une partie de la tâche des professeurs des Facultés, et point n'est besoin de créer de nouveaux fonctionnaires.

Si, dans la Presse et devant la Chambre, les difficultés que soulèvent l'Enseignement primaire et surtout l'Enseignement secondaire ont été évoquées avec ampleur, en revanche on ne s'est guère entretenu de celui que dispensent nos Facultés.

La transition n'est pas suffisamment ménagée entre l'Enseignement secondaire et l'Enseignement supérieur. Mais, pour sentir qu'il y a là un problème, il faut être de la maison. Il ne sera question ici que de l'organisation des études dans les Facultés des Lettres. D'autres pourront examiner si cette organisation serait applicable aux étudiants des sciences.

L'Enseignement supérieur est peu à peu devenu d'une nature sensiblement différente de l'Enseignement secondaire. On peut dire que, si le lycée donne ce qu'on est convenu d'appeler la culture générale, la Faculté a pour objet d'initier les esprits à l'érudition. Or l'érudition, de nos jours, exige un délicat apprentissage. On ne s'improvise pas érudit. Il est des méthodes de travail toutes spéciales qu'il faut apprendre si l'on veut tirer profit de l'Enseignement supérieur. Actuellement, ces méthodes, personne ne les enseigne à l'étudiant.

Il y a longtemps que les étudiants souffrent de ce malaise provoqué par le défaut de direction. Peut-être n'en avaient-ils pas pris une claire conscience. Récemment, le groupe des étudiants d'histoire de la Sorbonne a fait une suggestion qui pourrait être le point de départ d'une réforme intéressante. Puisque le mal vient de ce que l'Enseignement supérieur s'offre à l'étudiant, trop soudainement, trop différent de l'enseignement des lycées, il faudrait, sans altérer leur caractère respectif, ménager de l'un à l'autre une transition. Il faudrait créer, à côté des professeurs, de réels directeurs d'études, distincts, par leur enseignement et leurs fonctions, des professeurs — et cela, pendant les deux premières années d'enseignement supérieur. Après, les étudiants pourraient être, sans dommages, livrés à eux-mêmes : ils seraient adaptés.

(H. BERGUIN, *Revue de Paris*, 1^{er} février.)

L'agrégation de l'enseignement secondaire.

L'agrégation est combattue par ceux qui ne sont pas agrégés, et qui sont souvent aussi bons professeurs. Mais il n'y a pas lieu de faire disparaître ce concours qui élève le niveau des professeurs, même de ceux qui ne sont pas agrégés.

L'*Information universitaire* publie sous la signature « Spectator » un article dont les conclusions sont logiques, mais les arguments singuliers : « Est-il possible et juste de maintenir aux agrégés, dans les lycées, une situation privilégiée (avancement sur Paris, indemnité spéciale, etc...) ? »

Il remarque d'abord que « malgré les grosses fournées d'agrégés résultant des concours d'après-guerre », il n'y a aucune chance d'avoir jamais « un nombre d'agrégés égal à celui des chaires à pourvoir ». La présence, dans les lycées, de chargés de cours (et en assez forte proportion) est donc inévitable. D'autre part, tout effort pour augmenter artificiellement le nombre des agrégés n'aboutirait qu'à avilir le concours d'agrégation.

Mais, ce pas franchi, pourquoi faire une différence entre le « chargé de cours », professeur de lycée, et son collègue l'agrégé ? « A travail égal, salaire égal », dit et répète le chargé de cours, et il pose cette question scabreuse parce que personnelle : « Est-ce que je ne fais pas mon métier aussi bien que l'agrégé ? » ...

Nous proposons d'élever la question encore plus haut que Spectator ne le fait. Avec tous ses défauts, auxquels il faudrait certes remédier, avec cette apparence de « superflu », de « luxe », qu'il a en commun avec les concours d'entrée aux grandes Ecoles, le concours d'agrégation représente cependant « quelque chose ». Il ne s'agit pas de dire qu'un agrégé est « supérieur » à un chargé de cours, ni même qu'il est plus apte à sa tâche quotidienne de professeur. Mais l'agrégation procure à l'Université une « variété » de maîtres qui se distinguent des autres par une plus longue fréquentation des directeurs d'études, par la pratique d'exercices qui n'ont plus cours ailleurs. Cette « variété » d'esprits mérite-t-elle que l'on continue au prix de sacrifices considérables à la cultiver ? Si elle ne le mérite pas, qu'on supprime purement et simplement l'agrégation : les chargés de cours suffiront à la besogne ; qu'on ferme d'ailleurs aussi l'École normale supérieure. Mais si l'on maintient l'agrégation, qu'on donne, comme sanction tangible à ce cheminement plus long et plus délicat, une « indemnité » qui ne soit pas dérisoire : alors seulement, on pourra compter sur des candidats nombreux et bien préparés.

(*Action française*, 31 janvier.)

DROIT & JURISPRUDENCE

o o o o Droit international o o o o
Droit public - Droit privé - Droit pénal

(FRANCE)

344 (44).

Le délit d'abandon de famille.

La famille, si elle crée des droits, crée aussi des devoirs réciproques à tous ses membres. Et la loi doit protéger ces droits et assurer ces devoirs.

Le *Journal officiel* du 10 février a publié une loi extrêmement importante, la « Loi réprimant le délit d'abandon de famille ». Cette loi fait plus que réprimer le délit ; elle le crée, puisque le délit est, par définition, tout acte puni de peine correctionnelles. Jusqu'à présent l'abandon de famille n'était qu'une faute morale que la loi n'avait pas prévue et qu'elle laissait sans châtiement.

L'article 1^{er} de la loi dit : « Sera tenue pour coupable d'abandon de famille et sera punie d'un emprisonnement de trois mois à un an ou d'une amende de cent à deux mille francs (100 à 2.000 fr.), toute personne qui, ayant été condamnée, soit en vertu de la loi du 13 juillet 1907, soit en vertu d'une ordonnance du président du tribunal ou d'un jugement, à fournir une pension alimentaire à son conjoint, à ses enfants mineurs ou à ses ascendants, sera volontairement demeurée plus de trois mois sans acquitter les termes de ladite pension. En cas de récidive, la peine de l'emprisonnement sera toujours prononcée. Les pères et les mères condamnés pour abandon de famille pourront être privés de la puissance paternelle et de leurs droits civiques. »

L'article 2 prévoit une sorte de préliminaire de conciliation devant le juge de paix.

L'article 3 prévoit pour le mari condamné pour le délit d'abandon de famille une déchéance particulière ; tout comme s'il était interdit, sa femme pourra se faire autoriser par le juge pour faire valoir ses droits en justice, alors que normalement c'est l'autorisation du mari qui serait nécessaire.

(Service spécial de la *Revue*.)

Les dommages de guerre.

Si la nation demande des comptes à propos du scandale de certains dommages de guerre, il faut que ces comptes soient élucidés dans le calme et avec une méthode scientifique.

On ne peut examiner et vérifier les comptes dans le bruit confus des campagnes électorales. Pour opérer, avec méthode, à la revision, il faut envisager quatre ordres de faits : 1^o les violations frauduleuses de loi ; 2^o les violations honnêtes ; 3^o les abus particuliers résultant d'une application littérale de la loi, à l'encontre de son esprit ; 4^o les conséquences du principe même de la loi.

S'il y a fraude, la législation du droit commun offre les armes nécessaires à la justice.

Quant aux violations honnêtes, erreurs de calculs et faute d'interprétation, on ne peut traquer comme des malfaiteurs les sinistrés qui les commirent. Les erreurs flagrantes doivent être corrigées à l'amiable.

Quant aux abus particuliers, résultant d'une application littérale de la loi — quand il s'agit par exemple du remploi — on ne voit pas en quoi ils sont punissables.

Le principe de la loi est que le dommage de guerre est assuré en valeur or. C'est là un avantage que n'a obtenu aucune autre catégorie de citoyens. Aussi serait-il bon, pour les abus qui sont dans les dispositions ou dans le principe même de la loi, d'arriver, sans désordre et sans persécution, à obtenir des bénéficiaires de ces abus une contribution particulière à l'assainissement des finances de la France.

(Lucien ROMIER, *Opinion*, 1^{er} février.)

Les Idées et les Faits.

LES PAIEMENTS EN FRANCS-OR. A PROPOS D'UN ARRÊT RÉCENT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS. — *M. François, député, a demandé au ministre de la Justice si, dans l'état actuel de la législation, un prêteur d'argent pouvait stipuler le remboursement du prêt en francs-or. — Réponse : il n'appartient qu'à l'autorité judiciaire, régulièrement saisie, de statuer souverainement sur la validité de la clause de paiement en espèces métalliques. Sous cette réserve, et en ce qui concerne les paiements effectués en France par des Français (Cass. req., 7 juin 1920, S. 20.1.193), toute stipulation tendant à dénier à la monnaie fiduciaire le caractère de monnaie légale et libératoire paraît entachée de nullité, comme contraire aux lois d'ordre public des 12 août 1870 (art. 1^{er}) et 5 août 1914 (art. 3). (Journal officiel, 24 janvier.)*

(FRANCE)

341 : 360 (44).

Ouverture et translation de débits de spiritueux.

Quoique le débitant soit souvent un bon agent électoral, le législateur a cherché à lutter contre l'alcoolisme en limitant le nombre des débits. Et le juge, par sa jurisprudence, a étendu les effets de la loi.

La Cour de cassation et la Cour d'appel de Douai ont récemment enrichi la collection des arrêts de jurisprudence relatifs à la réglementation et à la limitation du nombre des débits de spiritueux, liqueurs alcooliques ou apéritifs à consommer sur place. Rappelons cette réglementation.

L'article 10 de la loi du 9 novembre 1915 porte que nul ne peut ouvrir un café, un cabaret ou un débit de boissons pour y vendre à consommer sur place des spiritueux, des liqueurs alcooliques ou des apéritifs autres que ceux à base de vin titrant moins de 23 degrés.

Il résulte de cette disposition : 1° qu'elle ne s'applique pas aux débits à emporter ; 2° qu'il est loisible à quiconque d'ouvrir un café, un cabaret ou un débit de vins, bières, cidres, limonades, café ou autres boissons hygiéniques, quinquinas et similaires, vermouths, vins de liqueur titrant moins de 23 degrés à consommer sur place, sous réserve d'en faire, quinze jours au moins à l'avance et par écrit, la déclaration à la mairie et à la recette buraliste des Contributions indirectes et, pour les débitants d'apéritifs à base de vin, d'acquitter la licence applicable aux détaillants de spiritueux.

Toutefois aux termes du deuxième paragraphe dudit article 10, l'interdiction n'est pas applicable aux hôtels, restaurants et auberges lorsque les boissons spiritueuses n'y sont offertes qu'à l'occasion et comme accessoire de la nourriture.

La loi a en outre disposé dans le même article, que n'est pas considérée comme ouverture d'un nouveau débit la translation d'un débit déjà existant, si elle est effectuée par le propriétaire du fonds de commerce ou ses ayants-droit dans un rayon de 150 mètres, à condition que cette translation ne soit pas opérée dans une zone établie par application des dispositions des art. 9 de la loi du 17 juillet 1880 et 46 de la loi du 30 juillet 1913 (proximité des églises, cimetières, écoles).

Ajoutons que d'après l'article 11 de la loi du 9 novembre 1915, tout débit de spiritueux qui a cessé d'exister depuis plus d'un an est considéré comme supprimé et ne peut plus être transmis, étant entendu qu'en cas de faillite ou de liquidation judiciaire, le délai d'un an est étendu, s'il y a lieu, jusqu'à clôture des opérations.

Ces deux dernières dispositions — inexistence pendant plus d'un an et translation — ont surtout alimenté la jurisprudence.

Les arrêts de la Cour de cassation du 21 décembre 1918 (affaire Guillier) et du 29 octobre 1921 ont fait connaître que la cessation d'existence d'un débit doit s'entendre de la cessation d'exploitation ; et interprétant ces arrêts, la Cour d'Angers a décidé le 22 mai 1919 que l'expression « cesser d'exister » doit s'entendre de l'exploitation et de la mise à la disposition du public, que le débitant ait fait ou non une déclaration de cesser.

Dependant la Cour de cassation a jugé par l'arrêt du 29 octobre 1921, déjà cité, que « si la cessation d'existence d'un débit doit s'entendre de la cessation de l'exploitation de ce débit, ce n'est qu'autant qu'il y a cessation véritable et il n'en est pas ainsi au cas d'une interruption temporaire exigée par des travaux inhérents à l'exploitation même ». Il s'agissait, en l'espèce, de travaux d'intérêt commercial exclusifs de toute idée d'abandon ou de renonciation.

Toujours dans le même ordre d'idées, il a été jugé qu'un débitant qui a déclaré ne vouloir vendre que des boissons hygiéniques (exemption du droit de licence) a épuisé son droit d'option et ne peut plus, même dans l'année de la fermeture, reprendre la vente des spiritueux (Cassation, 2 décembre 1915).

En ce qui concerne la translation des débits existants hors d'une zone prohibée, il a été admis que rien ne s'oppose à ce qu'un même débit soit transféré un nombre de fois illimité, pourvu que ce soit chaque fois dans un rayon de 150 mètres du dernier emplacement. Cette particularité est assez souvent ignorée. L'application de ce principe est, d'ailleurs, subordonnée à l'installation effective du débit au dernier emplacement. Ainsi un arrêt de la Cour d'appel de Douai en date du 2 mars 1923 a décidé qu'il résulte implicitement de l'article 10 de la loi de 1915 que toute translation d'un débit de spiritueux constitue, si elle est effectuée par le propriétaire du fonds de commerce, dans un rayon supérieur à 150 mètres, l'ouverture illicite d'un nouveau débit punissable de l'amende, prévue par l'article 12, sans préjudice des peines fiscales actuellement en vigueur.

Pour compléter, nous citerons encore l'arrêt de la Cour de cassation du 15 février 1923, aux termes duquel le fait pour un débitant de boissons de reprendre l'exploitation d'un débit qui a été effectivement fermé par suite d'une décision de justice pour infraction à la loi du 1^{er} octobre 1917 (excitation à la débauche, par exemple) constitue le délit d'ouverture prévu par l'article 10 de la loi du 9 novembre 1915.

(*Etoile bleue*, février.)

VIE & HISTOIRE SOCIALES

Philosophie
Méthodologie et Histoire des sciences sociales

(FRANCE)

300 : 310 (44).

La natalité française remonterait-elle ?

On peut voir dans les chiffres qui suivent quelques symptômes encourageants. Mais il y a encore beaucoup à faire pour que la France comble les vides de la guerre.

Voici quelques chiffres que publie *La plus grande Famille* et qui établissent que le fléchissement annoncé comme inévitable dans notre natalité n'a pas l'ampleur catastrophique que certains redoutent.

Pour la période 1920-1922, si l'on étudie l'accroissement de la natalité par rapport à 1913 on obtient les résultats suivants :

Pays belligérants :

Angleterre et Pays de Galles	— 0,8 %
Allemagne	— 4,7 %
Italie	— 1,7 %
Australie	— 10 %
Belgique	+ 2 %
Japon	+ 7 %
France	+ 7,3 %

Pays neutres :

Suède	— 3,3 %
Danemark	— 3,5 %
Espagne	— 0,5 %
Suisse	— 9,7 %
Pays-Bas	— 1,2 %

Il ne faut sans doute pas oublier que ces chiffres sont établis par comparaison avec l'année 1913, c'est-à-dire à une époque où notre natalité était la plus basse du monde.

Il n'en reste pas moins que, tandis que la moyenne des naissances diminue dans presque tous les pays, elle est, en France, en augmentation. C'est la preuve que la politique familiale et la propagande faite contre la dénatalité ne sont pas inefficaces et que la France peut, une fois de plus, se sauver elle-même.

(*Ame Française*, 26 janvier.)

Le sursaut.

L'histoire de notre pays montre la confiance que l'on peut avoir dans les ressources de l'énergie française. Mais ne comptons pas sur le seul « système D » pour nous tirer de tous les mauvais pas.

C'est un des traits essentiels de notre tempérament national que cette insouciance prolongée à l'approche du péril.

Nous avons tant de fois, au cours de notre histoire, surmonté des dangers qui paraissaient mortels, et nargué le destin, nous avons une confiance instinctive si forte et tout compte fait si justifiée dans les ressources d'énergie de notre race, dans les richesses de notre sol, dans la force de notre travail que les longues préparations nous ennuiant et que nous ne prêtons qu'une oreille impatiente aux avertissements des prévoyants.

Le redressement brusque — et vainqueur — c'est notre méthode.

Voyez les prophéties lugubres et parfaitement vraisemblables que l'on étayait sur les statistiques de notre natalité. Mathématiquement nous devons à partir de 1924 perdre 200.000 habitants par an. Or, voici qu'on annonce que dans les trois premiers trimestres de 1923, le nombre des naissances l'a emporté sur les décès de plus de 50.000. Ce n'est pas encore le salut ; c'est la preuve du moins que le mal si justement dénoncé n'est pas sans remède et que la politique familiale suivie depuis la guerre commence, n'en déplaît aux pessimistes résignés, à porter ses fruits.

Même constatation si l'on regarde notre situation financière. La crise dont la tension actuelle des changes révèle toute la gravité ne date pas de quelques semaines. Mais la menace n'était pas assez tangible, et lorsque l'an dernier la Commission des finances proposait de renforcer le contrôle de l'impôt sur le revenu par l'établissement du carnet de coupons, la Chambre s'était regimbée. Maintenant nous sentons sur nous le souffle de l'orage et le pays s'appête à consentir à toutes les mesures que le gouvernement exigera de lui.

(Philippe DE LAS CASES. *Ame Française*, 26 janvier.)

Les Idées et les Faits.

La plupart des problèmes d'après-guerre, si complexes et divers qu'ils paraissent, se ramènent à une question vitale, primordiale ; la même qui, avant la guerre, dominait toutes les autres et que, pour des raisons diverses, nous avons eu le tort de ne pas résoudre : le peuplement de notre pays. (ALPHAND.)

(FRANCE)

300 : 312 (44).

Le problème de la natalité.

M. Marchais, député, a présenté au Congrès du Parti Républicain, démocratique et social un rapport sur le problème de la natalité, où il fait appel aux élus dans les assemblées de tout ordre pour créer et développer les œuvres de protection de l'enfance.

Il est proposé au Congrès d'émettre les vœux :

1° Que partout où l'État, les départements et les communes ont droit d'autorité et de surveillance, ils imposent ou suggèrent dans tous les règlements d'administration publique, statuts de fonctionnaires, marchés de travaux publics, organisation de caisses de retraite, etc... des clauses d'allocation, bonifications ou priorité en faveur des familles de plus de trois enfants ;

2° Que les Chambres de commerce, unions de commerçants et Chambres syndicales multiplient les caisses d'allocations en faveur de leur personnel pour réaliser la formule : à travail égal, situation égale, quel que soit le nombre des enfants ;

3° Que les familles nombreuses bénéficient les premières de tous les avantages consentis pour les habitations à bon marché et l'accession des travailleurs à la propriété ;

4° Qu'une bonification du taux des secours d'assistance aux vieillards et du taux des retraites ouvrières soit consentie en faveur des bénéficiaires qui ont élevé plus de trois enfants ;

5° Que le Parlement étende les exonérations militaires au profit des familles nombreuses ;

6° Que les exonérations fiscales au profit de ces familles et proportionnellement à leur importance soient étendues aux impositions et taxes locales, à toutes les contributions assises sur le loyer d'habitation, et aux successions en ligne directe ;

7° Que tous les départements votent des primes à la natalité ;

8° Qu'une caisse nationale autonome soit créée en vue d'aider de toutes les manières efficacement les familles nombreuses, pour l'entretien, l'éducation et l'établissement de leurs enfants ;

9° Que les ressources de cette caisse soient demandées à ceux qui n'ont pas la charge d'une famille de 3 enfants ;

10° Que la Chambre vote au plus tôt le projet déjà adopté par le Sénat pour renforcer la protection du premier âge ;

11° Que le Parlement vote au plus tôt la loi rendant obligatoire la création d'une maison maternelle par département ;

12° Que le gouvernement consacre la plus grande partie des fonds du pari mutuel et des jeux aux œuvres d'hygiène et d'assistance créées pour combattre la mortalité infantile.

(Service spécial de la *Revue*.)

La Déclaration des Droits de l'Enfant.

Nous voulons des enfants : protégeons-les.

L'Union internationale de secours aux enfants a adopté une Déclaration des Droits de l'Enfant, dite *Déclaration de Genève*, dont voici le texte :

Par la présente Déclaration des Droits de l'Enfant, dite Déclaration de Genève, les hommes et les femmes de toutes nations reconnaissant que l'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur, affirment leurs devoirs, en dehors de toute considération de race, de nationalité et de croyance :

I. — L'enfant doit être mis en mesure de se développer d'une façon normale, matériellement et spirituellement.

II. — L'enfant qui a faim doit être nourri ; l'enfant malade doit être soigné ; l'enfant arriéré doit être encouragé ; l'enfant dévoyé doit être ramené ; l'orphelin et l'abandonné doivent être recueillis et secourus.

III. — L'enfant doit être le premier à recevoir des secours au temps de détresse.

IV. — L'enfant doit être mis en mesure de gagner sa vie, et doit être protégé contre toute exploitation.

V. — L'enfant doit être élevé dans le sentiment que ses meilleures qualités devront être mises au service de ses frères.

Pour assurer la diffusion de cette Déclaration dans le Monde entier, l'U. I. S. E. vient d'édifier une curieuse petite plaquette contenant le texte de la Déclaration de Genève en trente-six langues : français (texte original), albanais, allemand, anglais, arabe, arménien, bulgare, chinois, danois, espagnol, espéranto, esthonien, finlandais, grec, hébreu, hollandais, hongrois, irlandais, italien, japonais, latin, latvien, lithuanien, norvégien, persan, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, siamois, suédois, tchèque, turc, urdu et yidich.

Par T. S. F., la Déclaration de Genève a été lue pour la première fois le 21 novembre dernier, à 18 heures 10, au poste de radiotéléphonie de la Tour Eiffel, par M. Gustave Ador, ancien président de la Confédération suisse. La portée de la tour Eiffel étant, selon les appareils récepteurs, de 600 à 1.000 km., la lecture de M. Ador a dû être entendue en Grande-Bretagne, en Belgique, aux Pays-Bas, en Rhénanie, en Suisse et dans le Nord de l'Italie et de l'Espagne. Elle a été entendue distinctement à Genève.

(Bulletin International de la Protection de l'Enfance, janvier.)

(ÉTATS-UNIS)

305 (73).

La grande presse américaine.

Devenus des entreprises uniquement commerciales, les grands journaux américains servent les intérêts des capitalistes qui en sont propriétaires, et ils ne s'occupent guère d'élever le moral de leurs lecteurs autrement que par une fructueuse publicité.

Voici ses caractéristiques actuelles :

1° Prédominance du journal de l'après-midi sur le journal du matin : la publicité s'adresse surtout aux femmes qui ont plus de loisir vers la fin qu'au début de la journée ;

2° Faveur accordée à la rapidité de lecture, ce qui signifie que les informations sont données de plus en plus sous forme fragmentaire, squelettique et souvent mutilée.

3° Emploi croissant des illustrations : l'image permet d'atteindre un grand nombre de personnes à peu près illettrées.

4° Dégénérescence continue de l'anglais journalistique : cela est dû à la rédaction hâtive, aggravée par l'usage de la machine à écrire, et, ensuite, à l'emploi du téléphone, l'homme qui rédige étant de moins en moins l'homme qui a vu.

5° Tendence croissante à condenser des articles d'information en de simples sommaires : la cause en est dans l'envahissement croissant des annonces et dans le désir de ne pas accroître outre mesure le volume de chaque numéro.

6° Emploi de plus en plus étendu de textes d'agences (*syndicated material*), de sorte que dans tout le pays, les journaux ont une partie de leur contenu qui leur est commune. Et cela est vrai, non seulement pour les nouvelles télégraphiques, mais aussi pour certains articles spéciaux, des dessins et même des éditoriaux.

7° Importance du capital et du rendement financier d'un journal moderne qui réussit : par suite, la direction du journal est passée du rédacteur en chef à des capitalistes ou des Sociétés.

8° Transfert de l'esprit d'émulation entre journaux concurrents du bureau de l'Editor au bureau d'affaires.

Dans chaque ville, les journaux principaux mènent entre eux une lutte très dure pour s'assurer la première place en ce qui concerne le volume de la publicité. D'autre part, les agents chargés de l'obtention des abonnements engagent entre eux une lutte à mort pour l'obtention d'une dernière centaine d'abonnés. Cette course au gros tirage se traduit par des journaux qui, de plus en plus, représentent, non pas l'idée que peut se faire un rédacteur en chef d'un bon journal, mais l'idée que s'en fait un chef du service des abonnements.

(Bruce BLIVEN, *Atlantic*, décembre.)

Pour une politique du papier.

La crise du papier et du livre est déplorable pour notre rayonnement intellectuel et artistique à l'étranger. Les éditeurs ne sauraient d'ailleurs être mis en cause, car ils n'ont généralement que doublé le prix des livres. La spéculation sur le papier est responsable de la situation humiliée de nos ouvrages.

Les facteurs du prix pour un livre ne sont pas autres que pour les produits commerciaux : la matière employée, et le coût de la main-d'œuvre. On ne tient pas compte de la valeur de l'ouvrage ni du génie de l'auteur. C'est comme si des tableaux se vendaient uniformément suivant le format du châssis.

Le livre imprimé ne jouit même pas d'un traitement égal à celui des autres produits commerciaux, auxquels les qualités de goût et d'élégance, sans parler de la signature du créateur ou de la firme du fabricant, ajoutent une plus-value, indépendante du prix de revient des matériaux et du coût de la main-d'œuvre. Dans la collection littéraire, point de morceau de choix, point de seconde qualité. C'est le nivellement sous la couverture du livre. Mais ce nivellement s'exécute par en-bas.

Nos meilleurs auteurs sont imprimés aussi médiocrement que les plus médiocres débutants ; le papier est affreux, la couverture vulgaire, le brochage sans résistance. Tous les corps de métier semblent conspirer à la décadence du livre. Peu de typographes ont l'amour du beau travail ; quant aux fabricants de papier, ils spéculent sur cette matière, comme les mercantis sur la farine et la pomme de terre. On demande au gouvernement, au nom de l'expansion de la pensée française, d'avoir une politique du papier.

(H. CLOUZOT, *Europe Nouvelle*, 25 janvier.)

Les Idées et les Faits.

LE LIVRE A BERLIN. — *A la bibliothèque nationale prussienne à Berlin, on a établi un service d'échanges de livres d'étude. Celui qui apporte un livre reçoit un bon correspondant à la valeur au taux d'avant-guerre. L'évaluation est faite par des fonctionnaires qualifiés. Avec les bons obtenus on peut se procurer en échange des livres pris sur le fonds de la bibliothèque, mais pour une valeur qui ne peut en aucun cas dépasser celle des bons. Il est interdit de faire l'appoint avec de l'argent et il ne peut être question d'achat ni de vente. Quand le possesseur de bons prend des livres pour une valeur inférieure à celle que représentent ses bons, il obtient un nouveau bon pour la différence. (Berliner Tageblatt, 28 novembre.)*

(FRANCE)

300 (44).

Le rôle intellectuel de la France à l'étranger.

Il convient d'intensifier notre propagande à l'étranger ; nous ne voyageons pas assez, nous n'apprenons pas la langue des autres et nous voudrions que les autres s'adaptent à nos idées.

Si le monde nous croit militaristes, c'est que nous n'avons ni su ni pu nous défendre contre des calomnies intéressées. Nos thèses ne pénètrent pas à l'étranger, faute d'une propagande appropriée et active.

Nous devrions parler aux hommes de chaque nation leur langue et non la nôtre, et nous adapter au système intellectuel d'autrui. Pour nous défendre de tendances impérialistes, nous nous contentons de dénégations. Elle ne peuvent convaincre personne en Amérique. Car pour faire entendre ce que nous voulons dire aux Américains, il faudra d'abord leur apprendre l'histoire de l'Europe depuis les invasions des barbares et les interminables et incessantes querelles de frontières. Les frontières ? Elles comptent peu pour un peuple qui habite et se meut aisément dans des territoires immenses.

Mais les Français ont beaucoup de peine à entendre qu'il faut prêcher les gentils en leur langue. Le Saint-Esprit qui distribue, avec le don des langues, le sens des peuples, n'est pas encore descendu chez nous. Nous sommes surpris si les autres ne veulent pas nous ressembler. Nous nous demandons toujours comment on peut penser en persan, ou en anglais ou en américain.

Si nous persistons dans une ignorance si résolue, la faute en est aussi aux autres, car si les Français naïfs croient encore que les autres peuples leur ressemblent, c'est parce qu'en effet, trois siècles durant, par leurs modes, leurs idées, leurs travers et leurs révolutions, les autres peuples n'ont pas eu d'autre souci que de s'efforcer de ressembler aux Français.

(E. FOURNOL, *La Vie*, 15 janvier.)

Les Idées et les Faits.

LE COMMERCE DE LA LIBRAIRIE ALLEMANDE EN POLOGNE. — *Malgré la perte de la Posnanie, la librairie allemande travaille à maintenir et à développer ses affaires, servant ainsi la cause de l'influence germanique. De mars à décembre 1920, on a exporté en Pologne 2.002 quintaux de livres, valant 4.490.399 marks. En 1921, au cours des mêmes mois, ces chiffres atteignent 2.469 quintaux et 6.973.861 marks, et pour toute l'année 1921 : 2.988 quintaux valant 8.320.899 marks. (Deutsche Allgemeine Zeitung, 25 juillet.)*

L'Association française pour l'Avancement des Sciences, en son Congrès de Bordeaux (juillet-août 1923) et en sa 20^e session, a émis un vœu en faveur de l'enseignement de l'Espéranto dans les institutions d'aveugles. Il est intéressant de rapprocher de ce vœu les renseignements figurant sur le rapport approuvé par la S. D. N. en 1922.

Vœux émis au Congrès de Bordeaux de l'A. F. A. S. — La Section de Pédagogie et d'Enseignement, considérant l'intérêt que présente l'Espéranto pour la rédaction des livres imprimés en braille pour les aveugles, car on peut obtenir ainsi des ouvrages qui peuvent être lus par les aveugles de tous les pays, et par conséquent accroître, dans une proportion considérable, la bibliothèque mise à leur disposition et que, jusqu'ici réduit fortement le prix et le travail qu'exigent ces publications, émet le vœu que l'Espéranto soit enseigné dans les écoles d'aveugles et dans les Associations qui s'intéressent à leur instruction.

Rapport de la Société des Nations, p. 23 et renvoi (1).

Une revue spéciale pour aveugles se publie en relief Braille et paraît être même la plus répandue de tous les journaux en relief du monde, car elle pénètre dans tous les pays (1).

(1) « Il y a un nombre relativement limité d'aveugles dans chaque nation, et les publications en points, très volumineuses, coûtent cher à imprimer. Les aveugles des petits pays ont donc peu de lectures et peu de moyens d'apprendre les langues étrangères. On leur enseigne l'Espéranto dans les écoles de presque tous les pays et ils groupent leurs forces pour bénéficier d'un journal et d'une bibliothèque commune en Espéranto. Ils correspondent aussi d'un pays à l'autre et tiennent même des Congrès en Espéranto. Le sous-secrétaire général de la Société des Nations a assisté à une réunion internationale d'aveugles à Prague, et plusieurs lui ont dit la joie qu'ils avaient de pouvoir s'ouvrir un horizon universel par l'emploi de l'Espéranto. »

(Communication de LÉON MOISSENET.)

Les Idées et les Faits.

On s'imagine que les hommes sont toujours les mêmes hommes, qu'ils ne changent pas plus que les plantes ou les animaux, que leurs opinions de l'année dernière sont leurs opinions de cette année, que leur esprit résiste à l'action de toutes les causes morales. En fait de stupidité, je ne sache rien qui approche de ce matérialisme politique. (LAMENNAIS.)



STATISTIQUE & POPULATION

Méthodes - Population et Démographie - Statistiques

I. — Statistiques mensuelles.

Banques ; Finances publiques ; Disponibilités ; Emissions.

PAYS DIVERS. — Banques d'émission ; Situation sommaire.

Encaisse Circulation Comptes cour. Créances Portefeuille Av. sur Taux de
métallique fiduciaire et dép. partic. sur l'Etat escompte val. mob. l'escom.

Banque de France (millions de francs)

1924 14 février	5.838 (1)	38.933	2.077	27.719 (2)	3.575	2.441	6
— 17 janvier	5.838	38.678	2.569	27.596 (2)	3.600	2.484	6
1923 25 janvier	5.825	36.780	2.160	27.668 (2)	2.692	2.055	5
1922 26 janvier	5.805	36.433	2.372	27.355 (2)	2.446	2.272	5 1/2
1919 30 janvier	5.821	31.983	2.615	23.290 (2)	2.253	1.200	5
1914 23 juillet	4.744	5.912	943	200	1.541	739	3 1/2

Banque d'Angleterre (millions de livres sterling)

1924 6 février	128,1	125,9	104,2	66,5 (3)	69,3	»	4
1923 17 janvier	127,5	121,3	133,6	90,5 (3)	65,2	»	3
1919 22 janvier	80,3	69,0	128,6	81,3 (3)	79,0	»	5
1914 23 juillet	40,2	29,3	42,2	29,4 (3)	33,6	»	3

Banque d'Italie (millions de lires)

1923 10 décembre	974	12.622	1.655	5.839 (4)	5.783	2.318	5 1/2
1922 10 décembre	958	13.824	1.726	6.113 (4)	4.525	1.824	5 1/2
1919 10 décembre	880	12.284	1.866	8.000 (4)	1.070	1.105	5
1914 31 décembre	1.194	1.730	245	—	586	115	5

Banques de Réserve Fédérale des Etats-Unis (millions de dollars)

1924 30 janvier	3.263	2.023	1.949	380 (5)	535	4 1/2
1923 17 janvier	3.214	2.256	1.960	697 (5)	431	4
1919 27 janvier	2.170	2.513	2.357	1.647 (5)	528	4 3/4
1914 31 décembre	269	16	264	—	11	5

Banque du Reich allemand (milliards de marks) (9)

1924 31 janv.(8)	0,467	483.675**0	338.664**0	—	755.766**0	336.521**0	90
1923 15 déc. (8)	0,467	414.171**0	260.931**0	21.873**0(6)	371.316**0	74.328**0	90
— 31 janv.	1,074	1.984,5	605,2	1.609,1 (6)	697,2	95,3	12
1919 15 janv.	2,576	22.526	13,621	27,540 (7)	—	0,009	5
1914 23 juillet	1,691	1,891	0,944	—	0,751	0,014	4

(1) Dont 1.864 millions à l'étranger. (2) Avances à l'Etat, y compris Bons du Trésor escomptés pour avances à des gouvernements étrangers : 4.619 millions au 14 février 1924. (3) Dette de l'Etat ; valeurs sur l'Etat. (4) Avances au Trésor. (5) Valeurs sur l'Etat. (6) Bons du Trésor escomptés. (7) En 1919 les Bons du Trésor escomptés ne sont pas distingués du reste du portefeuille dans les situations hebdomadaires de la Reichsbank. (8) Or, dont 21 millions à l'étranger au 31 janvier 1924. (9) * = 000.

La Documentation vivante

Valeur comparée des billets en circulation aux cours des changes :

		Unités monétaires du pays	Francs au pair	(Change)	Francs papier	(Valeur or du franc papier)	Francs or	Unités du pays	Dollars	
France										
Evaluation en millions :										
Banque de France...	1924 14 fév...	38.933	38.933	—	38.933	(0,229)	8.916	8.916	1.721	
	— 17 janv...	38.678	38.678	—	38.678	(0,244)	9.437	9.437	1.821	
	1923 25 janv...	36.780	36.780	—	36.780	(0,334)	12.619	12.619	2.435	
	1922 26 janv...	36.433	36.433	—	36.433	(0,422)	15.375	15.375	2.967	
	1919 30 janv...	31.983	31.983	—	31.983	(0,950)	30.384	30.384	5.864	
	1914 23 juillet...	5.912	5.912	—	5.912	(1,00)	5.912	5.912	1.141	
Grande-Bretagne (1)										
Banq. d'Angl.	1924 6 fév...	125,9	3.175	(92,80)	11.684	(0,241)	2.816	111,6	543	
	1923 17 janv...	121,3	3.059	(69,40)	8.418	(0,347)	2.921	116,0	564	
	1919 22 janv...	69,0	1.740	(25,97)	1.792	(0,950)	1.702	67,6	328	
	1914 23 juillet...	29,3	739	(25,22)	739	(1,00)	739	29,3	143	
Circ. fiduciaire y compris	1924 6 fév...	404,3	10.196	(92,80)	37.519	(0,241)	9.042	358,3	1.745	
	1923 17 janv...	404,7	10.206	(69,40)	28.086	(0,347)	9.746	387,0	1.881	
Currency notes	1919 22 janv...	377,2	9.513	(25,97)	9.796	(0,950)	9.306	369,5	1.706	
	1914 23 juillet...	29,3	739	(25,22)	739	(1,00)	739	29,3	143	
Italie										
Banq. d'Italie	1923 10 déc...	12.622	12.622	(0,815)	10.287	(0,277)	2.849	2.849	550	
	1922 10 déc...	13.824	13.824	(0,71)	9.815	(0,365)	3.582	3.582	691	
	1919 10 déc...	12.284	12.284	(0,86)	10.564	(0,438)	4.627	4.627	893	
	1914 31 déc...	1.730	1.730	(1,00)	1.730	(1,00)	1.730	1.730	334	
Circ. fiduc. tot. y compris Bill.	1923 15 nov...	19.500	19.500	(0,79)	15.405	(0,285)	4.390	4.390	847	
	1922 15 nov...	20.200	20.200	(0,684)	13.817	(0,347)	4.795	4.795	925	
Trésor, Banq.	1919 15 nov...	18.200	18.200	(0,805)	14.651	(0,55)	8.058	8.058	1.555	
	1914 31 déc...	3.593	3.593	(1,00)	3.593	(1,00)	3.593	3.593	693	
Etats-Unis										
Banq. de Réser. Fédérale	1924 30 janv...	2.023	10.479	(21,78)	44.061	(0,238)	10.479	2.023	2.023	
	1923 17 janv...	2.256	11.686	(14,93)	33.682	(0,347)	11.686	2.256	2.256	
	1919 17 janv...	2.513	13.017	(5,45)	13.696	(0,950)	13.017	2.513	2.513	
	1914 31 déc...	16	83	(5,18)	83	(1,00)	83	16	16	
Circ. fiduc. tot. y compris certif. or et arg., US.	1923 1 ^{er} déc...	4.208	21.797	(18,6)	78.270	(0,278)	21.797	4.208	4.208	
	1922 1 ^{er} déc...	3.897	20.186	(14,23)	55.454	(0,364)	20.186	3.897	3.897	
	Notes, Nation.	1919 1 ^{er} déc...	4.626	23.963	(9,86)	45.612	(0,525)	23.963	4.626	4.626
	Bank Notes etc.	1914 31 déc...	2.680	13.882	(5,18)	13.882	(1,00)	13.882	2.680	2.680
Allemagne (2)										
Evaluation en milliards										
Reichsbank	1924 31 janv.	483.675**	597.340**	—	—	—	(3)	0,484	0,115	
	1923 15 déc.	414.171**	511.501**	—	—	—	(3)	0,414	0,099	
	— 31 janv.	1.984,5	2.450,8	(0,0003)	0,695	(0,307)	0,213	0,172	0,041	
	1919 15 janv.	22.526	27.820	(0,65)	14,640	(0,950)	13,910	11,270	2,685	
	1914 23 juil.	1,891	2,335	(1,235)	2,335	(1,00)	2,335	1,891	0,451	
Circ. fid. tot. (4) y comp. Notgeld, Rentenmark, Banques des	1923 31 déc.	2.374***	2.803***	—	—	—	—	2,274(3)	0,541	
	— 30 nov.	1.585***	1.887***	—	—	—	—	1,585(3)	0,377	
Etats. Caisses de prêt Coupar. Empr. et.	— 31 oct.	5.219**	6.570**	(0,***23)	1,215	(0,305)	0,370	0,300	0,071	
	1919 31 déc.	49,832	61,543	(0,22)	13,540	(0,48)	6,500	5,270	1,255	
	1914 23 juil.	0,070	7,496	(1,235)	7,496	(1,00)	7,496	0,070	1,447	

Changes.

		Valeurs % à parité du dollar									
de Paris sur :	pair	15 janv. 1919	15 janv. 1921	15 janv. 1922	15 janv. 1923	15 janv. 1924	15 janv. 1919	15 janv. 1921	15 janv. 1922	15 janv. 1923	15 janv. 1924
Londres	25,22	25,97	61,38	51,48%	67,80	92,09	97,7	76,7	86,8	96,1	88,0
New-York	5,18	5,45	16,43%	12,18%	14,45	21,53	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Italie	100	85	56 1/2	53 3/8	71,80	93,65	80,7	17,8	22,7	25,7	22,6
Espagne	100	110	217 1/4	182	226,50	274,50	104,5	68,5	77,4	81,0	66,2
Hollande	208,30	233	540 1/2	449 1/4	573	804,50	106,2	81,7	91,7	98,6	93,1
Suisse	100	113	256	236	273,25	373	107,3	80,7	103,2	97,9	89,9
Berlin	123,46	—	24 1/4	6 11/16	0,11	—	—	6,2	2,3	0,62	0,***1 (3)
Vienne	105,1	—	3 1/4	0 7/16	0,021	0,031	—	1,0	0,2	0,007	0,007
100 francs papier =							95,0	31,5	42,5	35,8	24,1

(1) Non compris bien entendu les billets d'Etat (Currency Notes) qui font également partie de la circulation fiduciaire. — (2) * = 000. — (3) Cours officiel de Berlin (non coté à Paris): 1 mark-or = 1 trillion marks-papier. (4) D'après les données publiées pour la première fois par *Wirtschaft und Statistik*, fin janvier 1924.

Finances publiques. — FRANCE. — Recettes. — I. Ressources normales et permanentes.

	Eval. budg.	Recouvrements		Différences pour 1923	
	Année 1923	Année 1923	Année 1922	sur éval. bud.	sur recouv. 1922
Impôts sur revenus .	—	3.791.600.000	2.650.700.000	—	+1.140.800.000
Contr. dir. (Etat) ..	—	287.300.000	232.100.000	—	+ 55.200.000
Apurement 1914-19.	—	64.400.000	247.200.000	—	— 182.800.000
Totaux imp. dir.....	—	4.143.300.000	3.130.100.000	—	+1.013.200.000
Enreg. et timbre ...	4.068.800.000	4.087.700.000	3.576.000.000	+19.000.000	+ 511.700.000
(dont mut. imm.)..	(1.039.900.000)	(1.001.400.000)	(826.300.000)	(-38.500.000)	(+ 175.100.000)
(— successions) ..	(957.900.000)	(989.400.000)	(915.500.000)	(+31.500.000)	(+ 73.900.000)
Opérat. de Bourse ..	64.000.000	52.600.000	26.100.000	-11.400.000	+ 26.500.000
Val. mobilières	1.108.300.000	1.165.900.000	1.017.900.000	+57.700.000	+ 148.000.000
Chiffre d'affaires ...	2.849.900.000	3.015.800.000	2.280.300.000	+165.900.000	+ 735.500.000
Douanes	1.828.600.000	1.609.400.000	1.611.000.000	-219.200.000	- 1.600.000
Contributions ind ..	2.703.400.000	2.885.400.000	2.606.500.000	+182.100.000	+ 278.900.000
Dentrées coloniales ..	194.200.000	185.600.000	183.100.000	- 8.600.000	+ 2.500.000
Sucres	508.100.000	515.900.000	564.100.000	+ 7.800.000	- 48.200.000
Essences et pétroles.	269.100.000	276.600.000	234.600.000	+ 7.500.000	+ 42.000.000
Tabacs	1.794.700.000	1.786.700.000	1.611.200.000	- 8.000.000	+ 175.500.000
Postes	772.000.000	789.500.000	709.200.000	+17.500.000	+ 80.300.000
Télégraphes	221.000.000	234.300.000	186.500.000	+13.300.000	+ 47.800.000
Téléphones	265.000.000	295.200.000	240.900.000	+30.200.000	+ 54.300.000
Divers	259.700.000	247.400.000	240.500.000	-12.300.000	+ 6.900.000
Totaux imp ind...	16.906.600.000	17.148.000.000	15.087.900.000	+241.500.000	+ 2.060.100.000
Domaine de l'Etat .	167.000.000	229.500.000	165.500.000	+62.500.000	+ 64.000.000
Totaux généraux....	—	21.520.800.000	18.383.500.000	—	+3.137.300.000

II. Ressources exceptionnelles et produits divers.

Contr. bénéf. guerre.	—	1.333.500.000	2.066.100.000	—	— 732.600.000
Ordre et prod. divers	396.900.000	440.900.000	874.700.000	+ 44.000.000	— 264.400.000
Liquid. des stocks ..	—	200.400.000	464.800.000	—	— 433.800.000
TOTAUX	—	1.974.800.000	3.405.600.000	—	— 1.430.800.000

Recettes des Départements et Communes.

Centimes addit. ...)	—	2.431.600.000	—	—	—
----------------------	---	---------------	---	---	---

Dépenses.

Compte d'emploi des crédits budgétaires au 31 décembre 1923 et au 31 décembre 1922 (1).

	Exercice 1923 : 12 mois		Exercice 1922 : 12 mois		
	Crédits ouverts	Emissions	Crédits ouverts	Emissions	
I. Budget ordinaire et Dépenses extraordinaires.					
Ministère	Dépenses ordin.	13.917.800.000(5)	5.820.300.000	14.761.500.000(5)	6.303.700.000
des Financ.(2)	Dép. extraord.	185.400.000	126.000.000	192.200.000	159.900.000
Ministère	Dépenses ordin.	3.270.900.000	2.496.600.000	3.266.200.000	2.363.200.000
de la Guerre	Dép. extraord.	656.400.000	446.300.000	962.500.000	545.100.000
Ministère	Dépenses ordin.	1.215.900.000	734.900.000	960.900.000	720.000.000
de la Marine	Dép. extraord.	54.400.000	18.000.000	55.000.000	23.600.000
Ministère	Dépenses ordin.	1.822.500.000	1.398.900.000	1.434.700.000	1.118.300.000
des Trav. pub.	Dép. extraord.	22.700.000	14.400.000	40.000.000	23.500.000
Autres	Dépenses ordin.	2.993.400.000	2.350.400.000	2.718.400.000	2.387.000.000
Ministères (4)	Dép. extraord.	278.200.000	193.200.000	429.800.000	242.600.000
TOTAUX		24.417.600.000	13.599.000.000	24.821.900.000	13.886.900.000
II. Budget des dépenses recouvrables sur versements de l'Allemagne					
Ministère des Finances (3) ...		6.328.900.000(5)	1.624.700.000	4.991.200.000(5)	1.403.600.000
Ministère des Régions libérées		5.982.200.000	5.012.100.000	4.217.900.000	3.880.900.000
Autres Ministères (4).....		1.265.000.000	781.100.000	1.371.700.000	746.500.000
TOTAUX		13.576.100.000	7.417.900.000	10.580.800.000	6.031.000.000

(1) Les crédits et dépenses des exercices clos ont été éliminés du présent tableau. (2) Comprenant le Service de la Dette. (3) Service des Emprunts et des pensions de la guerre. (4) Les crédits et dépenses des Postes, Télégraphes et Téléphones font depuis le 1^{er} juillet 1923 l'objet d'un budget spécial et ne figurent pas au tableau ci-dessus. (5) La différence très considérable entre les crédits et les émissions se rapporte essentiellement à la Dette publique (Emprunts divers, Pensions, etc.), administrée par le Ministère des Finances et dont les paiements, quoiqu'effectués selon les crédits en cours de l'exercice, ne sont régularisés qu'après un temps plus ou moins long par ordonnances ministérielles spéciales.

La Documentation vivante

REICH ALLEMAND. — Situation financière sommaire à partir du 16 novembre 1923. trillions de marks (1)

	Dépenses générales	Recettes			Excédent		
		Impôts, Douanes, Taxes	Recettes diverses	Emprunt or	Total des recettes	de dépenses	de recettes
1923 nov. du 16 au 20	54.344.000	635.000	200.000	4.905.000	5.740.000	48.604.000	—
— 21 au 30	258.684.000	6.055.000	4.491.000	4.539.000	15.085.000	243.599.000	—
— déc. du 1 au 10	179.899.000	14.391.000	18.395.000	37.000	32.823.000	147.076.000	—
— 11 au 20	165.657.000	41.049.000	1.856.000	—	42.905.000	122.752.000	—
— 21 au 31	153.782.000	87.544.000	1.307.000	—	88.851.000	64.931.000	—
1924 janv. du 1 au 10	63.920.000	96.444.000	1.980.000	—	98.424.000	—	34.504.000
— 11 au 20	180.405.000	150.176.000	3.415.000	—	153.591.000	26.814.000	—
— 21 au 31	199.100.000	174.144.000	11.713.000	2.911.000	188.768.000	10.332.000	—
— fév. du 1 au 10	113.490.000	72.396.000	7.143.000	37.000	79.576.000	33.914.000	—
Totaux.....	1.575.060.000	849.320.000	50.500.000	12.429.000	912.250.000	662.810.000	(2)

Bons du Trésor en Rentenmarks émis du 16 nov. 1923 au 10 fév. 1924 = 207.785.000

(1) Trillion de marks = 1 Rentenmark ou mark-or.

(2) Y compris rectifications apportées aux recettes et aux dépenses.

GRANDE-BRETAGNE. — Situation financière sommaire.

DÉPENSES	Année financière	
	1922-1923 du 1 ^{er} av. 1922 au 31 ^{er} 1923	1923-1924 du 1 ^{er} av. 1923 au 31 ^{er} 1924
	livres sterl.	
Service de la dette perpétuelle	—	—
Intérêts de la dette de guerre	295.939.000	318.838.000
Dépenses diverses	17.415.000	24.039.000
Dépenses des Services Publics	365.821.000	309.874.000
Totaux	679.175.000	652.751.000
Excédent de Recettes au 3 février 1923.....	10.144.000	—
RECETTES		
Douanes et accises	240.064.000	229.350.000
Income-tax etc.	243.041.000	210.336.000
Impôts sur bénéfices exceptionnels	954.000	—
Autres recettes	205.260.000	191.852.000
Totaux	689.319.000	631.538.000
Excédent de Dépenses au 2 février 1924..	—	21.213.000

ÉTATS-UNIS. — Budget fédéral. Année financière commençant le 1^{er} juillet.

milliers dollars	6 premiers mois		milliers dollars	6 premiers mois	
	1922-1923	1923-1924		Recettes	1922-1923
Dépenses	1.002.759	960.610	Douanes	248.924	269.760
Dépenses générales	1.002.759	960.610	Income and profits tax	672.892	819.388
Intérêts et amortissem. de la dette	696.270	756.445	Revenus inter ^{ts} divers	497.539	523.184
Dépenses diverses	155.461	148.258	Autres recettes	451.695	357.116
Totaux	1.854.490	1.875.313	Totaux	1.871.050	1.969.448

Épargne et Disponibilités.

	Caisse nat. d'ép. (1) Avoir des déposants		Caisses d'ép. ord. (1) Avoir des déposants		Chèques postaux Compt. cour.	Grandes Banq. (2) dépôts à vue et c.c.
	FRANCE . . .					
1913 fin décembre	1.818.000.000	4.017.000.000	—	—	—	5.700.000.000
1919 —	2.087.000.000	5.089.000.000	—	—	—	12.150.000.000
1921 —	2.697.000.000	6.884.000.000	—	—	614.000.000	13.353.000.000
1922 —	3.060.000.000	7.797.000.000	—	—	754.000.000	13.965.000.000
1923 fin janvier	3.110.000.000	7.850.000.000	—	—	816.000.000	13.096.000.000
— février	3.150.000.000	7.960.000.000	—	—	711.000.000	13.864.000.000
— mars	3.150.000.000	8.040.000.000	—	—	873.000.000	13.913.000.000
— avril	3.140.000.000	8.050.000.000	—	—	659.000.000	13.816.000.000
— mai	3.160.000.000	8.100.000.000	—	—	718.000.000	14.095.000.000
— juin	3.180.000.000	8.160.000.000	—	—	709.000.000	14.249.000.000
— juillet	3.200.000.000	8.190.000.000	—	—	838.000.000	14.132.000.000
— août	3.220.000.000	8.260.000.000	—	—	796.000.000	14.333.000.000
— septembre	3.240.000.000	8.300.000.000	—	—	733.000.000	15.158.000.000
— octobre	3.230.000.000	8.300.000.000	—	—	937.000.000	14.415.000.000
— novembre	3.250.000.000	8.260.000.000	—	—	780.000.000	14.243.000.000
— décembre	—	8.270.000.000	—	—	835.000.000	—
1924 janvier	—	8.310.000.000	—	—	—	—

(1) Chiffres approximatifs. — (2) Banques publiant un bilan mensuel : Comptoir d'Escompte, Crédit Lyonnais, Société Générale, Crédit Indust. et Comm. Voir Economiste Européen.

Loyer de l'argent.

	Taux de l'Escompte					Cours des Fonds d'Etat			Index-numbers des valeurs mobil. à revenus variables Base 100 (1 p ^e l'Allemagne) moyenne en 1920-1921 (2)						
	France (1)	Grande-Bretagne		Italie (1)	Et.-Unis		France 3 %	Grande Bretagne 2 ½ 2 ½	Etats- Unis 2 Lib. Loan conv. 4 1/4	France (3)	Grande- Bretagne (4)	Etats-Unis (5)		Allemagne (6) (base 1)	
		(1)	bank bills 3 m.		(1)	(1)						Tim. mon. 30- 90 days	(1)		Ch. fer
1913-14 moyenne	4	4	3 1/4	5 1/2	—	4	5	82,95	75,25	—	75	121	145	97	—
1918	5	5	3 1/2	5	4 1/2	6	5	62,00	61,50	—	—	—	—	—	—
1919 moyenne	5	5,2	4 3/4	5	4 3/4	5 3/4	5	61,85	54,00	95,40	93	129	112	122	0,40
1920 moyenne	5,8	6,7	6 3/8	6	6 1/2	7 1/2	5	57,25	47,00	87,85	114	112	102	110	0,74
1921 moyenne	5,7	6	5 1/8	6	6	6 1/4	5	56,90	47,75	89,05	86	88	98	90	1,26
1922 juin	5	3 1/2	2 3/8	5 1/2	4	4	5	58,00	58,00	100,50	83	94	113	114	2,23
— juillet	—	3	1 7/8	—	—	—	—	58,00	58,60	100,50	87	96	117	116	2,58
— août	—	—	2 1/4	—	—	4 1/4	6	59,40	58,87	100,35	94	98	122	120	3,87
— septembre	—	—	2 1/2	—	—	4 1/2	7	61,90	56,50	100,14	94	98	124	122	4,39
— octobre	—	—	2 3/8	—	—	4 3/4	8	59,00	57,25	99,25	99	100	124	123	8,99
— novembre	—	—	2 1/2	—	—	5	10	58,80	57,25	98,20	103	101	117	117	20,02
— décembre	—	—	2 5/8	—	—	—	—	59,35	57,75	98,25	105	102	115	119	29,77
1923 janvier	5	3	2 1/4	5 1/2	4	4 3/4	12	58,60	56,50	98,27	115	104	116	120	63,0
— février	—	—	2 1/2	—	—	—	—	58,33	57,20	98,33	120	103	120	125	135,0
— mars	—	—	—	—	4 1/2	5 1/4	—	58,15	58,70	97,60	117	105	120	128	100,0
— avril	—	—	2 1/8	—	—	—	—	57,50	59,38	97,15	119	107	117	124	145,0
— mai	—	—	2 1/10	—	—	—	18	57,60	59,00	97,50	121	105	111	118	241,0
— juin	—	—	2 1/2	—	—	—	—	57,00	58,75	98,00	129	105	110	115	811,0
— juillet	—	4	—	—	—	—	—	56,50	58,15	98,30	136	99	106	109	3.273,0
— août	—	—	3 1/4	—	—	—	30	56,90	58,50	98,40	141	98	106	111	36.389,0
— septembre	—	—	—	—	5 1/2	90	—	57,30	58,50	98,25	134	100	107	110	1.041.750,0
— octobre	—	—	3 1/8	—	5 1/4	—	—	55,70	58,35	97,55	137	99	107	107	268.762.000,0
— novembre	—	—	3 3/8	—	5	—	—	56,40	57,50	97,90	145	98	109	111	46.201**0 (7)
— décembre	5	—	3 3/8	—	5	—	—	54,10	56,00	98,40	147	96	109	115	47.570**0
1924 janvier	6	4	2 3/4	5 1/2	4 1/2	4 3/4	90	53,80	55,00	98,70	157	94	110	—	58.320**0

(1) Les taux en chiffres gras sont les taux des Banques d'Etat, les autres ceux de l'escompte libre, là où il en existe un, cours officiel. (2) Indices publiés par le *Bulletin de la Statistique générale de la France*. (3) Calculés sur 25 groupes de valeurs diverses. (4) Calculés d'après les totalisations du *Bankers Magazine*. (5) D'après les moyennes mensuelles calculées par *Wallstreet Journal*. (6) D'après les indices hebdomadaires de la *Frankfurter Zeitung*. (7) * = 000.

Travail ; Reconstitution ; Population.

FRANCE. Situation dans les offices publics de placement.

Semaine finissant le :	Placem. pendant la semaine			Rest. à satisf.		Rapport par semaine des placem. aux dem. non satisfaites		
	à	p. 1 sem.	Totaux	demandes	offres	à	p. 1 sem.	Ensemb.
	demeure	ou moins		d'empl.	d'empl.	demeure	» min.	
1920 31 janvier.....	12.759	2.349	15.108	16.010	9.509	0,80	0,14	0,94
1921 29 janvier.....	9.480	5.035	14.515	39.496	5.943	0,24	0,13	0,37
1922 28 janvier.....	10.125	12.392	22.517	18.438	6.476	0,55	0,67	1,22
1923 27 janvier.....	12.303	13.716	26.019	13.435	7.275	0,93	1,04	1,97
— 24 novembre.....	13.583	13.421	27.004	11.228	8.471	1,21	1,19	2,40
— 29 décembre.....	8.576	14.116	22.692	6.883	5.544	1,25	2,05	3,30
1924 26 janvier.....	13.119	15.480	28.599	12.357	8.459	1,06	1,25	2,31
restant à satisfaire :	au 29 déc. 1923			au 26 janvier 1924				
	Départ. de la Seine		Autres départ.		Départ. de Seine		Autres départ.	
	demand.	offres	demand.	offres	demand.	offres	demand.	offres
Bâtiments et travaux publics.....	113	20	303	530	(1)	(1)	434	530
Constructions mécan., métallur....	(1)	(1)	305	357	651	442	958	218
Manut. et manœuvres.....	350	76	790	479	626	120	1.582	655
Employés de Commerce et Bureaux	616	56	630	126	1.007	148	958	218
Industrie du vêtement.....	286	43	—	—	469	103	—	—
Agriculture.....	—	—	139	382	—	—	294	884
Services domestiques.....	269	216	398	1.297	620 (2)	357	859	2.258
Ensemble des autres group. prof. ..	Tous départem.			Tous départem.				
	2.684			1.962			3.899	
Totaux.....	6.883		5.544		12.357		8.459	

Fonds de chômage (3). — Nombre de chômeurs bénéficiaires d'allocations.

	janv.	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
1921....	63.962	89.039	91.225	84.896	70.383	47.331	33.731	28.665	21.797	14.322	10.346	10.032
1922....	10.071	9.249	8.474	7.861	5.207	4.968	6.027	4.325	3.074	2.649	2.628	2.644
1923....	2.674	2.810	2.560	2.592	2.209	2.067	2.238	1.575	1.324	1.280	434	464
1924....	1.228	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Principaux centres de fonctionnement des fonds de chômage :

	Chômeurs		Chômeurs	
	au 26 janv. 1924	au 29 déc. 1923	au 26 janv. 1924	au 29 déc. 1923
Seine.....	647	183	B.-du-Rhône.....	255
dont à Paris.....	(596)	(136)	Ardennes.....	268

GRANDE-BRETAGNE. — Placement.

Période mensuelle finissant le :	Demandes d'emplois (moyenne jours.)	Offres d'emplois (moyenne jours.)	Placem. (moy. jours.)	Rapport		Chômage		Pourc. des chôm. dans les trad.-un.
				des dem. aux offres dem.	des pl. aux offres dem.	Nomb. d'ayants dr. de chômage complet	aux all. dans les trad.-un.	
1920 9 janv...	14.132	4.793	3.257	2,95	0,217	1920 30 janv...	233.600	2,9
1921 7 janv...	25.704	3.454	2.630	7,45	0,102	1921 28 janv...	977.300	6,9
1922 10 janv...	27.526	3.183	2.679	8,83	0,097	1922 31 janv...	1.925.400	16,8
1923 8 janv...	26.773	2.773	2.355	9,66	0,088	1923 29 janv...	1.460.000	13,7
— 3 déc ..	22.401	3.829	3.319	5,85	0,148	— 31 déc....	1.289.000	9,7
1924 7 janv...	32.258	4.048	3.560	7,97	0,110	1924 28 janv...	1.322.000	8,9

ALLEMAGNE. — Placement.

	Nombre mensuel			Rapport		Sans-travail secours	Pourc. des chôm. dans les spés.	
	Demandes d'emplois	Offres d'empl.	Placem.	des d. aux off.	des pl. aux d.			
1920 déc.....	992.000	486.000	387.000	2,04	0,39	1920 1 ^{er} avr.	329.500	1,9
1921 déc.....	769.000	520.000	384.000	1,48	0,50	1921 1 ^{er} janv.	164.000	4,1
1922 déc.....	733.000	375.600	278.000	1,95	0,38	1922 1 ^{er} janv.	82.400	2,8
1923 octobre.....	1.660.100	276.900	215.000	5,99	0,13	1923 1 ^{er} nov.	932.700(4)	19,1
— nov.....	2.240.800	248.500	203.700	9,04	0,09	— 1 ^{er} déc.	1.465.700(4)	23,4
— déc.....	2.579.900	274.100	225.000	9,41	0,09	1924 1 ^{er} déc.	1.528.100(4)	28,2(5)

(1) Demandes et offres sensiblement égales.

(2) Principalement femmes de ménage.

(3) Sur 264 fonds de chômage constitués, dont 31 fonds départementaux et 233 municipaux, au 26 janvier 1924, 3 fonds départementaux et 17 fonds municipaux fonctionnent.

(4) Non compris ceux des territoires occupés.

(5) En plus, travail réduit : 42,0.

La Documentation vivante

Domages de guerre et Reconstitution des Régions libérées au 1^{er} février 1924.

POPULATION		MUNICIPALITÉS		ROUTES	
Popul. en 1914	4.690.183	Evacuées	3.256	Détruites	58.697
— part. du fait de la guerre	2.615.116	Rétablies	3.239	Remises en état	42.360
— actuelle	4.253.677	ÉCOLES PRIMAIRES		Ouvrages d'art:	
SOL hectares		Avant la guerre	8.301	Détruits et endom.	6.123
Dévasté	3.306.350	Rétablies	7.846	Rétablis	4.792
Débar. de projec.	3.152.368	AGRICULTURE hect.		VOIES FERRÉES	
Débar. de project., rés. et tranchées	2.946.583	Terres à reconstit.	1.923.479	d'intérêt général	kilom.
HABITATIONS		Superficie labour.	1.611.251	Détruites	2.404
Détruites	347.394	Bâtiments		Reconstituées totalement
Endommagées	537.086	d'exploitation agricole:		Ouvrages d'art:	
Réparées provis.	182.844	Reconst. entières	31.715	Détruits	1.503
— définit.	270.270	Rendus prov. utilis.	21.462	Reconstitués totalement
Reconst. entières	32.911	Réparés définitiv.	88.249	VOIES FERRÉES	
Constructions provisoires et semi-provisoires.		Constructions provisoires:		d'intérêt local kilom.	
En bois	89.557	En bois	20.141	Détruites	2.408
En matériaux de réemploi	42.400	En mat. de réempl.	2.856	Remises en état	2.200
Baraquements	19.344	Baraquements	9.172	Ouvrages d'art:	
USINES empl. au moins 10 ouv.		USINES empl. au moins 10 ouv.		Détruits et endom-	998
		Sinistrées	9.332	magés	888
		En exploit. part.	3.144	Rétablis définitiv.	
		— totale	4.819		

Constructions. — PARIS. — Demandes en autorisation de bâtir.

	Nomb. d'étages correspond. aux demandes			Nomb. d'étages correspond. aux demandes (1)		
	Habitation	Industrie et Com.	Totaux	Habitation	Industrie et Com.	Totaux
1900 moy. men.	332	5	337	158	49	207
1910 —	468	9	477	février	232	102
1913 —	571	11	582	mars	433	85
1914 —	492	14	506	avril	280	72
1915 —	17	13	30	mai	272	61
1916 —	9	24	33	juin	211	59
1917 —	7	26	33	juillet	255	58
1918 —	4	15	19	août	199	67
1919 —	34	59	93	sept	159	77
1920 —	47	77	124	octobre	185	41
1921 —	56	45	101	novembre	314	55
1922 —	131	53	184	décemb.	139	46
1923 —	236	65	301	1924 janvier	330	61

Mouvement de la Population.

	Naissances	Décès	Excéd. nais. pour 1.000 décès	Mortalité calculée par 1.000 hab. et p. 1.000 hab.	Accroiss. calculé pour l'année
1913 Année France	746.014	702.213	62	17,7	1,1
1920 — —	894.411	674.621	237	17,2	4,1
— Paris	55.774	43.135	293	14,7	4,3
1921 — France	813.396	696.373	168	17,7	3,0
— Paris	52.011	41.945	240	14,6	3,5
1922 — France	759.846	689.267	102	17,5	1,8
— Paris	46.949	40.583	157	14,0	2,2
1923 9 prem. mois France	584.458	506.007	155	17,1	2,7
— Année Paris	46.733	40.325	159	13,8	2,2
1924 janv. Paris	3.968	4.723	—	19,4	—

(1) Chiffres approximatifs.

Statistique et Population

Production.

Houille et lignite (tonnes).

FRANCE	Année				Personnel ouvrier	
	1913	1921	1922	1923	en 1913	en déc. 1923
Nord	6.813.960	13.684.259	15.379.961	5.611.486	34.000	46.508
Pas-de-Calais	20.575.040				—	—
Moselle	—	3.621.928	4.232.400	4.199.344	—	28.025
Centre	12.267.000	10.761.455	11.347.538	12.424.696	66.400	86.656
Autres régions	1.188.000	963.558	980.946	1.056.788	6.100	7.443
Totaux	40.844.000	29.031.230	31.940.845	38.576.815	203.200	283.097
Bassin de la Sarre	—	9.629.900	11.240.000	9.092.100	—	73.000

GRANDE-BRETAGNE		Houille	BELGIQUE		Houille
1923	Année	282.600.000	1923	Année	20.980.000
1922	—	254.820.000	1922	—	21.240.000
1921	—	165.860.000	1921	—	21.790.000
1913	—	292.100.000	1913	—	22.850.000

ETATS-UNIS			POLOGNE		
1923	Année	591.200.000	1923	Année	36.000.000
1922	—	414.800.000	1922	—	22.200.000
1921	—	459.400.000	1921	—	7.600.000
1913	—	517.100.000	1920	—	6.400.000

ALLEMAGNE		Houille	Lignite	TCHÉCO-SLOVAQUIE		Houille	Lignite
(lim. act. sans la Sarre)							
1923	2 Prem. mois (1)	3.286.000	8.289.000	1923	Année	11.630.000	16.210.000
1922	—	23.622.000	20.119.000	1922	—	9.910.000	18.950.000
1921	—	24.017.000	20.110.000	1921	—	11.650.000	21.500.000
1913	—	29.183.000	14.212.000	1920	—	11.140.000	19.700.000

FRANCE. — Minerais de fer (tonnes).

Régions	Extraction		Stock en fin déc. 1923	Person. ouvrier		1923	Année	248.698	
	Année	Année		en 1913	déc. 23				
	1913	1923		—	—				
Lorraine	41.113.930	21.878.978	3.969.003	35.340	20.256	Huiles minérales (tonnes)	—	207.123	
Normandie	766.750	754.389	274.475	2.808	1.543		1921	148.937	
Anjou-Bretagne	384.950	331.473	146.922	1.471	871		1920	192.050	
Pyrénées	393.850	206.260	29.041	2.168	878		1923	Année	56.936
Autres régions	320.940	54.464	54.308	1.250	265		1922	—	63.377
Totaux	42.980.420	23.225.564	4.473.749	43.037	23.813	1921	—	47.103	
						1920	—	46.070	

Fonte et acier (tonnes).

FRANCE		Fonte	Acier brut	BELGIQUE		Fonte	Acier brut
1923	Année	5.299.600	4.976.900	1923	Année	2.200.000	2.170.000
1922	—	5.128.600	4.471.300	1922	—	1.610.000	1.560.000
1921	—	3.360.000	3.060.000	1921	—	880.000	790.000
1913	—	5.207.000	4.687.000	1913	—	2.480.000	2.460.000

GRANDE-BRETAGNE		Fonte	Acier brut	LUXEMBOURG		Fonte	Acier brut
1923	Année	7.560.000	8.620.000	1923	Année	1.410.000	1.200.000
1922	—	4.980.000	5.930.000	1922	—	1.680.000	1.395.000
1921	—	2.260.000	3.770.000	1921	—	970.000	755.000
1913	—	10.430.000	7.790.000	1913	—	2.540.000	1.210.000

ETATS-UNIS		Fonte	Acier brut	ALLEMAGNE		Fonte	Acier brut
1923	Année	40.700.000	43.900.000	1922	Année	8.750.000	9.150.000
1922	—	27.310.000	33.890.000	1921	—	7.500.000	9.000.000
1921	—	16.810.000	19.540.000	1920	—	5.550.000	7.710.000
1913	—	31.210.000	30.770.000	1913	—	16.650.000	16.940.000

(1) Non compris les arrondissements de Dortmund et de Bonn ; depuis l'occupation de la Ruhr il n'a plus été publié de statistique de la production allemande de charbon.

Transports.

FRANCE. — Recettes brutes des chemins de fer (francs).

Réseaux	kil. expl.	Périodes	Année		Différence pour 1923	
			1923	1922	sur recet. brut.	% p. kil.
Etat	9.049	1 ^{er} janv.-31 déc.	1.054.818.000	999.421.000	+ 55.397.000	+ 5.37
P.-L.-M.	9.781	—	1.912.620.000	1.763.152.000	+149.468.000	+ 8.40
Nord	3.830	—	1.196.670.000	1.138.332.000	+ 58.338.000	+ 5.10
Orléans	7.469	—	997.652.700	917.817.300	+ 79.835.400	+ 8.69
Est	5.027	—	1.021.747.000	1.016.977.000	+ 4.770.000	+ 0.47
Midi	4.162	—	489.951.100	462.158.600	+ 27.792.500	+ 6.01
Alsace et Lorraine	2.262	—	514.138.000	491.147.000	+ 22.991.000	+ 4.68
Totaux.....	41.580	—	7.187.536.800	6.789.604.900	+398.931.900	+ 5.87

Moyenne journalière des wagons chargés sur les grands réseaux français (1).

	janv.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
1919											30.717	32.710
1920	30.121	31.454	28.429	33.369	21.063	35.018	34.334	35.425	36.189	37.512	37.627	34.447
1921	33.398	35.255	33.935	35.353	33.991	36.153	34.256	37.181	39.503	42.769	42.342	43.271
1922 (1)	45.665	47.740	49.732	47.394	48.914	49.604	49.173	50.857	54.353	48.595	57.115	55.848
1923	55.052	61.186	62.016	60.408	58.573	57.757	55.216	54.963	49.023	60.517	68.632	57.405
1924	57.874											

Mouvement des ports maritimes français (ensemble).

	Nombre de navires entrés		Tonnage débarqué		Tonnage embarqué		Evacuation	
	toutes entrées	toutes marchand.	(dont charb.)	toutes march.	(dont cabot. national)	par voie ferrée	par navig. intér.	
1923 décembre.....	3.685	3.156.700	(1.574.400)	742.900	(157.700)	1.645.000	559.900	
— novembre.....	3.625	3.335.000	(1.688.600)	651.900	(103.600)	1.727.300	573.200	
— octobre.....	3.775	3.078.200	(1.685.000)	682.200	(111.600)	1.708.200	604.100	
— sept.....	3.848	2.766.500	(1.567.700)	640.600	(116.200)	1.516.700	480.600	
— août.....	4.074	2.829.800	(1.458.700)	653.800	(107.100)	1.583.900	558.900	
— juillet.....	4.206	3.288.300	(1.904.000)	619.200	(102.000)	1.759.500	692.800	
— juin.....	4.250	3.457.100	(2.028.400)	702.600	(118.900)	2.012.500	675.100	
— mai.....	3.992	3.548.700	(2.062.700)	635.100	(116.000)	2.058.800	669.800	
— avril.....	3.684	3.069.300	(1.724.300)	619.200	(113.900)	1.736.000	644.800	
— mars.....	4.149	3.560.100	(2.030.900)	732.100	(141.700)	2.168.200	516.200	
— février.....	3.123	2.609.900	(1.436.500)	581.700	(101.400)	1.662.700	500.400	
— janvier.....	3.608	2.917.800	(1.528.800)	683.300	(120.300)	1.624.000	534.200	
1922 décembre.....	3.522	2.855.800	(1.529.300)	710.700	(130.400)	1.492.600	561.800	
1922 mois moyen.....	3.298	2.465.400	(1.285.300)	583.100	(100.400)	1.399.200	523.100	
1921	3.580	1.722.900	(878.400)	544.600	—	1.182.700	308.600	
1913	6.087	2.657.000	(1.146.200)	867.700	—	—	—	

PAYS DIVERS. — Mouvement général des Ports maritimes (tonnage net en milliers de tonnes de jauge).

	Entrées					Entrées					
	France (2)	Gd.-Bret. (2)	Etats-Unis (3)	Japon (3)	Allem. (3)	France (2)	Gd.-Bret. (2)	Etats-Unis (3)	Japon (3)	Allem. (3)	
1923 novembre	3.567	4.288	5.619	—	2.361	1923 janvier..	2.886	3.900	4.821	2.732	2.018
— octobre.....	3.770	4.798	5.960	—	2.487	1922 déc.....	3.162	3.719	5.018	2.996	1.749
— sept.....	3.711	4.367	5.685	—	2.768	— nov.....	3.220	3.769	5.915	2.846	1.744
— août.....	3.586	4.529	6.574	—	2.719	— oct.....	3.109	4.125	6.287	2.824	2.139
— juillet.....	4.445	4.628	6.843	3.404	2.857	— sept....	3.022	3.995	6.540	3.019	2.170
— juin.....	3.836	4.675	5.937	3.340	2.693						
— mai.....	3.728	4.333	5.969	3.397	2.743	1922 moy. mle	2.955	3.611	5.433	2.988	1.858
— avril.....	3.476	4.074	4.676	2.896	2.624	1921	2.275	3.098	5.182	2.332	—
— mars.....	3.488	3.682	4.674	3.302	2.706	1920	2.399	3.043	5.344	2.178	—
— février....	2.571	3.099	3.878	2.725	1.992	1919	1.903	2.464	3.892	1.902	—

(1) Chemins de fer d'Alsace et Lorraine compris depuis janvier 1922 seulement.
 (2) Avec cargaison.
 (3) Avec cargaison et sur lest.

Statistique et Population

FRANCE.

Commerce extérieur ; Frets maritimes.

	Tonnes métriques			Milliers de francs		
	Année			Année		
	1913	1922	1923	1913	1922 (1)	1923 (2)
Importations :						
Obj. d'alimentat.	5.511.932	5.090.515	5.715.099	1.817.579	5.833.887	7.478.917
Mat. néc. à l'ind.	37.160.735	44.666.722	47.706.810	4.945.732	14.044.485	20.781.890
(dont charbon)	(22.866.967)	(28.987.108)	(30.672.847)	(583.997)	(2.397.763)	(3.644.794)
Objets fabriqués	1.547.719	1.660.964	1.499.928	1.650.021	4.051.956	4.353.753
Totaux	44.220.386	51.418.201	54.921.837	8.421.332	23.930.328	32.614.560
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>				1.625.320	1.950.000	1.991.500
Exportations :						
Obj. d'alimentat.	1.456.676	947.447	1.311.927	838.898	1.882.007	3.189.258
Mat. néc. à l'ind.	18.299.163	19.083.400	20.403.042	1.858.091	5.807.208	9.348.856
Objets fabriqués	2.283.324	2.583.986	3.042.037	3.617.046	12.271.586	16.232.406
Colis postaux	35.350	28.024	32.014	566.182	1.418.142	1.660.990
Totaux	22.074.513	22.642.857	24.789.020	6.880.217	21.378.943	30.431.510
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>				1.327.880	1.710.300	1.861.840
<i>Déficit des Exportations. Pour cent des Importations</i>				18 %	12 % (4)	6 % (4)
<i>Excédent des Exportations. Pour cent des Importations</i>				—	—	—

Grande-Bretagne (milliers de livres sterling).

	Année		
	1913	1922	1923
Importations :			
Objets d'alimentation	290.397	471.881	510.533
Matières nécessaires à l'industrie	281.924	298.339	324.953
Objets fabriqués	193.606	229.750	257.109
Colis postaux et divers	3.107	3.129	5.421
Totaux	769.034	1.003.099	1.098.016
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>	3.742.120	4.468.820	5.017.020
Exportations :			
Objets d'alimentation	32.608	36.301	44.345
Matières nécessaires à l'industrie	69.896	101.965	130.809
Objets fabriqués	411.572	568.524	580.026
Colis postaux et divers	11.385	12.717	12.149
Totaux	525.460	719.507	767.329
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>	2.556.890	3.203.700	3.510.480
<i>Déficit des Exportations :</i>			
<i>Pour cent des Importations</i>	31 %	27 %	30 %

Etats-Unis (milliers de dollars).

Importations :			
Ensemble	1.793.040	3.112.760	3.788.900
Exportations :			
Ensemble	2.484.310	3.831.770	4.164.800
Excédent des Exportations :			
<i>Pour cent des Importations</i>	38 %	23 %	9 %
<i>Déficit des Exportations :</i>			
<i>Pour cent des Importations</i>	—	—	—

(1) Chiffres rectifiés par l'Administration des Douanes.

(2) Chiffres provisoires.

(3) Cours moyen du change pour chaque époque.

(4) Pour 1922 et 1923 les importations sont évaluées d'après les déclarations, les exportations le sont d'après les taux fixés pour 1922 par la Commission des valeurs. Toutefois, depuis le mois d'avril dernier, dans le but de rendre les évaluations plus comparables entre elles, l'Administration des Douanes, ayant d'appliquer ces taux aux exportations de 1923, les met à jour en les affectant d'un coefficient correspondant à la variation moyenne constatée entre 1922 et 1923 des prix des importations.

La Documentation vivante

ETATS-UNIS. — Importation et Exportation d'Or.

Du 1 ^{er} août 1914 au 31 décembre 1920	Dollars		
	Importations	Exportations	Exc. d'import.
— 1921 année	691.248.000	23.891.000	880.000.000
— 1922 année	275.170.000	36.875.000	667.357.000
— 1923 année	322.715.000	28.643.000	238.295.000
Excédent d'importation depuis le 1 ^{er} août 1914			294.072.000
			2.079.724.000

ALLEMAGNE.

	Importations tonnes métriques			Exportations tonnes métriques			
	moyenne de 11 mois		11 prem. mois	moyenne de 11 mois		11 pr. mois.	
	1913	1922	1923 (1)	1913	1922	1923 (1)	
Alimentation	10.725.462	4.650.756	3.286.167	4.920.894	1.322.618	933.640	
Combustibles minér.	17.033.762	14.450.744	27.112.647	46.590.195	5.916.350	1.635.519	
Minerais de fer	12.855.623	10.095.921	2.316.826	2.395.393	158.631	239.067	
Potasse, phosph. natur. etc.	1.412.917	425.161	137.819	2.692.349	941.358	1.137.766	
Prod. chim. pharm. col. etc.	439.593	241.109	180.914	1.408.264	847.825	706.057	
Textiles (mat. et prod.)	1.199.946	764.632	533.402	369.105	161.469	204.054	
Papier et ses applicat.	35.959	5.577	2.488	330.891	394.411	526.868	
Verrerie, faïence, porcel.	30.734	42.152	5.396	388.553	266.024	274.390	
Fer et produits en fer	586.190	2.293.137	1.828.910	6.013.106	2.464.198	1.601.235	
Machines	80.553	9.867	5.093	491.469	416.735	256.785	
Prod. Electrotechn.	5.478	3.140	1.899	122.705	85.074	79.184	
Divers	11.456.263	8.0702.71	8.311.652	7.850.606	6.785.167	4.028.495	
Totaux	66.762.480	42.052.740	43.723.753	67.573.530	19.759.920	11.623.154	
Evaluation officielle	marks-or	10.230	6.820	5.589	9.350	3.670	5.516
en millions	dollars	2.435	1.625	1.331	2.225	875	1.311

PAYS DIVERS (évaluations approximatives en millions d'unités monétaires et en millions de dollars au cours du change).

Belgique		Italie		Espagne		Suisse		Russie Soviét.			
10 pr. mill.	mill.	10 pr. mill.	mill.	8 pr. mill.	mill.	9 pr. mill.	mill.	7 pr. mill.	mill.		
mois francs dollars		mois lires dollars		mois pesetas doll.		mois francs doll.		mois roub.or doll.			
Imports											
1923	10.118	536	1923	13.976	648	1923	1.556	293	1923	95	49
1922	7.316	576	1922	12.563	616	1922(2)	1.356	261	1922	177	91
1913	3.860	745	1913	3.040	587	1913	870	168	1913	790	407
Exports											
1923	6.979	370	1923	8.393	389	1923	968	144	1923	71	37
1922	4.884	384	1922	7.240	355	1922 (2)	830	130	1922	33	17
1913	3.030	585	1913	2.090	403	1913	705	136	1913	880	453

Frets maritimes.

Nombres indices du *Federal Reserve Bulletin* de Washington
Entre la côte Atlantique des Etats-Unis
et les ports européens
Base 100 pour janvier 1920

	Indice	Roy-	Atl.	Méditer-
	général.	Uni	franc.	ranéen
1923 décembre ..	24,4	27,8	25,7	20,2
— novembre ..	25,1	28,6	24,8	20,5
— octobre	22,9	23,4	24,4	20,3
— sept.	20,7	20,8	22,5	19,0
— août	20,0	0,1	22,2	19,6
— juillet	19,9	20,2	21,5	18,9
— juin	21,0	21,2	23,5	20,6
— mai	22,1	22,3	23,7	20,9
— avril	22,6	22,6	24,2	22,0
— mars	21,9	23,1	23,6	19,5
— février	21,1	21,8	22,6	20,6
— janvier	22,9	25,3	24,7	21,2
1922 décembre ..	25,4	27,1	25,6	21,8
1921 juillet	36,8	32,5	33,3	37,0
1920 janvier	100	100	100	100

Nombres indices de la *Chamber of Shipping*
(publiés par le *Statist*)
Entre les ports de la Grande-Bretagne
et diverses destinations
Base 100 pour moyenne de 1920

	Indice	Eaux	Mer	longs	Etats
	général.	europ.	Inde	Unis	Unis
1924 janvier	30,76	31,81	30,43	27,91	
1923 décembre	28,06	32,24	29,00	23,77	
— novembre	27,30	30,80	29,07	27,28	
— octobre	27,33	29,50	27,03	27,89	
— septembre	26,43	30,05	24,29	21,42	
— août	25,03	29,08	23,56	28,40	
— juillet	27,61	31,46	27,69	28,00	
— juin	28,68	32,36	29,58	26,12	
— mai	30,77	32,97	29,96	24,15	
— avril	32,22	33,40	32,63	29,19	
— mars	29,37	34,97	29,09	26,30	
— février	28,91	32,23	23,86	25,94	
— janvier	29,41	32,04	29,00	27,39	
1922 moyenne	37,59	38,59	31,48	37,28	
1920 moyenne	100	100	100	100	

(1) Chiffres incomplets par suite des événements de la Ruhr. — (2) Chiffres rectifiés.

Statistique et Population

Prix. — Prix de gros ; Indices.

FRANCE. — Prix de gros de certaines marchandises :

	1924		1923		1922	1921	1920	1914
	fin janvier	fin déc.	fin janv.	fin janv.	fin janv.	fin janv.	fin janv.	juillet
Blé roux dispon. New-York bush	cents 127 3/4(1)	124 1/2	128	130 1/4	1911/2	236 1/2	98 1/2	
Coton Le Havre 50 kil.	fr. 916	888	570	240	254	680	78.50	
Laine B. A. en suint Le Havre 100 kl.	fr. 1.610	1.390	975	580	900	1.300	222.50	
Fonte n° 3 P. L. Tonne départ	fr. 375	385	265	235	400	400	—	
Caoutchouc Para Le Havre kil.	fr. 10,15	9,25	9.45	6.15	7.10	11.95	7.85	

PAYS DIVERS. — Nombres indices des prix de gros : (2)

		1924		1923		1922	1921	1920	1919	1914
		janv.	déc.	janv.	janv.	janv.	avril	(max.)	janv.	juillet
<i>France.</i>										
	Indice général (45 mat.)	—	468	395	320	415	600	355	100	100
	Dénrées alimentaires :									
	Aliments végétaux (8 mat.)	—	375	318	285	330	504	317	100	100
	Aliments animaux (8 mat.)	—	437	373	296	464	502	324	100	100
	Sucre, café, cacao (4 mat.)	—	493	422	314	345	458	236	100	100
	Matières industrielles :									
	Minér. et mét. (7 mat.)	—	477	385	286	378	563	301	100	100
	Textiles (6 mat.)	—	613	503	342	434	898	392	100	100
	Divers (12 mat.)	—	466	406	377	479	644	461	100	100
<i>Grande-Bretagne.</i>										
	Indice général	137,2	133,2	130,2	132,5	197,2	266,1	190,7	82,4	
	Dénrées alimentaires :									
	Aliments végétaux	116,7	102,7	96,1	111,5	162,5	240,6	173,3	71,9	
	Aliments animaux	152,5	152,5	176,2	168,8	282,1	264,1	225,3	101,5	
	Sucre, café, thé	110,0	104,7	89,3	75,2	102,9	200,9	118,3	50,0	
	Matières industrielles :									
	Minéraux et métaux	165,5	160,4	145,4	136,4	248,7	290,6	176,0	94,0	
	Textiles	157,4	161,0	144,9	146,8	166,1	297,7	206,4	83,1	
	Divers	119,9	115,9	120,4	132,5	192,3	267,7	205,6	81,7	
<i>Italie.</i>										
	Indice général	91,5	90,2	95,5	96,2	95,3	95,9	107,3	105,5	
	Aliments végétaux	96,3	93,6	112,1	112,9	114,1	115,8	107,7	107,1	
	Aliments animaux	109,0	109,7	112,3	113,5	125,8	128,5	124,1	108,0	
	Produits chimiques	66,7	67,2	70,9	72,1	75,7	74,6	107,1	103,5	
	Textiles	95,0	89,2	83,0	84,6	75,4	75,6	94,0	97,8	
	Minéraux et métaux	66,0	65,1	67,0	69,1	65,2	64,1	101,4	106,5	
	Mat. de construction	84,0	84,0	87,9	86,3	89,7	90,9	112,6	112,4	
	Produits végétaux	102,2	101,2	126,6	123,6	113,7	114,4	108,7	100,9	
	Divers	96,2	97,9	99,7	96,0	93,7	94,2	105,2	105,4	
<i>Etats-Unis.</i>										
	Indice général	29.229	29.516	23.531	32.697	56.965	48.599	21.086		
	Céréales	15.868	17.276	13.850	15.240	21.884	22.192	12.979		
	Viandes	23.424	22.564	22.914	25.176	28.963	27.138	17.244		
	Laitages et légumes	20.398	19.014	17.954	20.690	25.246	23.962	10.440		
	Autres aliments	40.755	38.154	31.591	34.108	53.696	43.194	20.834		
	Habillement	23.251	22.987	21.312	28.149	30.994	28.762	15.691		
	Métaux	37.005	36.126	33.292	42.540	46.084	36.299	21.425		
	Divers	189.930	185.637	164.444	198.600	263.832	230.146	119.708		
	Totaux									
<i>Allemagne</i>										
	Indice général	1.431***	1.484***	1.617.***	7.159	46	21	20	1	
	février (4)									
	janvier (4)									
	décembre									
	fév.									
	fév.									
	janv.									
	janv.									
	juillet									
	Alimentation	1.491***	1.554***	1.687.***	5.550	43	20	20	1	
	Textiles ; cuirs	1.940***	1.883***	1.473.***	14137	63	23	26	1	
	Minér. et mét.	1.317***	1.376***	1.701.***	9.312	55	28	27	1	
	Divers	1.209***	1.245***	1.494.***	5.347	35	18	11	1	
	Prod. ind. finis	1.338***	1.407***	1.497.***	4.766	36	17	15	1	

(1) Au cours du change 101 fr. 75.

(2) Pour réduction des indices à même base, voir ci-après tableau des prix et changes.

(3) Depuis décembre 1923, la *Statistique générale de la France* donne dans son *Supplément mensuel* des indices calculés sur la base 100 en juillet 1914. — (4) * = 000.

La Documentation vivante

PAYS DIVERS. — Indices généraux avec réduction à parité du dollar (1).

	Belgique		Suisse		Espagne		Pologne		Japon		Etats-Unis	
	1914=100	Rid.	1914=100	Rid.	1913=100	Rid.	1914=100	Rid.	1913=100	Rid.	1914=100	Rid.
1921 nov....	374	135	178	173	184	131	58.583	72	214	208	137	
1922 nov....	408	134	172	164	174	138	275.648	76	188	183	152	
1923 sept....	514	130	181	161	174	122	7.302.200	107	—	—	157	
— oct....	515	134	182	168	171	119	27.380.680	127	—	—	159	
— nov....	531	130	183	166	176	120	66.943.700	143	—	—	160	

Indices des Prix de détail.

FRANCE. — Dépenses-indices en francs de la *Statistique générale de la France*, caractérisant la variation de prix de 13 denrées (2).

	Paris		France ent.						Als.-Lor.
	—	—	Nord	Est	Sud-Est	Midi	—		
1924 janvier....	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1923 décembre... 3.924	1923 4 ^e trim.	3.765	4.269	3.715	3.787	3.547	3.363	4.163
— novembre... 3.816	— 3 ^e	3.506	3.644	3.548	3.463	3.424	3.311	3.747
— octobre... 3.752	— 2 ^e	3.387	3.491	3.442	3.386	3.332	3.202	3.532
— janvier.... 3.321	1922 3 ^e	3.135	3.264	3.091	3.101	3.103	2.995	3.185
1922 janvier.... 3.424	1921 3 ^e	3.516	3.707	3.458	3.556	3.425	3.261	3.551
1921 janvier.... 4.404	1920 4 ^e max.	4.519	4.693	4.446	4.522	4.423	4.345	4.530
1920 nov. (max) 4.577	1919 3 ^e	2.897	2.904	2.880	3.009	3.006	2.712	2.976
1919 janvier.... 2.665	1918 3 ^e	2.446	2.485	2.356	2.607	2.460	2.305	—
1918 janvier .. 2.056	1917 3 ^e	1.845	1.944	1.765	1.936	1.861	1.699	—
1917 janvier .. 1.481	1916 3 ^e	1.420	1.461	1.379	1.436	1.456	1.363	—
1914 juillet ... 1.075	1914 3 ^e	1.004	1.089	988	1.018	988	942	1.084

Alimentation et Coût de la vie (3).

PAYS DIVERS. — Indices ramenés à 100 (1 en ce qui concerne l'Allemagne) pour juillet 1914.

	France		Gde-Bretagne		Italie (Milan)		Etats-Unis		Allemagne (6)	
	Coût de la vie	Aliment. Ville de Paris	Coût de la vie	Aliment. Paris	Coût de la vie	Aliment. Milan	Coût de la vie	Aliment. Etats-Unis	Coût de la vie (4)	Alimentation
	Paris et 10.000	à Paris	à Paris	à Paris	à Paris	à Paris	à Paris	à Paris	à Paris	à Paris
1924 janv....	—	—	179	177	—	—	—	—	1.060.*** (5)	—
1923 déc....	—	365	177	175	499	500	147	1.147.***	1 512.***	—
— nov....	345	375	355	177	502	502	173	148	1.535.***	862.000**
— oct....	—	349	175	173	502	502	—	147	13.671.000**	3.301**
— sept....	—	339	175	172	487	496	172	146	40.400.000	17.300.000
— juillet... 331	351	321	171	165	487	496	—	144	37.651	46.510
— mai ... 334	339	325	169	160	490	499	170	140	3.816	4.620
— fév.... 324	332	316	176	171	497	500	169	139	2.643	3.183
1922 nov.... 300	315	297	180	176	505	516	170	142	446	550
— août .. 289	313	289	179	172	491	498	166	136	70	97
— mai ... 302	316	317	180	170	492	503	167	136	35	47
— fév.... 291	324	307	186	177	522	562	167	139	20	27
1921 nov.... 297	350	326	199	195	541	570	174	149	16	22
— mai ... 307	364	317	219	218	578	598	179	142	9	12
1920 nov.... 370	452	426	269	282	511	515	198	189	9	12
1919 juill. ... 238	289	261	208	217	280	310	175	186	—	—
1914 juill. ... 100	100	100	100	100	100	100	100	100	1	1
Réduction des indices ci-dessus à parité du dollar (1).										
1924 janv....	—	—	157	155	—	—	—	—	1,06	1,27
1923 déc....	—	99	158	157	112	113	—	—	1,15	1,51
— nov....	100	108	102	160	160	114	114	173	148	1,53 (6)
— oct....	—	108	163	161	118	118	—	—	147	0,88
— sept....	—	102	163	161	114	117	—	—	146	0,82
— juill. ... 99	103	98	161	155	109	111	172	144	144	0,38
— mai ... 115	117	112	161	152	123	125	170	140	140	0,33
— fév.... 108	111	101	170	165	124	125	169	139	139	0,43
1922 nov.... 111	117	105	166	164	120	123	170	142	142	0,28
1921 nov.... 120	136	133	163	160	125	130	174	147	147	0,40
1920 nov.... 115	140	132	190	199	95	96	198	189	189	0,48
1919 juill. ... 178	217	196	190	199	173	191	175	186	—	—
1914 juill. ... 100	100	100	100	100	100	100	100	100	1	1

(1) Ou évaluation approxim. en monnaie-or de chaque pays aux cours des changes.
 (2) Pain, viande, lard, beurre, œufs, lait, fromage, pommes de terre, haricots, sucre, huile comest., pétrole, alcool à brûler : pour la consommation annuelle d'un ménage de 4 personnes. (3) Alimentation, chauffage, éclairage, habillement, logement. (4) Habillement compris depuis septembre 1922 seulement. (5) Indice hebdomadaire au 28 janvier 1924. (6) Résultat tenant principalement à ce qu'à l'époque, la cote officielle allemande du mark était maintenue à une valeur supérieure à la parité mondiale réelle.

Prix et Changes.

	Indices des prix de gros ramenés à 100 en juillet 1914 (1).					Valeur en dollars de 100 unités monétaires au cours des changes				Réduction des indices du présent tabl. à parité du dollar, epte tenu des changes (3), et Pourcentage corresp. es prix par rapp. aux prix amér.							
	France	Gr.-Bret. (Lancet)	Italie (Stat. It.)	Etats-Unis (Review)	Allemag. (Frankfurter Zeitung) (4)	France	Gr.-Bret.	Italie	Allemagne	France		Grande-Bretag.		Italie		Allemagne	
										Réduet.	% des prix	Réduet.	% des prix	Réduet.	% des prix	Réduet.	% des prix
Pair	—	—	—	—	—	19,3	487	19,3	23,82	—	—	—	—	—	—	—	—
1914 juillet....	100	100	100	100	1 (1)	19,3	487	19,3	—	100	100	100	100	100	100	100	100
1915 —	143	129	142	104	—	18,5	478	16,6	—	137	133	126	121	123	118	—	—
1916 —	188	158	210	121	—	17,0	478	15,5	—	171	141	154	127	166	137	—	—
1917 —	273	215	331	177	—	17,4	481	14,3	—	237	134	211	119	241	136	—	—
1918 —	344	234	467	194	—	17,4	481	11,0	—	313	161	229	118	268	138	—	—
1919 —	356	250	395	195	—	14,5	447	11,7	—	267	137	229	117	239	123	—	—
1920 —	506	309	667	218	15(2)	8,1	387	5,9	2,53	214	98	244	112	203	93	161	74
1921 —	337	192	566	134	15(2)	7,8	363	4,5	1,31	143	107	143	107	139	104	92	66
1922 mars	314	162	581	142	54	9,1	437	5,1	0,35	148	104	145	102	155	109	81	57
— avril	320	164	574	139	67	9,2	441	5,3	0,34	153	110	149	107	157	113	83	60
— mai	323	164	570	140	74	9,2	445	5,8	0,34	153	109	150	107	155	111	106	76
— juin	332	164	585	142	79	8,7	445	5,0	0,32	149	105	150	106	152	107	107	75
— juillet	332	163	607	145	91	8,3	444	4,6	0,23	142	98	148	102	145	100	88	61
— août	337	157	622	145	140	8,0	448	4,5	0,12	139	96	145	100	145	100	75	52
— septemb. ...	336	155	634	144	291	7,7	444	4,3	0,07	135	94	141	98	140	97	86	60
— octobre ...	334	158	654	147	432	7,4	443	4,2	0,046	131	89	144	98	142	96	84	57
— novembre. ...	359	158	649	152	945	6,8	448	4,6	0,016	127	84	146	96	155	102	63	41
— décemb. ...	369	157	631	155	1.674	7,2	461	5,1	0,014	139	90	149	96	167	108	98	63
1923 janvier ...	395	158	627	155	2.054	6,7	465	4,9	0,012	141	91	151	97	166	107	100	65
— février ...	431	160	634	156	7.159	6,2	469	4,8	0,0025	138	88	154	99	158	101	75	48
— mars	433	161	639	160	6.770	6,5	469	4,8	0,0044	146	91	155	97	159	100	126	79
— avril	424	163	641	161	6.425	6,6	466	4,9	0,0047	145	90	156	97	165	102	127	79
— mai	415	160	632	161	8.237	6,7	466	4,8	0,0027	143	88	152	94	158	98	92	57
— juin	417	155	619	160	14.980	6,3	462	4,6	0,0013	136	85	147	92	147	92	83	52
— juillet	415	151	617	158	39.898	5,9	458	4,3	0,0006	127	80	142	90	136	86	101	64
— août	422	152	618	156	263.599	5,7	455	4,3	0,00009	124	79	142	91	138	88	108	70
— septembre ...	432	155	620	157	3.063.358	5,8	454	4,4	0,000008	131	83	145	92	142	90	99	63
— octobre ...	429	155	614	159	182.959*	6,0	452	4,5	0,***17	133	84	144	91	144	91	132	83
— novembre. ...	452	155	623	160	49.071**	5,5	439	4,4	0,***77	130	81	145	91	141	88	159(5)	99
— décembre ...	468	162	629	159	1.617***	5,2	436	4,3	0,***024	127	80	145	91	141	88	162(5)	102
1924 janvier ...	—	166	622	159	1.484***	4,6	426	4,3	0,***024	—	—	145	91	140	88	148	93

(1) Ramenés à 1 en juillet 1914 pour l'Allemagne. — (2) Chiffres non modifiés par la *Frankfurter Zeitung*; reconnus trop faibles.
 (3) Voir note (1) page précédente. (4) * = 000. (5) Voir note (6) page précédente.

La Documentation vivante

II. — *Statistiques générales.*

Population.

FRANCE.— Mouvement de la population au cours du 3^e trimestre 1923 (1).

	Population (le 6 mars 1921)	Marias- ges	Di- vorces	Nais- sances d'enf. vivants	Décès			Excéd- ou déf- des naiss.
					Moins d'un an	1 an et plus	Total des décès	
Ain	315.757	495	33	1.461	124	1.093	1.217	244
Aisne	421.515	1.314	93	2.885	338	1.427	1.765	1.120
Allier	370.950	758	36	1.343	104	1.303	1.407	-64
Alpes (Basses-)	91.882	149	8	407	87	380	467	-60
Alpes (Hautes-)	89.275	129	5	431	71	347	418	13
Alpes (Maritimes-)	357.759	545	58	1.471	240	1.212	1.452	19
Ardèche	294.308	548	24	1.438	280	996	1.276	162
Ardennes	277.811	724	68	1.551	174	892	1.066	485
Ariège	172.851	269	8	673	91	537	628	45
Aube	227.839	537	37	1.043	170	783	953	90
Aude	287.052	481	33	1.208	201	1.058	1.259	-81
Aveyron	332.940	632	15	1.553	254	1.111	1.365	188
Belfort (terr.)	94.338	241	17	396	32	277	309	87
B.-du-Rhône	841.996	1.800	162	3.993	706	3.009	3.715	278
Calvados	384.730	872	57	2.191	302	1.433	1.735	459
Cantal	109.402	305	15	956	90	625	715	241
Charente	316.279	674	43	1.335	84	1.044	1.128	207
Charente-Inf.	418.310	918	53	1.806	177	1.451	1.628	178
Cher	304.800	573	43	1.178	105	1.033	1.138	40
Corrèze	273.808	483	16	1.150	110	836	946	204
Corse	281.959	410	17	1.253	231	882	1.113	140
Côte-d'or	321.088	593	40	1.397	147	1.185	1.332	65
Côtes-du-Nord	557.824	936	25	3.530	294	2.044	2.338	1.192
Creuse	228.244	258	13	791	36	703	739	52
Dordogne	396.742	885	45	1.688	129	1.288	1.417	271
Doubs	285.022	588	40	1.485	182	965	1.147	338
Drôme	263.509	484	24	1.085	116	962	1.078	7
Eure	303.159	680	60	1.562	180	1.038	1.218	344
Eure-et-Loir	251.255	445	45	1.241	192	846	1.038	203
Finistère	762.514	1.282	31	4.575	346	2.241	2.587	1.988
Gard	396.169	628	43	1.595	283	1.370	1.653	-58
Garonne (Haute-)	424.582	785	61	1.617	203	1.628	1.831	-214
Gers	194.406	295	21	684	49	751	800	-116
Gironde	819.128	1.935	118	3.524	416	2.960	3.376	148
Hérault	488.215	655	44	2.178	356	1.837	2.193	-15
Ile-et-Vilaine	558.574	1.011	47	3.333	282	2.091	2.373	960
Indre	260.535	467	16	1.090	65	823	888	202
Indre-et-Loire	327.743	745	35	1.442	155	1.194	1.349	93
Isère	525.522	967	64	2.224	262	1.915	2.177	47
Jura	229.062	393	17	1.109	96	807	903	206
Landes	263.937	428	11	1.048	62	840	902	146
Loir-et-Cher	251.528	549	21	1.137	98	842	940	197
Loire	637.130	1.306	80	2.824	375	2.176	2.551	273
Loire (Haute-)	268.910	346	12	1.167	180	843	1.023	144
Loire-Inf.	649.691	1.403	66	3.230	238	2.306	2.634	596
Loiret	337.224	718	33	1.451	204	1.185	1.389	62
Lot	176.889	281	13	695	90	700	790	-95
Lot-et-Garonne	239.972	512	32	884	82	975	1.057	-173
Lozère	108.822	170	9	521	87	360	447	74
Maine-et-Loire	474.786	891	32	2.375	240	1.811	2.051	324
Manche	435.512	984	39	2.611	205	1.549	1.754	857
Marne	366.734	853	62	1.998	323	1.277	1.600	398
Marne (Haute-)	198.865	337	24	827	91	720	811	16
Mayenne	262.447	327	19	1.366	152	996	1.148	218
Meurthe-et-Moselle	503.810	1.171	83	2.953	438	1.604	2.042	911
Meuse	207.309	481	21	1.201	156	659	815	386
Morbihan	546.047	863	24	3.374	307	1.902	2.209	1.165
Moselle	589.120	1.091	31	3.568	565	1.409	2.064	1.504
Nièvre	270.148	495	26	1.026	82	896	978	48
Nord	1.787.918	5.508	365	9.989	1.150	4.986	6.136	3.853
Oise	387.760	1.004	89	1.918	303	1.372	1.675	243
Orne	274.814	505	37	1.372	159	1.083	1.242	130
Pas-de-Calais	989.967	2.851	185	7.171	1.150	2.853	4.903	3.168
Puy-de-Dôme	480.560	821	39	1.984	172	1.770	1.942	42

(1) Travaux de la *Statistique Générale de la France*, Journal officiel du 19 janvier 1924.

Statistique et Population

	Population (le 6 mars 1921)	Marias- ges	Di- vorces	Nais- sances d'enf vivants	Décès			Excéd. ou déf. des naiss.
					Moins d'un an	1 an et plus	Total des décès	
Pyrénées (Basses-)	402.981	672	19	1.925	202	1.250	1.452	473
Pyrénées (Hautes-)	185.760	281	12	749	90	696	786	—37
Pyrénées-Orient.	217.503	349	21	923	177	735	912	11
Rhin (Bas-)	651.686	1.226	78	3.306	344	1.721	2.065	1.241
Rhin (Haut-)	468.943	1.118	46	2.366	200	1.171	1.371	995
Rhône	956.566	1.864	202	3.754	442	3.154	3.596	158
Saône (Haute-)	228.348	403	24	995	94	768	862	133
Saône-et-Loire	554.816	1.108	64	2.537	229	1.730	1.959	578
Sarthe	389.235	750	53	2.068	323	1.399	1.722	346
Savoie	225.034	453	7	1.127	126	836	962	165
Savoie (Haute-)	235.668	336	21	1.135	137	848	985	150
Seine	4.411.691	13.927	1.487	18.101	2.300	12.973	15.273	2.828
Seine-Inf.	880.671	2.193	163	5.105	867	2.925	3.792	1.313
Seine-et-Marne	349.234	812	58	1.521	279	1.291	1.570	—49
Seine-et-Oise	921.673	2.322	154	4.121	747	3.617	4.364	—243
Sèvres (Deux-)	310.060	629	18	1.554	87	1.049	1.136	418
Somme	452.624	1.116	104	2.584	335	1.610	1.945	639
Tarn	295.588	551	22	1.261	203	985	1.188	73
Tarn-et-Garon.	159.559	285	15	655	94	677	771	—116
Var	322.945	598	44	1.275	158	1.143	1.301	—26
Vaucluse	219.602	455	46	935	142	931	1.073	—138
Vendée	397.292	876	12	2.248	92	1.292	1.384	864
Vienne	306.248	701	25	1.400	111	1.027	1.138	262
Vienne (Haute-)	350.235	598	31	1.485	102	1.108	1.210	275
Vosges	383.684	763	52	1.869	193	1.224	1.417	452
Yonne	273.118	533	56	1.031	169	1.025	1.194	—163
Totaux du 3 ^e trimestre	39.209.518	85.703	5.811	188.595	22.912	130.856	153.768	34.827
Rappel du 2 ^e trimestre		105.458	6.299	199.758	15.260	146.943	162.203	37.555
Rappel du 1 ^{er} trimestre		79.656	5.666	196.105	19.014	171.022	190.036	6.069
Totaux : 9 prem. mois 1923		261.817	17.776	584.458	57.186	448.821	506.007	78.451

Constructions navales.

PAYS DIVERS. — Navires à vapeur, à moteur, et à voiles de 100 tonneaux bruts et au-dessus lancés ou en construction (1).

	Nombre de navires				Tonnage en 1.000 tonnes aux des navires en construction		
	4 ^e trimest. 1923		3 ^e trimest. 1923		au 31 déc. 1923	au 30 sept. 1923	au 31 déc. 1922
	sommés	lancés	sommés	lancés			
Royaume-Uni	93	35	29	43	1.395	1.271	1.469
Dominions britanniques.	3	5	8	10	33	38	49
Etats-Unis	17	16	6	15	92	99	139
Japon	5	9	8	6	63	78	94
France	3	7	8	8	111	143	188
Allemagne.	37	22	(2)	24	324	299	416
Italie.	5	3	4	3	120	145	211
Norvège.	11	11	3	12	34	26	41
Pays-Bas	15	4	6	10	113	104	143
Suède.	2	4	—	3	43	37	43
Espagne	5	—	—	—	23	23	51
Portugal	—	2	—	—	1	—	5
Belgique	—	—	1	—	6	6	5
Danemark.	8	8	8	3	62	47	35
Dantzig.	2	2	(2)	1	12	47	48
Autres pays	—	—	—	—	12	15	17
Totaux	205	127	81	138	2.444	2.378	2.954

(1) D'après le Lloyd's Register.

(2) Les renseignements manquent ; par suite la totalisation est incomplète pour le 3^e trimestre.

Ouvrages reçus à la Rédaction

HENRI DOMELIER. — **Au G. Q. G. allemand.** — Un vol. in-16, Paris, Renaissance du Livre, 1919.

D^r LÉON TIXIER. — **La dépopulation de la France, ses causes, ses remèdes.** — Une broch., Paris, Expansion Scientifique Française, 1924.

D^r J.-B. HURRY. — **La pauvreté et ses cercles vicieux.** — Un vol. in-8. Paris, Presses Universitaires, 1924.

FERNAND AUBURTIN. — **En péril de mort.** — Une broch., Paris, Crés, 1924.

FERDINAND-DREYFUS. — **Les prévisions statistiques et financières des Assurances Sociales.** — Un vol. in-8, Paris, Presses Universitaires, 1923.



Etablissements André BRULLIARD,
Saint-Dizier.

Le Gérant :
Alphonse NOËL

